l'unité

N° 338–5F — L'hebdomadaire du Parti socialiste — 4-10 mai 1979



CONGRES

- **C.f.d.t. : autocritique à Brest**
- **P.c.f. : autosatisfaction à Saint-Ouen**

COMMENT FONCTIONNENT LES INSTITUTIONS EUROPEENNES

PETITES ANNONCES

Service Petites Annonces au journal, 12, cité Malesherbes, 75009 Paris. Renée Skoblinsky : 878-40-73.

Tarifs petites annonces		
	La ligne H.T.	*La ligne T.T.C.*
Offres d'emploi (minimum 5 lignes)	*22 F*	*25,87 F*
Demandes d'emploi	*12 F*	*14,11 F*
Immobilier	*18 F*	*21,17 F*
Divers	*18 F*	*21,17 F*

Demandes d'emploi

Jorge Ramirez, 28 ans, graphiste, Chilien, cherche emploi dans mairie socialiste (banlieue parisienne).

Ecrire au journal (12, cité Malesherbes 75009, Paris), qui transmettra.

30 ans. Maîtrise droit. Pub. Lic., expérience service juridique communal contentieux. Cherche poste cadre communal.

Yves Bernard, 223, bd Voltaire, 75011 Paris.

CAPÉLOU
ÉLÉMENTS

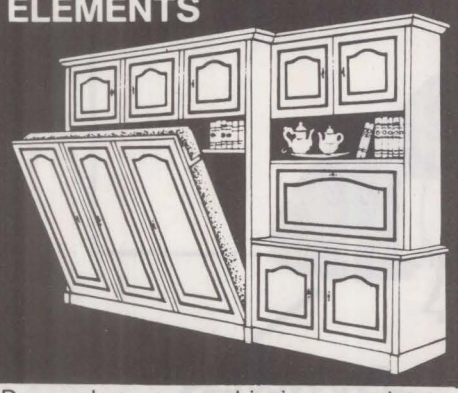

De nombreuses combinaisons sont possibles avec nos ensembles
Rangement, armoires-lits, bibliothèques droites ou décalées, secrétaires, vitrines alcôves. La plupart de vos problèmes de places peuvent être facilement résolus. Nos éléments sont traités en VÉRITABLE BOIS (latté) style ou contemporain, chêne, acajou, merisier ou laqué. CRÉDIT FACILE.

CAPÉLOU
37, AV. DE LA RÉPUBLIQUE ■ PARIS 11e
Métro Parmentier ■ Parking assuré
TÉL. 357.46.35

29 ans. D.u.t. technique. Commercialisation + l.a.e. + C.e.p.t. l.n.f.a.c. tourisme. Expérience. Cherche poste responsabilité tourisme voyages. Désire créer G.s.e. tourisme voyages inter-entreprises.

René Le Normand, 2, rue du Vieil-Hôpital, 44000 Nantes.

Offre d'emploi

Ville de Dammarie-les-Lys cherche directeur (trice) diplômé (e), avec expérience animation, pour direction centres de loisirs août 1979.

Ecrire : Olpafed, mairie, 77190 Dammarie-les-Lys. Tél. : 437-79-62.

Immobilier

Montsoult (Val-d'Oise).

A vendre pavillon 4 pièces 90 m², salle à manger-séjour 30 m², 2 chambres 12 m², une chambre 6 m², garage, grenier, terrain privatif 250 m², chauffage gaz 340 000 F, à discuter. Tél. : 469-86-50.

Le voyage de « l'Unité »

A la découverte de l'Espagne nouvelle

« L'Unité » propose à ses lecteurs, en collaboration avec le service tourisme de l'U.g.t. et du P.s.o.e., un programme de voyage original : à travers leurs villes, leurs villages, la rencontre avec les hommes et les femmes d'Espagne, leurs préoccupations, leur travail et les transformations en cours.

Ce voyage de quinze jours allie les charmes et avantages du parcours touristique (du Pays basque aux Asturies, de Madrid à la Catalogne), du circuit culturel (cloîtres romans et cathédrales gothiques, palais témoins du Siècle d'or), des rencontres avec de nombreux responsables politiques et syndicaux, mais aussi des vacances.

Voyage en autocar-couchettes. Départ de Paris les vendredis 29 juin, 13 et 27 juillet, 10 et 31 août.

Deux semaines : 2 650 F, tous frais compris. Renseignements et inscriptions :

Le voyage de « l'Unité »
Fédération Léo-Lagrange
21, rue de Provence, 75009 Paris.
Tél. : 770.74.70

Directement du producteur
CHAMPAGNE BARON FUENTE
Vigneron, 21 av. F.-Drouet
02310 Charly-sur-Marne

de 23,50 à 28 F (T.T.C. départ)

Prix pour comités et collectivités

Tarif sur demande.
Tél. : (23) 82.01.97

PARIS (15e)
RENAULT
ABBÉ-GROULT

107, rue Abbé-Groult, 15e
Métro Convention
Tél. 532-71-20 (+)
(ouvert le samedi)

GARANTIE OR 6 MOIS
VÉHICULE DE SERVICE 78-79.
Faible kilométrage : 10 000 km



Renault 4-6	76-77-78
Renault 5 tous types	77-78
Renault 12 tous types	76-77-78
Renault 14 tous types	77-78-79
Renault 16 tous types	76-79
Renault 18 GTS	79
Renault 20 TL	77
Renault 30 TS autom.	76

Choix important de véhicules à transmission automatique

Peugeot 604 Cuir TA	76
B.M.W. 2500	72
Citroën 2 CV 6	79

Pour les véhicules utilitaires, nous consulter.
Recommandez-vous de « l'Unité ».

BULLETIN RESERVE AUX PETITES ANNONCES

NOM : .....
PRENOM : .....
ADRESSE : .....
.....
..... **Tél. :** .....

1. Ecrivez votre texte sans aucune abréviation et comptez votre nombre de lignes. Trois lignes au minimum (40 signes par lignes blancs compris).
2. Reportez-vous au tarif, en haut de page, et calculez le montant en fonction du prix unitaire de la ligne. L'adresse ou la domiciliation au journal sont à inclure dans votre nombre de lignes.
3. Joignez un chèque bancaire, un mandat-lettre ou un virement postal trois volets correspondant au montant final. Libellez votre titre de règlement à l'ordre de « l'Unité ».

TEXTE DE L'ANNONCE : voir tarif ci-dessus

Diffusion N.m.p.p. Commission paritaire n° 52 325

sommaire

4 **France**

La guerre des droites : fleuret moucheté et sabre d'abordage, par Guy Perrimond

6 *C.f.d.t. : l'autocritique va pleuvoir à Brest, par Michèle Kespi*

7 *L'éditorial de Claude Estier*

8 **Spécial Europe**

Comment fonctionnent les institutions européennes, par Jean-Loup Reverier

12 **Monde**

Tanzanie : du côté des « tombeurs » d'Idi Amin Dada, par Stefan Collignon

13 *Le dissident de l'Ouest raconte la répression psychiatrique aux Etats-Unis, par Emmanuèle Plas*

19 **Société**

Les maîtres enfin à l'école, par Nicole du Roy et Maryse Wolinski

20 *Municipalités - associations : un difficile dialogue, par Frédérique de Gravelaine et Marie-José Bernardot*

24 **Vie culturelle**

Gennevilliers : la musique vivante commence au conservatoire, par Claude Glayman

27 *Cinéma : tout du chiqué... sauf le cinéaste, par Serge Richard*

32 *Livres : plongée à l'intérieur du stalinisme français ou les sabots d'Hélène, par Antoine Violet*

Photos et dessins

Barrigue (page 1, 15, 16), Bordeclerc (pages 19, 24), Coureuil (pages 6, 12, 27), Keystone (page 28), Pascal Lebrun (pages 6, 22, 23, 25, 32), Pym (page 13), Solo (pages 4, 10, 20, 30), Sygma (pages 8, 9, 10, 11, 12).

Bulletin d'abonnement à retourner 41, boulevard de Magenta 75010 PARIS

Je soussigné.....

demeurant .....

.....

désire souscrire un abonnement à « l'Unité » :

- abonnement d'un an (180 F) ○
- abonnement de six mois (110 F) ○

et vous adresse la somme correspondante

○ par chèque bancaire

○ par chèque postal

○ ou virement au C.c.p. « l'Unité » : 30 349 80 La Source

Date Signature

l'unité

Rédaction : 12, cité Malesherbes
75009 Paris - Tél. : 878.40.73

Administration : 41, bd de Magenta
75010 Paris - Tél. : 208.23.50

Directeur : Claude Estier

REDACTION EN CHEF
Nicole Chaillot, Guy Perrimond.

REDACTION
Marie-José Bernardot, Christine Cottin, Nicole du Roy, Georges Frameries, Frédérique de Gravelaine, Michèle Kespi, Jean-Paul Liégeois, Jean-Pierre Moulins. Gilberte Muller, Véronique Neiertz, Francis Pisani, Emmanuèle Plas, Jean-Loup Reverier, Gabrielle Rolin, Gilbert Sans, Antoine Violet, Maryse Wolinski.

AVEC LA COLLABORATION DES MEMBRES DU SECRETARIAT NATIONAL ET DU BUREAU EXECUTIF DU PARTI SOCIALISTE

SECRETARIAT DE REDACTION
Eugène Simongiovanni (révision), Mauricette Duchemin (maquette).

DESSINS
Jean-Pierre Coureuil, Barrigue, Solo, Pym, Bordeclerc, Cannella

PHOTOS
Pascal Lebrun

PUBLICITE
Renée Skoblinsky, 12, cité Malesherbes. Tél. : 878.40.73.

ADMINISTRATION
Conseiller technique : François de Grossouvre
Secrétaire administrative : Jacqueline Daimé
Coordination : Offres, 67, boulevard de Clichy, 75009 Paris.
Société éditrice : S.a.r.l. l'Unité
Directeur de la publication : Claude Estier.

Cadet Photocomposition, 75009 PARIS
Imprimerie E.T.C. 76190 Yvetot

Fondation Jean-Jaurès

LA GUERRE DES DROITES :

Fleuret moucheté et sabre d'abordage

Jusqu'où Jacques Chirac n'ira-t-il pas trop loin ? Avec plus ou moins de force et plus ou moins de réalité, cette question, serpent de mer de l'actuel septennat, a été maintes fois posée. C'est que depuis son éviction-démission du gouvernement, en 1976, le président du R.p.r. n'a jamais cessé d'entretenir avec le président de la République, ses hommes et ses partis regroupés au sein de l'U.d.f., des relations conflictuelles. Trapéziste fonceur, Jacques Chirac annonçait de temps à autre qu'il partait en guerre. Puis, au dernier moment, oublieux de la logique de ses discours, il retrouvait le « bon chemin » du vote majoritaire.

Tout se passait comme si le R.p.r. souhaitait tout simplement continuer à prouver son existence sans avoir les moyens de le faire en dehors des cris et des déchirements. Incapable de convaincre le président de la République de la justesse de ses positions, marqué par l'échec de sa politique économique — la relance de 1975 s'est traduite, malgré les 50 milliards injectés dans l'économie, par un bide retentissant —, Jacques Chirac, incapable de jouer volontairement les deuxièmes couteaux, n'a cessé depuis deux ans de vouloir sans pouvoir, de négocier (mal) un soutien qu'il a, à chaque occasion, été contraint d'accorder sans contrepartie. C'était l'époque où, régulièrement, le R.p.r. semblait atteint d'urticaire. Il suffisait d'attendre que cela passe. Et cela passait.

Prurit électoral

Aujourd'hui, il semble bien que le R.p.r. soit malade de la gale : les irruptions sont plus longues, plus tenaces, plus douloureuses. C'est qu'il ne s'agit plus seulement du présent, d'un très relatif partage du pouvoir, mais de l'avenir, celui du mouvement, de chacun de ses élus, et surtout de celui de son président. Le motif de cette aggravation est connu : les élections européennes.

Officiellement les divergences sont politiques, idéologiques. Il y aurait, si l'on en croit Chirac, entre les deux composantes de la majorité une vision différente de l'Europe — et il est vrai que le nationalisme du R.p.r. semble plus sourcilleux que celui de l'U.d.f. — et une analyse différente de la crise économique. Mais, au-delà des mots, il y a les réalités : au soir du 10 juin, les rapports de forces entre R.p.r. et U.d.f. s'inscriront en pourcentages. Et il risque fort d'y avoir un gagnant et un perdant !

C'est que la proportionnelle nationale, laminant le poids des notables, des circonscriptions concédées à un sortant, a pour Jacques Chirac quelques inconvénients. De plus la liste Barre-Veil, regroupant toute la « droite molle », a au départ quelques avantages : les facilités que donne le pouvoir, les sentiments européens latents, le simple fait que la politique étrangère est toujours le domaine réservé du président de la République et que les liens entre ce dernier et sa liste sont connues. Logiquement, l'écart mesuré lors du premier tour de l'élection présidentielle de 1974 entre Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chaban-Delmas devrait donc s'accroître. D'autant plus qu'une bonne partie des ex-barons du gaullisme ont fait savoir publiquement qu'il y avait entre Chirac et eux une distance suffisante pour que leur soutien à sa liste ne soit ni automatique ni évident.

C'est cette crainte, celle de se retrouver le « dernier parti » de France, qui a poussé l'état-major du R.p.r. à passer de la guérilla à la guerre de tranchée.

L'attaque a été tous azimuts : tout d'abord, regrouper les électeurs de la majorité mécontents de la politique économique du tandem Giscard-Barre. La sensibilité « populaire » du R.p.r. favorisait la manœuvre. Il y eut les discours sur le chômage, l'inflation, l'investissement. L'affirmation que le R.p.r. proposait une nouvelle politique économique... Au fait, Robert Boulin, ministre du Chômage — pardon, du Travail —, aurait-il quitté définitivement le R.p.r. ? Etrange d'entendre Jacques Chirac parler ainsi. Faut-il que la crise soit forte et qu'il ait besoin de n'importe quel argument pour retenir ses électeurs ! Il y en a eu pour chaque catégorie sociale : salariés, commerçants, paysans. A chacun le R.p.r. affirmait son refus. Refus de l'austérité, refus du chômage, refus de la bureaucratie.

Deuxième volet, l'Europe. Là les choses se compliquent. Ne pouvant pas être contre et ne voulant pas être pour, le discours moyen du R.p.r. s'est embrouillé. Certes, Michel Debré est monté en première ligne : les pères fondateurs ont parfois leur utilité. Mais trop de responsables R.p.r. ont pratiqué l'Europe, celle d'aujourd'hui, celle des marchands, pour être vraiment contre. Ce qui explique les fissures supplémentaires que l'on peut déceler entre compagnons.

Débauchage pour commencer

Tentant de passionner son électorat, lançant suffisamment tôt sa machinerie électorale pour galvaniser les énergies, Jacques Chirac s'est donc lancé, le premier, dans la bagarre. En espérant ainsi reprendre quelques points à « l'autre liste », celle des frères ennemis.

Se partageant en partie le même électorat, il était normal que les deux listes de droite aient, l'espace d'un moment, des candidats interchangeables. Pour réduire l'impact de la liste Chirac, les stratèges de Valéry Giscard d'Estaing, ayant logiquement plus de places à offrir, ont com-

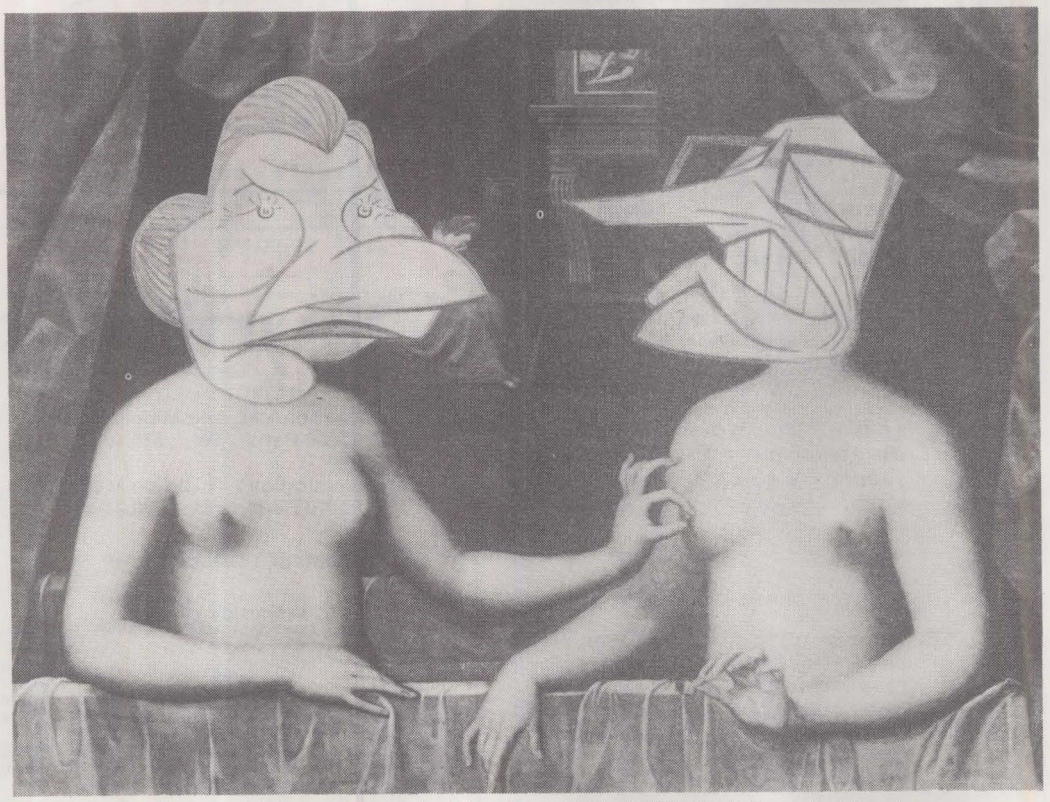

Simone Veil et Jacques Chirac, vus par Solo (d'après une toile de l'Ecole de Fontainebleau).



Jacques Chirac, Simone Veil et Raymond Barre, vus par Barrigue.

mencé par le débauchage. C'est là que se placerait l'épisode Baudis, le maire de Toulouse, préférant un tiens à deux tu l'auras.

Réalités et légitimité

Puis, au fur et à mesure que Chirac haussait le ton, les chausse-trapes ont commencé à s'ouvrir. Ici, c'est un député R.p.r. qui le lâche. Là, c'est un ancien ministre R.p.r. qui annonce que son « Europe des réalités » n'a rien à voir avec l'Europe dont parle Chirac. Ailleurs, c'est une dizaine de députés R.p.r. qui mettent en garde leur président. C'est la réponse à l'attaque portée par Chirac à Giscard d'Estaing sur sa « légitimité ».

Dans le même temps, Simone Veil, la tête de liste officielle du conglomérat réuni autour de l'U.d.f — l'officieuse étant à Matignon ou à l'Elysée —, commençait une campagne d'un style différent. Le thème central : pas de vagues, les problèmes hexagonaux n'ayant pas à intervenir. Adossée à sa cote de popularité, Simone Veil allait tenter d'être européenne pour deux, exclusivement européenne. L'œil fixé sur les sondages, les conseillers de l'Elysée ont établi son plan de campagne : refuser la polémique, se cantonner dans le « technique », se dégager à tout prix de la conjoncture. C'est qu'il leur paraît évident qu'une bonne partie de l'électorat majoritaire ne se sent que fort peu concerné par les querelles d'état-major, qu'il ne souhaite pas de rupture. Il faut donc, en s'abritant sous l'ombre tutélaire du président de la République, en laissant Raymond Barre aller s'il le faut « au charbon », utiliser l'image calme et rassurante de Simone Veil.

Vrai déclin ou rupture

Si ce scénario se réalise, le R.p.r. serait laissé loin derrière par la liste de l'U.d.f. Le déséquilibre mesurable aujourd'hui dans la majorité à propos du pouvoir s'exprimera alors dans les chiffres. Pour le R.p.r., ce sera l'heure du choix : le début du vrai déclin ou la rupture.

C'est pour éviter d'avoir à choisir demain entre ces deux inconvénients que Jacques Chirac, suivant sa pente naturelle, a opté, dès aujourd'hui, pour une agressivité forcenée, en espérant ainsi « limiter la casse ». Il lui faudra pourtant, tôt ou tard, choisir, se dresser, en 1981 ou avant, contre le président de la République, ou, peu à peu, être abandonné par ses élus puis ses électeurs et devenir une force d'appoint. Pour la droite, l'enjeu du 10 juin dépasse donc largement le nombre respectif de parlementaires allant siéger à Strasbourg. Il n'a que peu de rapport avec l'avenir de l'Europe : au détail institutionnel près, ses deux composantes se satisfont d'une Europe des marchands. L'enjeu, c'est l'avenir de chacun des courants, le pouvoir partagé ou monopolisé. C'est dire si d'ici à l'élection on va passer du fleuret moucheté au sabre d'abordage.

GUY PERRIMOND

C.f.d.t. : l'autocritique va pleuvoir sur Brest

« RECONSTRUIRE l'espoir. » Ce slogan, inscrit en énormes lettres derrière la tribune, sera la première vision des deux mille délégués de la C.f.d.t. qui arriveront, le mardi 8 mai, dans l'immense hangar du Parc d'Exposition de Penfeld. C'est en effet le thème central du 38e congrès de la C.f.d.t., qui se tiendra la semaine prochaine à Brest.

Reconstruire l'espoir perdu depuis la défaite de la gauche, c'est le but que se fixe la deuxième organisation syndicale française depuis mars 1978. Tous les militants le souhaitent. La direction confédérale sortante le répète sur tous les tons depuis plus d'un an : « Il faut redonner confiance aux travailleurs. » Certes. Mais comment ?

Nul, à la C.f.d.t., ne nie que la tâche ne soit pas facile. On ne voit pas d'ailleurs comment elle le serait. A la base, des organisations souvent désemparées et des difficultés de mobilisation. Au sommet, une direction qui ne croit plus à la possibilité d'une solution de gauche. « Rarement, entre deux congrès, la situation politique ou générale ne s'est autant dégradée », liton dans « Syndicalisme hebdo » du 29 mars dernier. L'hebdomadaire de la C.f.d.t. poursuit : « On pourrait rêver de circonstances meilleures... Les travailleurs peuvent, c'est vrai, être ballottés entre la lassitude, la colère et la peur ; les militants être découragés par les difficultés de leur action et parfois interrogatifs sur le sens à lui donner... »

C'est dire que l'ambiance de ce congrès sera fort différente de celle des assises d'Annecy, en mai 1976. Thème principal des débats de l'époque : le rôle des syndicats en cas d'une victoire de la gauche, à laquelle croyaient la plupart des congressistes. Il avait été bien plus question de stratégie politique que de luttes sociales ou d'actions en cours, et l'on avait assisté à un congrès plus politique que syndical.

A Brest, la tonalité sera fort différente. A l'ordre du jour : le fameux « recentrage » de la C.f.d.t., décidé au lendemain des législatives de mars 1978.

Au point de départ de cette nouvelle politique d'action, une autocritique : le syndicat s'est trop éloigné, durant cette période électorale, des réalités concrètes vécues par les salariés. Et il ne s'en est pas encore remis. Le rapport d'orientation soumis aux congressistes le dit noir sur blanc : « L'étape importante de 1978 ne devait pas faire passer au second plan l'action pour modifier dès aujourd'hui la situation faite aux travailleurs... La C.f.d.t. porte la responsabilité de n'avoir pas su résister à la pression des événements... »

Depuis, sans nier la nécessité de la lutte politique, la confédération essaie de « recentrer » son action. Dans son discours d'ouverture, le secrétaire général reprécisera quels sont désormais les axes prioritaires. Un triptyque revendications-action-négociations qui cherche à redonner toute leur place aux luttes sociales. Car « reconstruire l'espoir », explique le rapport d'orientation, ne passe pas par « une immixtion dans la vie des partis », mais par des tâches syndicales : « mobilisation des travailleurs, obtention de résultats qui donnent confiance dans la lutte ». Une politique où la recherche de la négociation tient une grande place : « Toute bataille gagnée, toute négociation imposée aboutissant à un compromis positif, toute avancée législative ou contractuelle est un apport certain à l'amélioration du rapport de forces ». Il faut également des actions « qui démarrent au plus près des travailleurs dans l'entreprise, la branche ou la localité », afin d'obtenir l'ouverture de discussions à tous les niveaux. Il faut aussi, vieille pomme de discorde avec la C.g.t., éviter « le piège des coordinations prématurées ».



Edmond Maire, Georges Séguy et André Henry, le 1er mai dernier.

Du bout des lèvres

Il n'empêche : la volonté d'unité d'action sera réaffirmée. Tout en soulignant, « dans la période 1976-1979, de nombreuses difficultés avec la C.g.t. ». Doux euphémisme. Jamais les relations entre les deux centrales n'ont été aussi tendues. Oui, donc, à l'unité d'action ; mais du bout des lèvres. La C.f.d.t. n'y met « aucun autre préalable qu'un accord sur les objectifs et les méthodes d'action », dont on voit mal comment il pourrait avoir lieu dans les circonstances actuelles. D'autant que l'on précise bien, rue Cadet, que cette « unité est à réaliser sans concession ». En clair : les dirigeants C.f.d.t. sont plus que réservés sur l'unité. Ils reconnaissent une « certaine ouverture » de la C.g.t. Ouverture limitée, puisque celle-ci « a délibérément choisi son camp, celui du P.c.f. », et qu'elle « se refuse à toute autocritique sur son action passée ». Et si la C.f.d.t. réaffirme la nécessité de l'unité — quel dirigeant syndical, qu'il soit C.g.t. ou C.f.d.t., oserait prendre nettement l'initiative d'une rupture ? —, elle s'interroge sérieusement : à qui profite l'unité d'action ? Au détour d'une phrase du rapport d'orientation, l'inquiétude de se laisser grignoter laisse pointer le bout de son nez : « Le choix des thèmes pour son congrès de novembre 1978 montre que la C.g.t. est soucieuse de se présenter comme le meilleur défenseur des travailleurs, ce qui l'amène à récupérer des idées mises en avant par la C.f.d.t. (conseils d'atelier, hiérarchie, autogestion...), même si souvent cet exercice reste formel. »

Il y aura de nouveau un petit pas de fait en direction de F.o., comme l'avait décidé le conseil national d'avril 1978 : « Personne dans la C.f.d.t. ne peut accepter de tirer un trait sur plusieurs centaines de milliers de travailleurs syndiqués à F.o. Nous ne pouvons nous comporter comme s'ils avaient une tare indélébile qui les éloigne de l'action de classe », déclarait à l'époque Edmond Maire. Ce genre d'appel, joint au désir de négociation, fait voir rouge à André Bergeron — mais si, cela lui arrive ! —, car il craint alors la concurrence sur son terrain.

De toutes ces questions les militants vont débattre durant cinq jours. La direction sortante, qui prévoit d'ores et déjà un nombre élevé d'abstentions, aura, face à elle, une opposition peut-être plus importante numériquement qu'au dernier congrès. Mais aussi plus dispersée. A Annecy, 66 % seulement des congressistes avaient donné acte au bureau national d'avoir bien mené, depuis trois ans, la barque de la C.f.d.t. A Brest, ce chiffre risque d'être moins élevé, et les pessimistes — ou les réalistes ? — parlent de 55 %...

A Annecy, les différentes oppositions s'étaient plus ou moins regroupées autour d'une « contribution au débat », signée par la Banque, la Construction, le Textile, les Cuirs et Peaux, la Santé, les P.t.t. et l'union régionale Rhône-Alpes. L'opposition regroupait, en gros, moins de 35 % des

délégués : environ 20 % étaient contre la direction et 15 % s'abstenaient. A Brest, pas d'opposition organisée. Une part importante des organisations confédérées ne sont pas d'accord, et elles vont le dire à la tribune ; mais elles ne passeront pas d'alliances entre elles, sauf sur quelques points précis. D'ailleurs, aucun texte ne les regroupe.

Que disent les opposants ? Quelles seront les critiques de l'action confédérale ?

Les plus fréquentes porteront sur la politique de négociation préconisée par la direction. Il semble que le « recentrage » ne soit pas compris, ou soit mal accepté par nombre de militants. « Avant de rechercher la négociation, affirme la Fédération de la Banque, il faut créer un rapport de forces pour peser sur cette négociation. » Plusieurs amendements déposés contestent l'idée que la négociation soit partie intégrante de l'action.

Virage à droite ?

Plusieurs syndicats souhaitent également davantage d'actions globales. La Banque : « Nous craignons que la décentralisation systématique de l'action n'amène à l'excès contraire. » La Fédération Gaz-Électricité : « L'action dans l'entreprise n'exclut pas des coordinations, des globalisations. » D'autres trouvent que la confédération n'est pas assez unitaire : des amendements proposent, par exemple, de gommer l'absence d'autonomie de la C.g.t. par rapport au P.c. Les sidérurgistes des régions en crise seront là aussi pour reprocher à la direction d'avoir refusé la marche du 23 mars sur Paris ; mais, là, même les opposants traditionnels approuvent généralement le refus confédéral.

Derrière toutes ces critiques — qui, n'en doutons pas, fourniront matière à des débats plus qu'animés —, qu'y a-t-il ? Même si le mot n'est pas prononcé au congrès, il sera sous-jacent dans bien des interventions des minoritaires : la C.f.d.t. vire-t-elle vers un réformisme de mauvais aloi ? En clair, y a-t-il, comme l'en accuse la C.g.t., virage à doite ?

Il est fort probable que la plupart des délégués répondront non, et que les thèses de l'équipe dirigeante trouveront le soutien actif de la majorité des congressistes et la neutralité bienveillante — mais vigilante — d'une bonne partie des minoritaires. La plupart des organisations C.f.d.t. ressentent et acceptent la nécessité d'un recentrage dans une situation de crise. Faute, souvent, d'une autre alternative...

Encore qu'il faille se garder de tout pronostic trop tranché. La C.f.d.t. n'est pas une organisation monolithique, et un congrès unanimiste, où tout serait joué d'avance, y est impensable. Certains militants feraient même plutôt le « complexe du suivisme ». D'où un état de tension perpétuelle et voulu, dans lequel l'organisation pense puiser ses forces de renouvellement. Et sa richesse : ne jamais se figer.

Alors, d'autres thèmes non prévus au programme surgiront peut-être des débats. A moins que les délégués ne réservent à l'après-congrès des questions concernant un avenir plus lointain : les risques d'isolement de la C.f.d.t., une nouvelle recrudescence du gauchisme qui avait fortement diminué ces dernières années, ou la tentation de l'anarcho-syndicalisme...

MICHÈLE KESPI

l'éditorial de Claude Estier

Aux communistes

LE XXIIIe congrès du Parti communiste français constituera, à n'en pas douter, l'événement de la semaine prochaine. Même s'il n'y a guère de surprises à en attendre, un congrès communiste, par sa durée — cinq jours —, par l'ampleur des débats auxquels a donné lieu sa préparation, par la place même que tient le P.c.f. dans la vie politique française, ne peut pas être une simple formalité. Ce qui se dira à partir de mercredi prochain à Saint-Ouen pèsera sans aucun doute sur l'avenir de la gauche française, et donc sur celui des travailleurs de ce pays.

Il ne sert à rien d'imaginer que ce XXIIIe congrès aurait pu se tenir la gauche étant au pouvoir depuis un peu plus d'un an et ayant commencé à mettre en œuvre les réformes de la société française qui étaient inscrites dans le Programme commun. Le Parti communiste n'a pas voulu qu'il en soit ainsi. Aux promesses du XXIIe congrès — qui ouvrait, en février 1976, les perspectives d'un « socialisme aux couleurs de la France » — a succédé, dès l'année suivante, une politique de méfiance, de repli sur soi, de retour au sectarisme, qui devait aboutir à la rupture de septembre 1977, mais dont les prémisses étaient perceptibles dès le lendemain des élections municipales, pourtant marquées par une formidable avancée de l'ensemble de la gauche, tant socialiste que communiste.

On a déjà beaucoup dit et écrit sur les raisons qui ont conduit la direction du P.c.f. à ce changement de cap. Les historiens feront le tri entre les innombrables pièces qui ont été versées au dossier durant les mois qui viennent de s'écouler. La dernière en date n'est pas de médiocre importance : en mars 1976, un mois après le XXIIe congrès, Jean Kanapa, revenant de Moscou, présente au comité central un rapport extrêmement critique à l'égard de l'U.r.s.s. Ce rapport demeurera secret. Aucune référence n'y sera jamais faite. Un an plus tard, il sera totalement oublié. Aujourd'hui, la position officielle du P.c.f. tourne carrément le dos au document Kanapa, puisque l'un des thèmes majeurs du XXIIIe congrès se trouve contenu dans l'affirmation que le bilan de l'Union soviétique et des pays de l'Est est « globalement positif ».

Ce revirement à l'égard de l'U.r.s.s. est-il l'une des causes ou l'un des effets du changement d'attitude du P.c.f. à partir de 1977 ? Peu importe, au fond. Seul compte le résultat, et celui-ci est, hélas, terriblement négatif. Ayant choisi de ne pas aller au pouvoir avec un Parti socialiste devenu, électoralement, la première force de la gauche, cessant de privilégier l'« union » avec le P.s. pour ne se consacrer qu'au « combat » contre lui, en arrivant même à considérer que le Programme commun — pour lequel le P.c.f. se flattait de s'être battu pendant des années avant d'en obtenir la signature en 1972 — fut une erreur, les dirigeants communistes sont revenus à un comportement et à un style de guerre froide. En témoignent les éditoriaux quotidiens de « l'Humanité » accumulant les contre-vérités pour tenter de faire apparaître des convergences entre le P.s. et Giscard d'Estaing. En témoigne la campagne du P.c.f. contre la Communauté européenne, pourtant reconnue et admise dans le Programme commun, mais dont viendrait soudain tout le mal. En témoigne aussi la façon dont a été écartée, au cours de la préparation du congrès, la contestation (1), qui ne venait pas seulement de quelques intellectuels, mais aussi d'un très grand nombre de militants ouvriers peu disposés à souscrire à ces schémas simplistes qui présentent le Parti socialiste comme le complice de la droite ou encore, par exemple, qui font de Helmut Schmidt le Diable et de Leonid Brejnev le Bon Dieu.

Faut-il en conclure, avec Hélène Parmelin (voir en page 32), que les communistes français sont loin d'être « libérés » de cette maladie dont ils ont déjà tant souffert et qui continue à s'appeler le stalinisme ? Nous voudrions encore croire le contraire, car nous n'avons pas perdu — et nous ne perdrons jamais — l'espoir d'une renaissance de l'union des forces populaires, condition aussi fondamentale aujourd'hui qu'hier pour mettre un terme au pouvoir de la droite.

A la veille de leur congrès et quelle que soit la violence des attaques qui y seront probablement lancées contre le P.s., les militants communistes — nos camarades — doivent savoir que les socialistes, qui viennent déjà de leur proposer un pacte de non-agression, seront toujours prêts à renouer le dialogue, à prendre avec eux les initiatives propres à relancer la dynamique unitaire dans laquelle continue à résider le grande espérance des travailleurs.

---

(1) Lorsque quelques contestataires ont réussi à s'exprimer au niveau des conférences fédérales, comme ce fut le cas le week-end dernier à Paris et dans les Hauts-de-Seine, « l'Humanité » s'est bien gardée de rendre compte de leurs interventions.

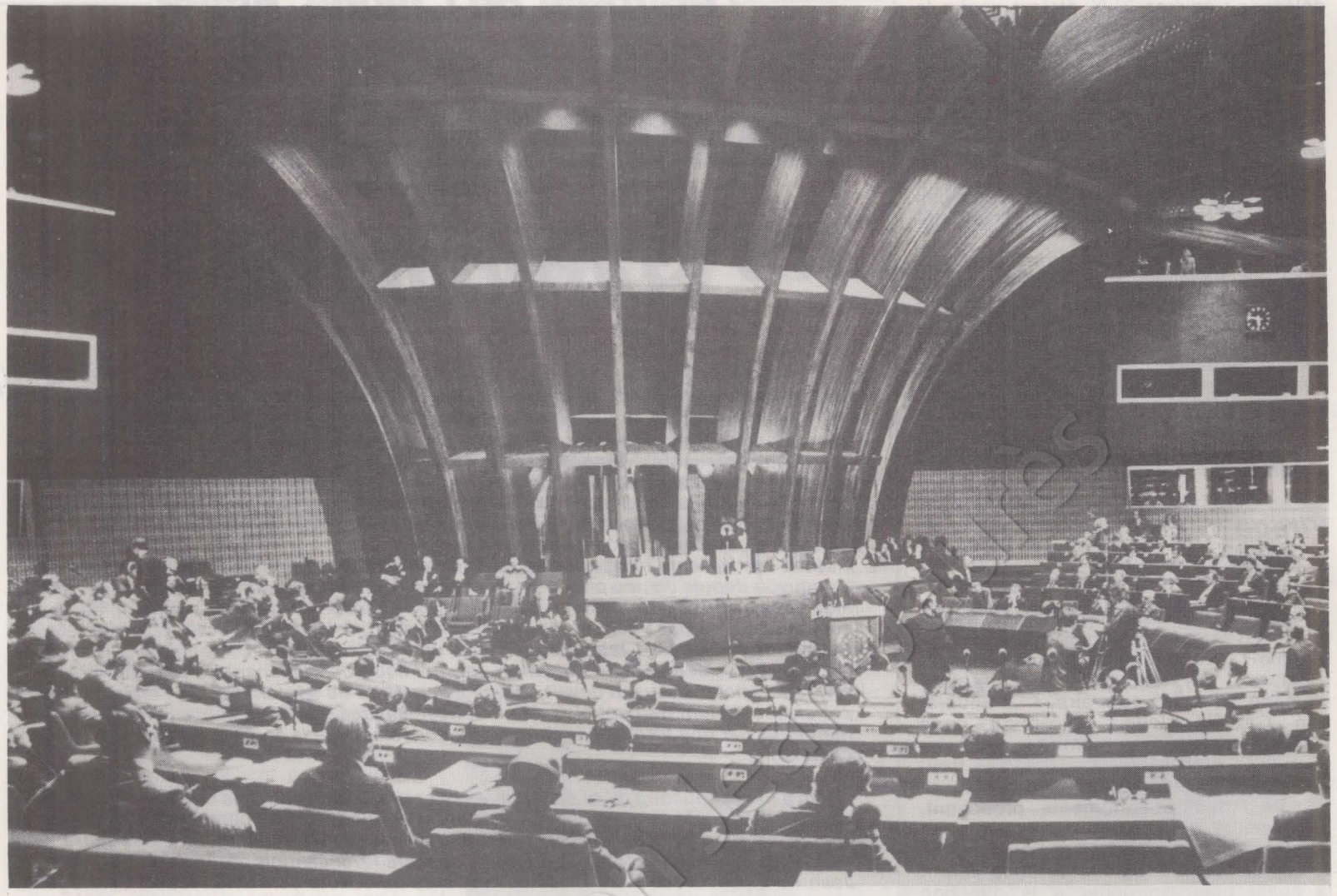

COMMENT FONCTIONNENT LES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Par quoi symboliser l'Europe ? Les agriculteurs songent peut-être spontanément aux manifestations paysannes qui ont rythmé les longs « marathons » des ministres de l'Agriculture réunis en Conseil à Bruxelles. Sans doute pensent-ils aussi aux « montants compensatoires monétaires » ou à la « monnaie verte », instruments financiers complexes de la politique agricole commune qui restent des énigmes pour l'immense majorité des 260 millions de citoyens des Neuf.

Finalement, seule l'Europe verte s'apparente à une politique communautaire. Cela explique sans doute les passions, favorables ou hostiles, qu'elle suscite. Pour le reste, à tort ou à raison, l'Europe reste étrangère aux préoccupations des Français. Sauf, naturellement, lorsque les sidérurgistes, voyant s'abattre sur eux un train de licenciements, établissent un lien avec le plan Davignon (du nom d'un des treize commissaires de Bruxelles).

La possibilité de voler

Europe de la faucille, Europe du marteau, mais plus encore Europe in-signifiante, puisque toujours à construire contre les empires d'argent qui profitent sans retenue de cette vaste enveloppe abandonnée à leurs appétits. D'où, peut-être, l'homme-oiseau dessiné par Folon et dans lequel chacun peut, après tout, inscrire ses rêves et ses aspirations. Pourquoi ne pas y voir la possibilité de voler, dès le 10 juin, vers l'Europe des travailleurs ?

Pour la première fois, les Français vont, ce jour-là, désigner directement leurs représentants à l'Assemblée européenne. Exceptionnnellement, ils bénéficieront à cette occasion du mode de scrutin proportionnel réclamé en vain par les partis de gauche pour les consultations nationales.

A en juger par la vivacité des débats — beaucoup plus grande chez nous que dans les huit autres pays intéressés — que suscite cette élection, il convient de s'interroger sur le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée européenne comme sur la signification et les conséquences de ce scrutin.

L'ancienneté de l'idée de construction européenne ne permet pas sérieusement d'en attribuer le mérite à quelqu'un de précis. D'autant que, derrière cette idée, on a pu trouver des « projets » extrêmement variés selon qu'ils émanaient d'un chef d'Etat, d'un militaire, d'un homme politique ou d'un poète.

Après les dévastations de la Seconde Guerre mondiale, les craintes nées de la guerre froide ont favorisé la signature du traité d'avril 1951 créant la C.e.c.a. (Communauté européenne du charbon et de l'acier). Cette première organisation européenne, qui fondait une certaine solidarité entre les Six — France, Allemagne, Italie, Benelux —, comprenait quatre institutions : la Haute Autorité, le Conseil des ministres, l'Assemblée de la Communauté et la Cour de justice. Après le rejet français en 1954 du projet de C.e.d. (Communauté européenne de défense), visant à intégrer les forces militaires européennes dans un ensemble supranation contrôlé par les Etats-Unis, il a fallu attendre le Traité de Rome (25 mars 1957) pour voir naître la C.e.e.

180 millions d'électeurs

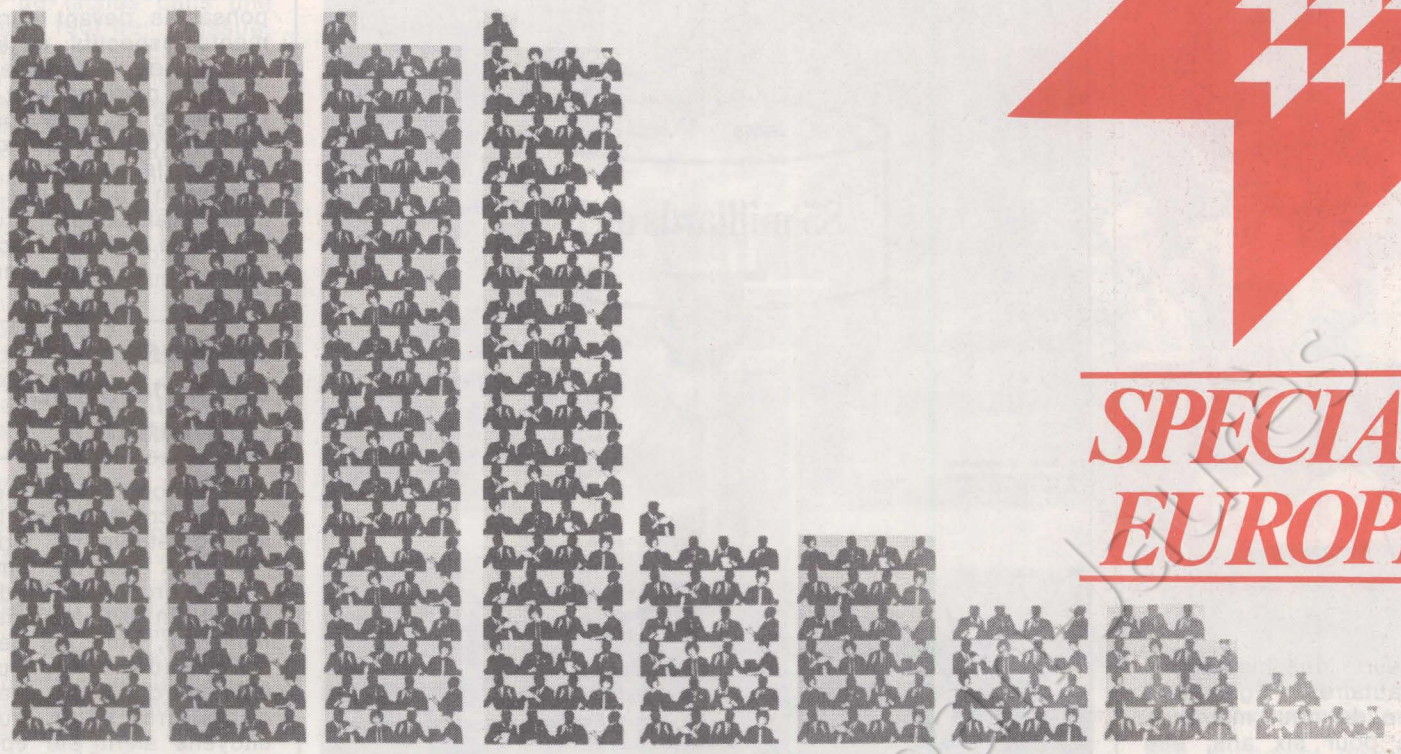

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ALLEMANDE	FRANCE	ROYAUME-UNI	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE	DANEMARK	IRLANDE	LUXEMBOURG
81 sièges	81 sièges	81 sièges	81 sièges	25 sièges	24 sièges	16 sièges	15 sièges	6 sièges
45 Millions d'électeurs	37 Millions d'électeurs	40 millions d'électeurs	39 Millions d'électeurs	9,4 Millions d'électeurs	7 Millions d'électeurs	3,6 Millions d'électeurs	1,8 Million d'électeurs	0,2 Million d'électeurs

SPECIAL EUROPE

(Communauté économique européenne) et l'Euratom (Communauté européenne de l'énergie atomique). Dix ans plus tard, les principaux organes des trois communautés ont été fondus ensemble. Enfin, le 1er janvier 1973, l'Europe des Six est devenue celle des Neuf en s'élargissant, après bien des difficultés, au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark.

Aussi complexe que vaste

Les institutions européennes diffèrent fortement de celles que l'on peut trouver dans chacun des neuf pays membres. Le Conseil des ministres, organe de décision, voit sa composition varier en fonction des problèmes qu'il traite. Discute-t-il du prix du lait, des questions monétaires ou des relations avec le tiers monde ? Il regroupe alors les ministres de l'Agriculture, ceux des Finances ou encore des Affaires étrangèrres, ces derniers ayant compétence générale mais pouvant se faire accompagner — ou même remplacer — pour des dossiers spécialisés. Présidées à tour de rôle et pour six mois par chacun des Etats membres, les sessions du Conseil sont préparées par un Comité de représentants permanents des gouvernements (Coreper). Dans la pratique, le Conseil élabore ses décisions, ses règlements ou ses directives (en général à l'unanimité, bien que les traités prévoient la possibilité de se prononcer à la majorité simple ou qualifiée, sauf demande expresse de l'un des participants) sur proposition de la Commission européenne.

Si le pouvoir de décision politique et législatif appartient donc au Conseil, c'est à la Commission que revient l'essentiel des initiatives pour impulser cette politique. Les treize étages vitrés du Berlaymont, le bâtiment futuriste qui abrite ses services à Bruxelles, écrasent un peu le Charlemagne voisin, tout aussi moderne, siège du Conseil des ministres. A la tête de la Commission se trouvent treize hommes (deux pour chacun des quatre premiers pays par la population, un pour chacun des cinq autres) nommés par les neuf gouvernements d'un commun accord et pour un mandat de quatre ans renouvelable. Individuellement irrévocables — sauf faute grave sanctionnée par la Cour de justice —, les commissaires n'ont aucun compte à rendre aux autorités de leur pays d'origine, afin de garantir leur indépendance. Ils ont une réunion de travail tous les mercredis à 10 heures du matin. La Commission emploie plus de sept mille fonctionnaires de catégorie A ou B, répartis à travers vingt-trois directions générales.

Initiatrice de la politique des Neuf par ses propositions au Conseil, la Commission contrôle en outre la mise en œuvre des décisions et du budget communautaire ; elle agit en gardienne des traités et elle dispose de certains pouvoirs de décision (notamment pour ce qui touche à la politique de concurrence ; voir « l'Unité » n° 332). Aussi complexe que vaste, la tâche de la Commission, organe de préparation et d'exécution, en fait incontestablement le pivot des communautés.

Litiges et sanctions

Aucune des trois autres institutions européennes ne siège à Bruxelles. Le Luxembourg abrite la Cour de justice et la Cour des comptes, tandis que l'Assemblée européenne « se promène » constamment entre Luxembourg et Strasbourg, faute d'accord entre les Neuf pour lui attribuer enfin un siège fixe.

Composée de neuf juges et quatre avocats généraux désignés pour une durée de six ans renouvelable, la Cour de justice assure l'application et l'interprétation du droit communautaire. Il lui faut donc statuer sur les litiges entre institutions communautaires d'une part et Etats membres, particuliers ou entreprises, d'autre part. C'est elle, par exemple, qui a sanctionné — fort modérément — le laboratoire suisse Hoffmann-Laroche pour avoir violé les règles de concurrence, ce qui avait déjà valu des déboires plus sérieux à cette multinationale avec la Commission. La Cour de justice peut aussi être saisie par une juridiction d'un des pays membres dans la mesure où, en matière européenne, c'est elle qui dit le droit. On peut en quelque sorte comparer son rôle à ceux du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel français. Cependant, non seulement elle a des compétences étroitement limitées par les traités, mais encore elle doit s'en remettre aux Etats concernés du soin de faire exécuter ses arrêts.

Entrée en activité le 1er juin 1977, la Cour des comptes est

SPECIAL EUROPE

la plus jeune des institutions communautaires. Egalement composée de neuf membres désignés pour six ans, elle contrôle la totalité des recettes, des dépenses et la gestion des divers organismes de la Communauté.

Il en existe, en effet, un certain nombre. Certains, comme le C.e.s. (Comité économique et social), sont consultatifs. Composé de 144 membres représentant les différents secteurs de la vie économique et sociale, le C.e.s. se voit obligatoirement soumettre pour avis les projets de la Commission.

Compétences réduites

Tout autre est le rôle des « comités spécialisés », qui regroupent des membres de la Commission et des représentants des Neuf. Ces comités ont pour tâche de préparer des décisions hautement technique. La liste n'est pas close ! On trouve également des organes techniques et financiers d'exécution : les « comités de gestion » mis en place pour chaque type de produit agricole (ils gèrent notamment les montants compensatoires monétaires), et les quatre « fonds », organismes financiers en charge des différentes formes d'aides et de crédits communautaires.

Face à cette multiplicité d'organismes, quelles tâches reste-t-il à l'Assemblée européenne ? A l'évidence, ses compétences apparaissent assez réduites. Dans la mesure où il n'existe pas d'Etat et donc pas de gouvernement européen, elle n'a pas pouvoir de censurer ni



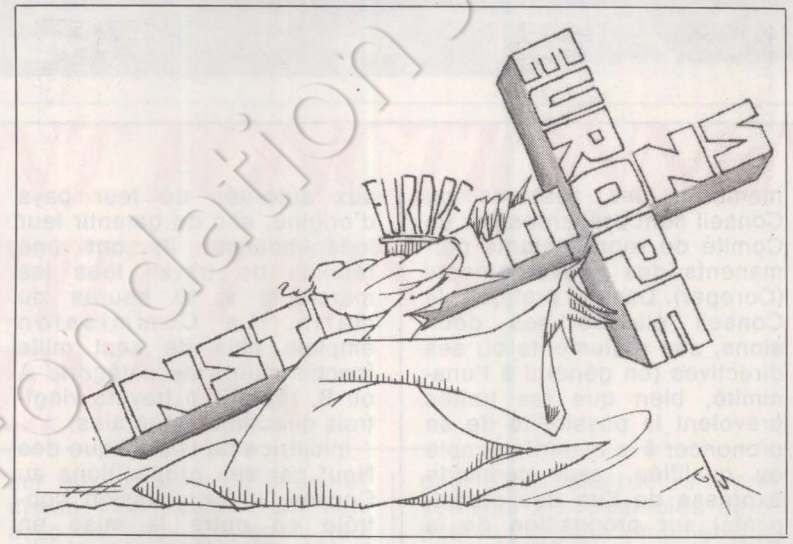



de renverser le Conseil des ministres. Ainsi ce dernier peut-il prendre ses décisions sans avoir de comptes à rendre. Bien sûr, les gouvernements des Neuf restent responsables, devant leurs Parlements respectifs, de la politique menée à Bruxelles. Mais il n'est pratiquement jamais fait usage de cette possibilité de contrôle et de critique, comme le déplorait Claude Cheysson (l'un des treize commissaires de Bruxelles) lors d'un colloque socialiste réuni le 19 avril dernier à Paris.

La plus adémocratique du monde

« L'Europe, a dit Cheysson, est la construction la plus adémocratique du monde. Il n'y a pas trace de démocratie dans le processus de décision actuel. En 1979, le Conseil des ministres, dont les décisions s'appliquent à tous les citoyens d'Europe, prend ses décisions sans que les citoyens aient été consultés ni même informés. Telle région d'Europe va apprendre une décision qui l'affecte, alors qu'elle est en préparation depuis des mois mais sans qu'aucun de ses représentants ait jamais été consulté. Là, je mets en accusation l'Assemblée européenne, hantée par le désir du vote unanime, comme si l'impuissance exprimée unanimement était plus forte qu'exprimée à la majorité. »

Pour changer cet état de fait, Cheysson a émis le vœu que les prochains élus à l'Assemblée européenne n'hésitent pas à se marquer nettement sur le plan politique, obligeant ainsi les membres de la Commission à agir de même. « J'espère, a ajouté Cheysson, que les élus européens de demain veilleront à ce que les ministres des Neuf reviennent rendre des comptes là où les gouvernements sont responsables, c'est-à-dire devant les Parlements nationaux. L'Europe ne se construit pas à Bruxelles ni à Strasbourg, mais dans chacun de nos pays. »

Aux limites imposées par les traités à l'Assemblée européenne s'ajoutent sa lourdeur et ses faiblesses, liées tant à la multiplicité de ses lieux de travail (sessions tantôt à Strasbourg, tantôt à Luxembourg, commissions de travail à Bruxelles, secrétariat à Luxembourg) qu'à l'obligation de traduire dans les six langues officielles la totalité de ses débats, rapports et documents. Ce problème linguistique accapare 60 % de ses 1 500 fonctionnaires et agents, tandis que 10 %

© Fondation

d'entre eux sont occupés par les seuls déplacements entre ses deux sièges.

Malgré ces différents handicaps, l'Assemblée européenne remplit un certain nombre de tâches dans une ambiance feutrée, cossue, polyglotte... et active. Elle tient en moyenne une session plénière d'une semaine par mois, préparée par ses douze commissions (et leurs sous-commissions), pendant les intersessions, au cours de trois cents réunions par an en moyenne. L'Assemblée européenne remplit une triple fonction de contrôle, consultative et budgétaire.

Par des questions écrites ou orales, avec ou sans débat, elle exerce un certain contrôle sur le Conseil et plus encore sur la Commission représentés à ses sessions. La Commission est tenue de lui soumettre un rapport général sur ses activités de l'année précédente et de lui présenter son programme de travail. Ainsi l'Assemblée en est-elle la gardienne, pouvant même contraindre les treize commissaires à démissionner si elle adopte à leur encontre une motion de censure aux deux tiers des voix exprimées et à la majorité absolue de ses membres. Elle n'a toutefois jamais mené cette possibilité à son terme jusqu'à présent.

Last but not least

Comme tout Parlement, cette Assemblée délibère au cours de séances publiques. Sur rapport de la commission compétente, elle vote, à l'issue de ses débats, des résolutions adressées pour avis au Conseil et à la Commission, tenus de la consulter avant d'adopter les projets de règlement et de décision, qui vont devenir les « lois communautaires ». Les parlementaires européens ne se regroupent pas par appartenance nationale, mais par affinités au sein de six groupes politiques. Sur les 198 parlementaires que compte aujourd'hui l'Assemblée, le groupe socialiste arrive en tête avec 66 membres, suivi du groupe démocrate-chrétien (53), du groupe libéral et démocratique (23), des communistes et apparentés (18), des conservateurs européens (18), des démocrates européens de progrès (17) et de trois non-inscrits.

Lorsqu'elle le juge utile, l'Assemblée peut organiser des débats d'actualité (comme elle l'a fait sur le terrorisme après l'assassinat d'Aldo Moro) et voter des résolutions d'urgence sur



Présentation des candidats socialistes et sociaux-démocrates, la semaine dernière, à Luxembourg

l'ensemble des sujets compris dans le champ d'activité des communautés.

Last but not least, l'Assemblée dispose de pouvoirs budgétaires non négligeables, puisque c'est elle qui a le « dernier mot » sur les « dépenses non obligatoires », c'est-à-dire celles qui ne découlent pas directement de l'application des traités. Sur les 12,36 % milliards d'unités de compte (soit environ 74 milliards de francs) du budget communautaire en 1978, ces « dépenses non obligatoires », relatives aux politiques sociale, régionale, industrielle, scientifique et écologique mises en œuvre par l'Assemblée, ont représenté environ 17 % de l'ensemble. Cela fait peu de chose en regard des 70 % absorbés par l'Europe verte, mais c'est quatre fois plus que les frais de fonctionnement des différents organismes de la C.e.e.

Faut-il s'étonner si les deux lectures du budget — compte tenu d'un va-et-vient, nécesaire à son adoption, entre la Commission, le Conseil et l'Assemblée — occupent une place très importante parmi les activités des parlementaires européens ?

Lors d'un désaccord durable sur le budget, comme cela vient d'arriver tout récemment, entre le Conseil et l'Assemblée, la Commission se trouve devant un dilemme. Soit exécuter le budget voté par l'Assemblée, ce qui a une validité juridique douteuse et met la Commission en porte à faux avec le Conseil ; soit se plier à la volonté du Conseil et prendre le risque de se faire renverser par l'Assemblée.

L'élection prochaine de l'Assemblée au suffrage universel aura-t-elle de grandes conséquences sur son fonctionnement ? Malgré les véhémentes protestations de certains leaders du R.p.r. et du P.c.f., incontestablement plus liées à la situation française qu'au devenir de la Communauté, rien ne permet de le penser. Sans doute l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux élus, représentants directs du peuple, donnera-t-elle à l'Assemblée un sang neuf et une autorité qui lui faisaient défaut. Mais cela ne doit nullement donner corps aux velléités de supranationalité que certains décèlent par avance derrière ce nouveau mode de désignation.

S'exprimant à Strasbourg, le 14 juin 1978, à l'occasion du 25e anniversaire du groupe socialiste de l'Assemblée européenne, François Mitterrand a tracé l'espoir et les limites qu'il voit dans l'élection du 10 juin : « Comme le disait Chateaubriand, par paradoxe : « la fonction naît de l'organe ». Il fallait créer un organe et, à partir de là, tenter de bâtir l'Europe. Les institutions européennes sont un beau tremplin ; le suffrage universel lui apportant désormais le sel de la terre, j'espère que nous saurons construire la communauté nécessaire, préservant pour chacun d'entre nous ce que nous sommes, sans contredire l'Histoire, capables à la fois de naître et de rester soi-même. L'entreprise la plus difficile qui soit et donc la plus noble. »

JEAN-LOUP REVERIER

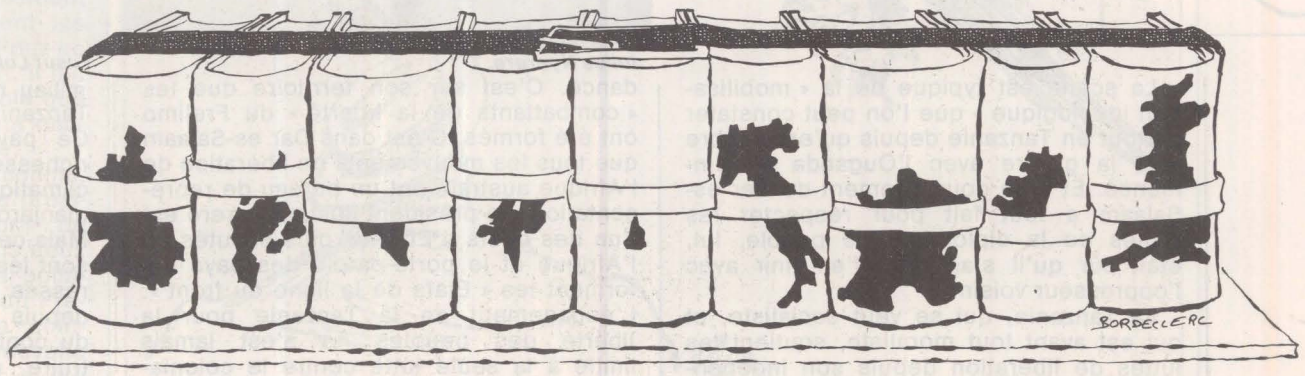

Tanzanie : du côté des "tombeurs" d'Idi Amin Dada

De notre correspondant.

Au rythme du tambour, les filles dansent, presque sans bouger. Elles chantent d'une voix tendre et presque monotone :

« Idi Amin Dada,
Nous te jetterons dehors,
Puis, nous t'écraserons. »

A la veille des vacances de Pâques, dans une école secondaire au sud de la Tanzanie, des étudiants montent une petite pièce pour démontrer « comment Idi Amin a fait envahir notre pays ». A la fin de la pièce, des soldats tanzaniens, disciplinés, propres et intelligents triomphent de la bande de bouffons qui entoure le tyran ougandais. La morale et l'Histoire sont sauves.

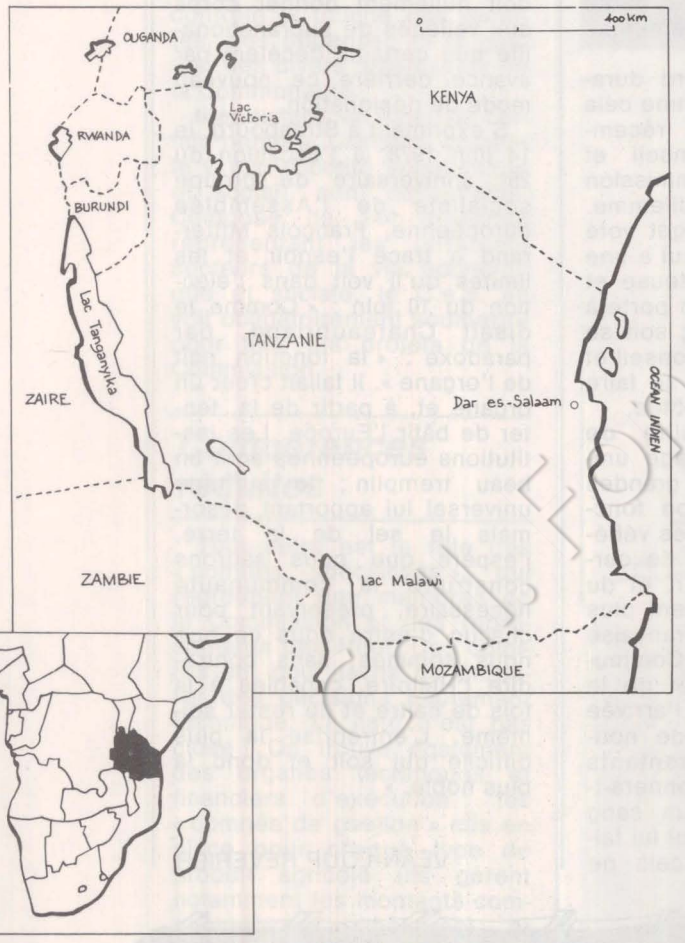

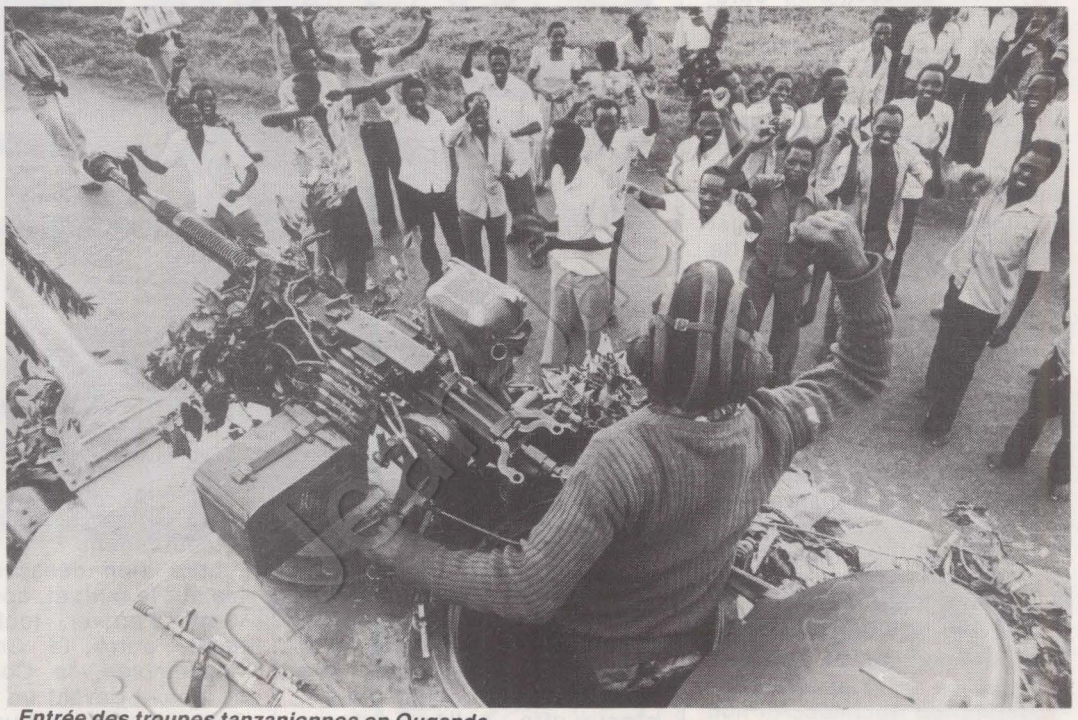

Entrée des troupes tanzaniennes en Ouganda.

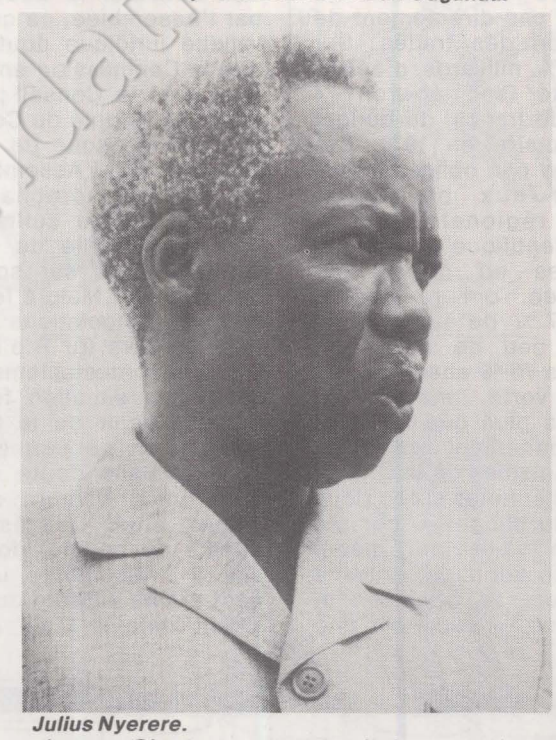

Julius Nyerere.

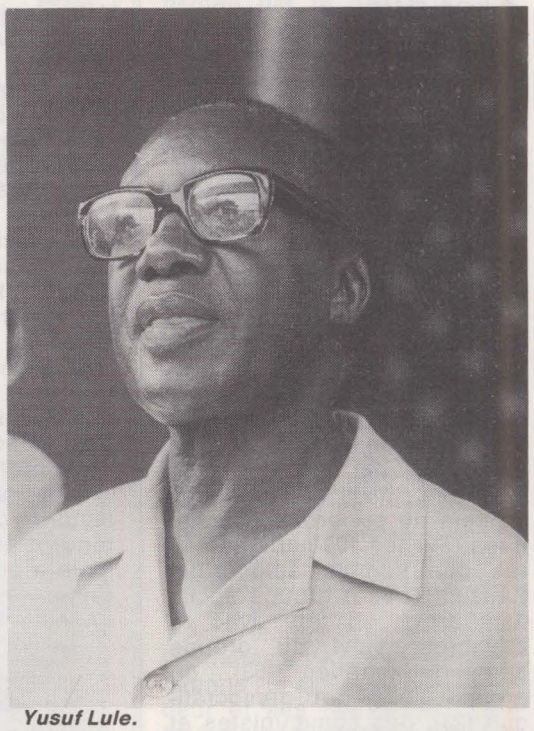

Yusuf Lule.

La scène est typique de la « mobilisation idéologique » que l'on peut constater partout en Tanzanie depuis qu'en octobre 1978 la guerre avec l'Ouganda a commencé. Et si le gouvernement de Dar es-Salaam a tout fait pour respecter les règles de la diplomatie, le peuple, lui, était sûr qu'il s'agissait d'en finir avec l'oppresseur voisin.

La Tanzanie, qui se veut socialiste, et qui est avant tout moraliste, soutient les luttes de libération depuis son indépendance. C'est sur son territoire que les « combattants de la liberté » du Frelimo ont été formés. C'est dans Dar es-Salaam que tous les mouvements de libération de l'Afrique australe ont un bureau de représentation. Le président Julius Nyerere est l'un des chefs d'Etat les plus écoutés de l'Afrique et le porte-parole des pays qui forment les « Etats de la ligne du front ». L'engagement de la Tanzanie pour la liberté des peuples ne s'est jamais limité à la seule lutte contre le colonialisme et le racisme en Afrique australe. L'année dernière, quand Valéry Giscard d'Estaing envoyait des troupes de secours à Mobutu, le président Nyerere disait du gouvernement zaïrois que « tout le monde sait qu'il est constitué de criminels corrompus et d'une bande de meurtriers ».

Pourtant, la Tanzanie semblait peu disposée à pratiquer une politique étrangère active. Elle fait partie des vingt-cinq pays les plus pauvres, son revenu par habitant étant de 180 dollars en 1976 (6 550 dollars pour un Français). Son taux moyen de croissance a été de 2,6 % depuis l'indépendance. 93 % de la population vit en milieu rural et 47 % des seize millions de Tanzaniens n'ont pas encore quinze ans. Ce pays ne dispose que de peu de richesses naturelles, sauf les avantages climatiques de la région autour du Kilimanjaro qui produit un excellent café. Mais cette pauvreté a un avantage : rares sont les pays, les firmes qui se sont intéressés à la Tanzanie. Tenus à l'écart, depuis son indépendance, des mutations du continent africain, elle a pu se construire un « socialisme » baptisé « afri-

cain », qui, s'il paraît souvent utopique, a apporté des améliorations non négligeables pour son peuple.

C'est en 1967 que la Tanzanie a choisi, sous la direction du président Nyerere — qu'on appelle communément « inwoalimu », l'enseignant, le professeur —, la voie du socialisme. Deux principes de base : « Ujamaa » et « Kujitegemea ». « Ujamaa » est le mot kiswahili pour « socialisme », mais son origine éthymologique renvoie à la « famille traditionnelle » africaine. Le « socialisme africain » est donc conçu comme un état « sans classes et sans exploitation », tel qu'on suppose qu'ont été les relations de la famille traditionnelle. « Kujitegemea » est la traduction du « selfveliance » anglais et signifie : avoir confiance en soi-même, compter sur ses propres forces.

Cette « voie » vers le socialisme implique la prééminence de l'idéologie, la production matérielle étant déterminée par l'« attitude mentale » des travailleurs. Les dirigeants devant donner l'exemple de « cette foi économique et sociale en vivant en accord avec ses principes ». Sur le plan économique, « Kujitegemea » s'est traduit par l'accent mis sur le développement rural et la création des « villages-Ujamaa » qui devaient devenir la cellule de base de la société. C'est là que l'on devait vivre et travailler en commun, gérer ses propres affaires dans des coopératives. Or, par son caractère trop idéaliste, ce socialisme autogestionnaire mis en pratique dans un pays sous-développé a partiellement échoué. La Tanzanie a dû faire l'expérience — après tant d'autres — que l'économie détermine en dernière instance le développement !

Guerre contre la pauvreté

A l'actif du régime : la conscience des problèmes ruraux s'est fortement développée (ce qui donne à la Tanzanie un avantage sur la plupart de ses voisins). Aujourd'hui, il n'y a pas une famille qui ne cultive son propre champ, si petit soit-il. Les écoles, les camps militaires, les hôpitaux, etc., produisent leurs propres récoltes pour réduire leur dépendance financière à l'égard du gouvernement. Mais cette forme de production à petite échelle ne fait pas progresser les forces productives à un rythme suffisant, et le niveau de vie semble stagner.

Certes, les besoins les plus élémentaires du peuple sont satisfaits : tout le monde mange à sa faim ; le pourcentage d'illettrés a été réduit à 36 % ; depuis peu, l'école primaire est obligatoire pour tous ces enfants ; l'espérance de vie à la naissance a été portée à quarante-cinq en 1975, alors qu'elle était à trente-cinq en 1960 ; les services médicaux sont gratuits ; il y a du travail à condition d'accepter d'être paysan, et les villes n'exercent pas la fascination qu'ailleurs créent les bidonvilles peuplés de chômeurs. Pour un Africain, accoutumé à sa civilisation, il fait certainement mieux vivre en Tanzanie que dans bien des pays voisins, enfants chéris de la « coopération » occidentale.

Et pourtant, aux yeux des Tanzaniens, cela ne suffit pas. Comme le dit le président Nyerere, ils veulent « courir où d'autres peuvent marcher » ? Depuis deux ans, cela se reflète dans la ligne politique : une nouvelle équipe autour du Premier ministre Edward Sokoine a commencé une espèce de N.e.p. (« nouvelle politique économique ») ; l'accent a été mis sur l'efficacité et la productivité, les restrictions imposées aux investissements étrangers ont été adoucies et l'on tente de développer l'industrie. Mais le gouvernement garde le contrôle des principaux moyens de production, et le C.c.m. (Chama cha Mapinduzi : Parti de la révolution), le parti unique, cherche plus que jamais à développer l'idéologie du « socialisme africain ».

Que cette idéologie ne s'arrête pas à la frontière ne date pas d'hier. En 1967, Nyerere déclarait : « Nous sommes engagés dans une guerre contre la pauvreté et l'oppression dans notre pays ; cette lutte a pour objectif de faire passer le peuple de Tanzanie (et le peuple africain dans son ensemble) d'un état de pauvreté à un état de prospérité. Nous avons été amplement opprimés, exploités, méprisés. C'est notre faiblesse qui nous y a conduits. Nous nous proposons maintenant une révolution qui nous garantisse de n'être plus jamais victimes de cet état de choses. »

Une tache de moins

Cela impliquait une politique étrangère active. Durant des années, cette politique ne fut surtout sensible que dans le domaine diplomatique. Puis, Amin Dada ayant tenté d'envahir la Tanzanie, le gouvernement de Nyerere a laissé parler les armes, malgré le coût financier d'une telle opération, et a « organisé », réuni l'opposition ougandaise, l'a portée au pouvoir. A Dar es-Salaam, on explique simplement qu'il y a maintenant sur la carte de l'Afrique « une tache de moins ».

STEFAN COLLIGNON

Le dissident de l'Ouest et la répression psychiatrique aux Etats-Unis

Quelques jours avant l'échange spectaculaire de cinq dissidents (Alexandre Guinzbourg, Edouard Kouznetsov, Marc Dimchitz, Valentin Moroz et le pasteur Gueorgui Vins) contre deux espions soviétiques détenus aux Etats-Unis, Gregory Berglund faisait paraître aux Editions du Seuil un livre intitulé « le Dissident du monde occidental ». L'auteur, ancien officier de l'armée de l'air américain, raconte comment, alors qu'il contrôlait en 1966 les armes nucléaires sur une base de l'Otan en Angleterre, il a été jeté dans un hôpital psychiatrique. Avec des méthodes qui n'ont rien à envier à celles du K.g.b., l'armée américaine se débarrassait d'un homme qui mettait en doute l'infaillibilité de son système d'alerte nucléaire et qui n'approuvait pas son engagement au Vietnam.

L'UNITE. — Pensez-vous qu'aux Etats-Unis la psychiatrie est utilisée à des fins de répression politique ?

GREGORY BERGLUND. — Je pense que dans le monde occidental en général, et tout particulièrement aux Etats-Unis, la

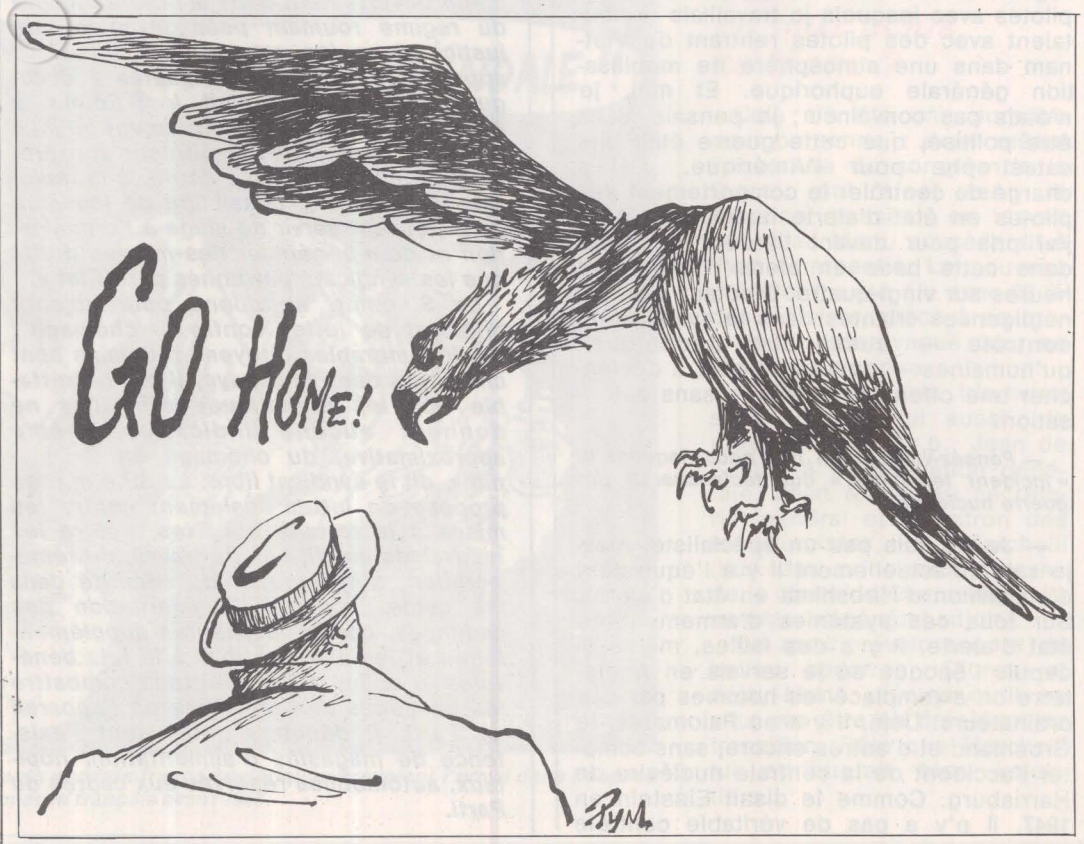

psychiatrie est utilisée comme une police de l'esprit. C'est ce pouvoir policier psychiatrique qui m'a étiqueté comme fou, comme schizophrène paranoïaque. J'ai été interné parce que j'avais constaté et signalé des failles dans le système d'alerte nucléaire que je contrôlais et parce que j'étais opposé à la guerre que menait mon pays au Vietnam. Mais il n'y a pas que l'armée à faire de la psychiatrie un pouvoir de répression. Je connais en Californie des gens qui ont été internés et « soignés » jusqu'à en être paralysés, non à cause de ce que l'on appelle véritablement des activités politiques, mais parce qu'ils exprimaient des idées qui sortaient du cadre conventionnel admis par la société. En 1977, il y a eu, toujours en Californie, une information judiciaire sur le cas de plus de quatre cents internés abusivement, morts dans les hôpitaux psychiatriques à la suite d'une chimiothérapie.

— Est-ce que ce sont les récits des dissidents des pays de l'Est qui vous ont décidé à écrire votre livre ?

— Non, parce que dès le début de mon internement, en 1966, je pensais que j'avais vécu et que je vivais une expérience importante et qu'un jour je devrais l'écrire, la communiquer. Quand je suis sorti de l'hôpital psychiatrique, c'était en pleine guerre du Vietnam, et l'histoire d'un petit officier qui avait exigé une enquête sur les failles du système d'alerte nucléaire permanente dans une base de l'Otan n'aurait intéressé personne. De plus, tout ce que je pouvais dire était obéré par le verdict des psychiatres : fou. Moi-même, longtemps après ma libération, j'ai été incapable d'écrire, j'étais vidé, je ne comprenais pas ce que j'avais vécu, et c'est pourquoi ce livre ne paraît que maintenant.

— Votre prise de conscience pacifiste est assez exceptionnelle pour un officier.

— Quand je m'interroge sur ma prise de conscience, sur mon changement de personnalité, dirais-je, je pense que cette crise que j'ai vécue à l'intérieur de l'armée a été provoqué par l'atmosphère de mobilisation générale euphorique qui régnait sur la base où je servais : les pilotes avec lesquels je travaillais permutaient avec des pilotes rentrant du Vietnam dans une atmosphère de mobilisation générale euphorique. Et moi, je n'étais pas convaincu ; je pensais, sans être politisé, que cette guerre était une catastrophe pour l'Amérique. J'étais chargé de contrôler le comportement des pilotes en état d'alerte nucléaire ; et là, j'ai pris peur devant l'ardeur guerrière dans cette base en alerte vingt-quatre heures sur vingt-quatre. D'autant que des négligences criantes dans le système de contrôle — aussi bien techniques qu'humaines — pouvait amener à déclencher une offensive nucléaire sans autorisation.

— Pensez-vous qu'en 1979 nous risquons un « incident technique » qui déclencherait une guerre nucléaire ?

— Je ne suis pas un spécialiste, mais je sais qu'actuellement il y a l'équivalent d'un million d'Hiroshima en état d'alerte. Sur tous ces systèmes d'armement en état d'alerte, il y a des failles, même si depuis l'époque où je servais en Angleterre on a remplacé les hommes par des ordinateurs. Déjà, il y a eu Palomares, le Groenland et d'autres encore, sans compter l'accident de la centrale nucléaire de Harrisburg. Comme le disait Einstein en 1947, il n'y a pas de véritable contrôle possible en matière nucléaire. En 1972, de la base où j'avais servi, un pilote s'est envolé de sa propre initiative sur un avion chargé de bombes ; il a été abattu par des avions de chasse et s'est abîmé dans l'Atlantique ou dans la Manche. C'est exactement ce genre d'incidents que je signalais comme possible.

— Avez-vous poursuivi le gouvernement américain pour internement abusif ?

— A ma sortie de l'hôpital psychiatrique, je voulais le faire ; mais de très bons avocats m'ont dit que le procès pourrait durer toute mon existence et coûterait fort cher. Ce qui me semble plus efficace, c'est de faire prendre conscience aux gens qu'ils sont les cibles de ces bombes en état d'alerte, qu'ils cessent d'être des moutons et qu'ils obligent les gouvernements américain et soviétique à désamorcer ces bombes. Car, malgré la signature des accords Salt, ceux qui détiennent la puissance nucléaire ne font que la renforcer.

Propos recueillis par
EMMANUELE PLAS

ROUMANIE : LES SYNDIQUES "LIBRES" SONT DEJA PLUS DE 2000

L'exemple donné en Urss par Khlebanov et ses amis peut avoir une influence en Roumanie malgré tous les moyens de répression dont use le gouvernement », nous déclarait il y a tout juste un an l'ouvrier roumain Vasile Parachiv. Ce jugement s'est révélé exact puisque, en février 1979, est né le Syndicat libre des travailleurs de Roumanie S.l.o.m.r. Sa création a été rendue publique le 4 mars.

En effet, au mois de février dernier, quinze ouvriers de Turnu-Severin, petit port sur le Danube, et cinq personnes de Bucarest, un médecin, un économiste, un ancien d'Espagne vieux membre du parti communiste, un photographe et une fonctionnaire du parti fondaient le syndicat.

Trois communiqués du S.l.o.m.r. sont actuellement parvenus en Occident : les syndiqués y proclament leur volonté d'agir ouvertement dans la stricte légalité du régime roumain pour davantage de justice dans les rapports de travail. Il appelle les autorités roumaines à dialoguer avec lui. Le 4 avril, le S.l.o.m.r. a même demandé au gouvernement qu'il lui donne la possibilité de diffuser son programme dans la presse écrite, à la radio, à la télévision, la possibilité de louer un local pouvant servir de siège à l'organisation et de « bénéficier des mêmes droits que les syndicats patronnés par l'Etat ».

Le S.l.o.m.r. se donne pour objectif principal de lutter contre le chômage : « D'innombrables citoyens roumains sont chômeurs dans leur pays. Il est regrettable que les statistiques officielles ne donnent aucune indication, même approximative, du chômage en Roumanie », dit le syndicat libre. Le S.l.o.m.r. se propose de lutter également contre les mises à la retraite abusives, contre les mauvaises conditions de travail, de rémunération, d'hygiène et de sécurité dans les usines, contre l'augmentation des cadences, contre les heures supplémentaires et les mobilisations à la fois bénévoles et obligatoires. Il entend combattre les privilèges des membres de l'appareil du Parti. Il dénonce notamment l'existence de magasins d'alimentation, hôpitaux, automobiles réservés aux cadres du Parti.

Dès que ce programme a été connu, les adhésions au syndicat libre ont afflué. Un groupe clandestin qui s'était constitué à la fin de l'année dernière, le « Syndicat des ouvriers, paysans et soldats du département du Mures », qui avait jusque-là évité toute constitution d'une liste nominative de 1 487 membres (chaque nouveau membre recevait un numéro), adhérait collectivement au S.l.o.m.r. et apportait au programme de ce dernier ses propres revendications : liberté pour tout travailleur, paysan ou ouvrier, de changer de lieu de travail ; droit à la retraite décente pour les paysans et droit aussi pour eux de vendre librement les produits de leur lopin de terre ; droit pour les conscrits à un traitement humain ; suppression « de la terreur, du passage à tabac, des emprisonnements et des internements en hôpital psychiatrique de ceux qui demandent le respect de leurs droits ».

Les syndiqués « libres » sont actuellement plus de 2 000, malgré l'emprisonnement des membres fondateurs et des porte-parole du syndicat. A titre de comparaison, Khlebanov et ses amis n'étaient pas 200. Vasile Parachiv a lui aussi été arrêté. Il avait déjà été enfermé dans un asile psychiatrique en 1968, et en 1977 parce qu'il avait dénoncé le sort fait aux ex-membres du Parti social-démocrate roumain, parti qui avait fusionné en 1948 avec le Parti communiste roumain et dont les chefs avaient été liquidés. Il avait eu aussi le tort, aux yeux des autorités roumaines, de signer la lettre de l'écrivain Paul Goma qui dénonçait les atteintes aux droits de l'homme par le gouvernement de Nicolae Ceausescu.

En effet, la création d'un syndicat libre n'est pas la première expression collective de protestation des Roumains. Elle vient notamment après le « mouvement Goma » du printemps de 1977, après aussi les diverses tentatives d'actions collectives de candidats à l'émigration ou de protestataires de toute sorte au cours des années 1977 et 1978 — par exemple, le groupe de 23 femmes de prisonniers politiques créé en septembre 1978 à Timisoara.

EMMANUELE PLAS



changer la vie politique

Attentats antisémites

Après celui contre « le Matin » il y a un mois, les attentats commis ces jours derniers contre la stèle de Georges Mandel en forêt de Fontainebleau, contre un foyer israélite du 16e arrondissement de Paris et, enfin, contre « le Monde », le jour même où la France célébrait la journée nationale de la déportation, témoignent de la renaissance d'un terrorisme antisémite organisé.

Que la « Ligue des combattants français contre l'occupation juive » existe ou non, on peut s'étonner, en tout cas, que la police affirme tout ignorer des auteurs de ces attentats. La résurgence de l'antisémitisme et des méthodes nazies est directement liée à l'impunité dont jouissent ceux qui en sont les protagonistes. Quitte à provoquer l'indignation du ministre de l'Intérieur, nous dirons que l'absence de réaction de ses services finit par ressembler à de la complicité objective.

Le « niet » de Marchais

Sous le titre « le Bristol et le bâton », « l'Humanité » ironisait lundi sur le fait que « MM. Couve de Murville, Lecanuet et Mitterrand se pressaient de prendre rang (sic) pour se rendre à l'Elysée lorsque Georges Marchais troubla le concert (resic) et dit qu'il n'irait pas ». Dans le même numéro, un article sur quatre colonnes célébrait les heureuses conclusions du voyage de Valéry Giscard d'Estaing en U.r.s.s., en soulignant « l'intérêt convergent des deux pays ».

Or, c'est pour parler de ses entretiens à Moscou que le président de la République a convié à l'Elysée François Mitterrand et Georges Marchais. C'est sur ce sujet que le premier secrétaire du Parti socialiste a accepté l'invitation. Il est pour le moins étrange que le secrétaire général du P.c.f., qui s'était rendu à l'Elysée après les élections de mars 1978, refuse d'y retourner pour parler des relations franco-soviétiques !

Convergences

Jour après jour, « l'Humanité » s'acharne à démontrer qu'il y a des « convergences » entre Giscard d'Estaing et le Parti socialiste sur l'Europe. Dans le même temps, le quotidien du P.c.f., à coup de citations tronquées, explique tout aussi quotidiennement que, sur l'Europe encore, l'U.d.f. et le R.p.r. c'est du pareil au même. Comme il arrive souvent à Jacques Chirac de dire, toujours sur l'Europe, la même chose que les communistes — le président du R.p.r. a d'ailleurs lui-même souligné cette convergence —, on pourrait en conclure que les quatre grandes formations politiques françaises ont une conception identique de l'Europe. Si les Français ont une impression différente, c'est peut-être parce qu'à l'origine quelque chose cloche dans la « démonstration » communiste...

Dans la conclusion d'un article qu'il consacrait dans « le Matin » aux nouveaux équilibres de la politique française, Jérôme Jaffré apportait d'ailleurs un éclairage un peu différent en écrivant : « Etrange situation de jeu à somme nulle où Jacques Chirac apparaît comme le complice de François Mitterrand, et Georges Marchais l'ultime rempart de Valéry Giscard d'Estaing. »

Eculé ?

Claude Imbert, directeur de la rédaction du « Point », qui bénéficie d'une chronique hebdomadaire à Europe 1, a consacré celle de samedi dernier à une descente en flammes de la « classe politique » à propos des élections européennes. Partant de la polémique entre le R.p.r. et l'U.d.f. et mettant tout le monde dans le même panier, il a reproché indifféremment aux dirigeants des partis politiques d'être complètement « déphasés » par rapport à l'opinion, qui a bien raison, en somme, de ne pas s'intéresser à leurs jeux éculés.

S'il y a pourtant un thème qui n'est pas nouveau, c'est bien celui-là : ce savant observateur de la vie politique devrait au moins savoir qu'il y a eu des précurseurs dans toutes les générations. Il y a seulement quelques mois, ne lisait-on pas dans « le Point » que les Français se détournaient de la vie politique, alors que les élections cantonales allaient se traduire par un record de participation ?



Les récents accords franco-soviétiques prévoient l'envoi dans l'espace d'un cosmonaute français avant 1985.

Nouveau départ de la Fédé de Paris

Le 26 avril c'était le premier rendez-vous avec la presse pour le nouveau secrétariat de la Fédération socialiste de Paris. Jean-Paul Planchou, premier secrétaire, et Bertrand Delanoë, premier secrétaire adjoint, présentèrent chacun des membres du secrétariat issu de l'accord intervenu entre les tenants des motions A et E. Ils se sont déclarés soucieux de faire participer l'ensemble des militants, quelles que soient leurs sensibilités, à l'animation de cette fédération, sans toutefois porter atteinte à l'accord politique intervenu dès avant l'entrée des représentants du Ceres au secrétariat national.

Les objectifs immédiats du nouveau secrétariat : populariser les résolutions du congrès de Metz par une action d'envergure liée à la campagne des élections européennes. Pour ces dernières une active campagne de soutien aux initiatives nationales est prévue, notamment à l'occasion du grand rassemblement du 25 mai.

C.g.c. : un faux poids, ce Menu ?

Cela n'a été une surprise pour personne : avant même l'ouverture du congrès de la C.g.c., qui s'est tenu la semaine passée, on savait que Jean Menu succéderait à Yvan Charpentié. Le nouveau président a été élu avec 63 % des mandats, grâce à un programme assez vague pour ne choquer personne.

A ses côtés, un triumvirat sans surprise lui aussi : le président des V.r.p., Jean de Santis, à la délégation générale, Jean Menin au secrétariat général et le patron des métallurgistes, Paul Marchelli (l'un des principaux artisans de la chute de Charpentié), au secrétariat général adjoint.

De quoi prévoir encore de belles bagarres. D'ores et déjà, Menu précise qu'il ne veut pas être un président de transition. Rôle que Marchelli lui attribuerait bien volontiers...

Fondation Jaurès

changer la vie sociale

Carrefour : ces croissants, c'était pourtant pas la lune !

A Hérouville-Saint-Clair (Calvados), tout le monde reconnaît aujourd'hui, que la guerre des croissants n'aurait jamais dû avoir lieu. Encore aurait-il fallu que la direction locale de Carrefour ne déclenche pas cette guerre idiote. Et qu'une fois déclenchée elle ne s'y enferre pas.

Au départ, la rencontre fortuite de quatre croissants dans un emballage déconditionné, donc promis à la poubelle, avec un employé modèle, Patrick Grimm, qui, sachant que ces pâtisseries seront jetées, les mange. En toile de fond, le règlement intérieur de Carrefour, qui prévoit le licenciement de tout salarié surpris en train de voler. La direction n'a rien vu : Patrick a été dénoncé. Les faits sont si flous que l'hypermarché ne porte pas plainte pour vol. Il n'empêche : Patrick est licencié.

Un peu gros. Mais le directeur ne veut pas revenir sur sa décision. Quelle que soit la disproportion entre le fait incriminé et la sanction, il en fait une affaire de principe. Et, par son manque de discernement, met le feu aux poudres. A la mairie d'Union de la gauche, on essaie de comprendre : « Sans doute l'équipe dirigeante de l'hypermarché a-t-elle eu peur de perdre son autorité en revenant sur ce licenciement. » En attendant, il était bien évident que ni la C.f.d.t., ni les associations de quartier et de consommateurs, ni la municipalité ne pourraient laisser se perpétrer une telle injustice.

Processus primaire et non moins classique : plus les manifestations de soutien au licencié sont nombreuses, plus la direction de l'entreprise se durcit. Le ton monte. La C.f.d.t. dénonce la mentalité des « p'tits chefs ». Les cadres, pour leur part, ne reculent devant aucune intimidation. « C'est simple, explique Jean-Claude Hamel, premier adjoint socialiste, un grand nombre de salariés chez Carrefour ont des contrats pour 20 heures hebdomadaires. Ils arrivent à faire 30 ou 35 heures — et ainsi à augmenter leur paie de 1 200 F et plus — quand le chef de caisse leur demande de rester. Un moyen de pression extraordinaire. »

De ce côté-là, la direction locale a été très opérationnelle. Une bonne moitié du personnel, terrorisée à l'idée de voir le magasin fermer, a pris fait et cause pour elle. Au point d'être prête, manu militari, à casser la figure aux syndiqués, au licencié et à tous ceux qui le soutiennent.

Premiers touchés par cette agitation : les commerçants de la galerie marchande, dans laquelle Carrefour fait figure de leader. « Il faut se mettre à leur place, explique François Geindre, maire et conseiller général socialiste d'Hérouville, les manifestations n'ont jamais fait marcher les affaires. » Tous les efforts de Carrefour, sur place, consistent à faire porter la responsabilité des incidents à la mairie parce qu'elle a soutenu Patrick Grimm.

Là encore, les ficelles sont un peu grosses. « Tout le monde a bien vu que si nous ne nous étions pas interposés physiquement le 2 avril entre les manifestants, les heurts auraient pu devenir excessivement violents », rappelle François Geindre, qui résume ainsi l'action de la municipalité : « Avec une volonté parfaitement unitaire, nous n'avons jamais voulu qu'une chose : rendre possible l'ouverture de négociations entre Patrick Grimm, la C.f.d.t. et Carrefour. » Quant au contenu des discussions, après des heures et des nuits blanches de pourparlers, un accord s'est dégagé, jugé satisfaisant par toutes les parties en présence. Aujourd'hui, Patrick Grimm est sur le point d'être réembauché par une autre société du groupe.

Une ombre au tableau : n'étant pas repris dans un magasin Carrefour, il ne touchera plus la participation aux bénéfices (deux mois de salaire, l'an dernier, à Hérouville). Mais l'accord stipule pour Grimm le même salaire qu'avant son licenciement, la reprise en compte de son ancienneté et tous les frais de son déménagement payés. La direction locale n'a signé un tel accord qu'à regret ; et encore, après s'être discrètement fait rappeler à l'ordre par les grands pontes parisiens de Carrefour.

A Hérouville-Saint-Clair, doucement, les esprits s'apaisent. L'histoire ne dit pas si les croissants étaient au beurre, mais elle démontre qu'une direction de « durs à cuire » représente un handicap certain pour une bonne image de marque. L'avenir dira si quatre croissants peuvent avoir un effet boomrang.

CHRISTINE COTTIN



La délégation socialiste dans le défilé du 1er Mai, à Paris.

Un 1er Mai dans l'unité

Si le front syndical connaît des tiraillements, Edmond Maire pour la C.f.d.t., Georges Séguy pour la C.g.t. et André Henry pour la Fen ont tenu à montrer que, pour défendre les libertés syndicales et sociales, ils sont prêts à passer sur leurs divergences. On ne les avait pas vus, ainsi, bras dessus, bras dessous, depuis décembre 1977.

Quelques incidents en fin de parcours, à Paris. De l'énervement à Longwy : une centaine de travailleurs ont encerclé le commissariat, empêchant de sortir, durant de longues heures, une brigade de C.r.s.

Mais, dans l'ensemble, des défilés graves, des visages sérieux, préoccupés par les problèmes d'emploi et de coût de la vie. La Moselle avait rassemblé ses troupes à Hagondange, au cœur du sillon mosellan de la sidérurgie. Ici aussi, pas de véritable engouement pour une manifestation de plus. Néanmoins, les travailleurs sont venus, et de tous leurs rangs se dégageait, très nettement, la ferme volonté de trouver des solutions. Un slogan à l'honneur, celui des trente-cinq heures hebdomadaires : « Travailler moins pour vivre mieux. »

Une importante délégation de la direction du Parti socialiste s'était jointe au cortège parisien pour fêter le 1er Mai des travailleurs.

Chasse aux sorcières dans une entreprise

Une élection à la tête d'une petite municipalité de Haute-Savoie en avril 1979, une candidature de « centre-gauche » aux élections législatives de

1978 : ce ne sont que des rumeurs, des bruits de couloir. Mais Jérôme Bouvier, directeur du personnel et des relations sociales au sein de la société Laroche-Navarron, entreprise pharmaceutique de 650 salariés à Puteaux (Hauts-de-Seine) les a payés cher. Licencié en mars 1978, le jugement portant sur ce licenciement ne sera connu qu'au printemps de 1980. En attendant, il n'arrive pas à retrouver du travail. « Ce licenciement fait planer un doute sur ma compétence professionnelle », explique-t-il. A moins que de mauvais renseignements ne soient donnés sur son compte à d'éventuels employeurs.

Pour Jérôme Bouvier, tout commence à se dégrader en avril 1977. A partir de cette date, son avocat est formel : de nombreuses pièces du dossier « établissent de façon certaine que depuis avril 1977, la direction a retiré à son directeur du personnel la plupart de ses prérogatives ». Pourquoi en avril 1977 ? « C'est l'époque, répond l'intéressé, où j'ai été élu maire de la commune de Vailly (Haute-Savoie), village où j'ai passé toute mon enfance. » Un maire de « centre-gauche » — ce n'est un mystère pour personne — ayant de très grandes affinités avec le Parti socialiste. D'ailleurs, lors des législatives, non seulement il est candidat (toujours de « centre-gauche ») dans l'Est, mais à Paris il soutient activement la candidate socialiste Edwige Avice.

Autant de choses qui ne sont pas de nature à plaire à la direction. Sans doute, le directeur, assez jeune, ne voit pas d'un bon œil les nouvelles fonctions de son directeur du personnel. « Avait-il peur de me voir prendre trop d'importance? » La question reste posée.

Sous prétexte d'une restructuration de la société mère en un holding, une société de recherches et un laboratoire pharmaceutique, on pousse gentiment Jérôme Bouvier à la porte. Oh, bien sûr, on lui offre un autre poste : une déclassification dans les règles dont il demande à s'expliquer avec la direction. On feint de prendre cette demande pour un refus. Et on le licencie.

Jérôme Bouvier n'entend pas se laisser faire sans rien dire. Il a déjà fait appel contre ce licenciement. En attendant, il s'occupe plus que jamais du « Centre-gauche-orientation 85 », une association de recherche pour dégager les thèmes que le « centre-gauche » pourrait défendre aux côtés du Parti socialiste.

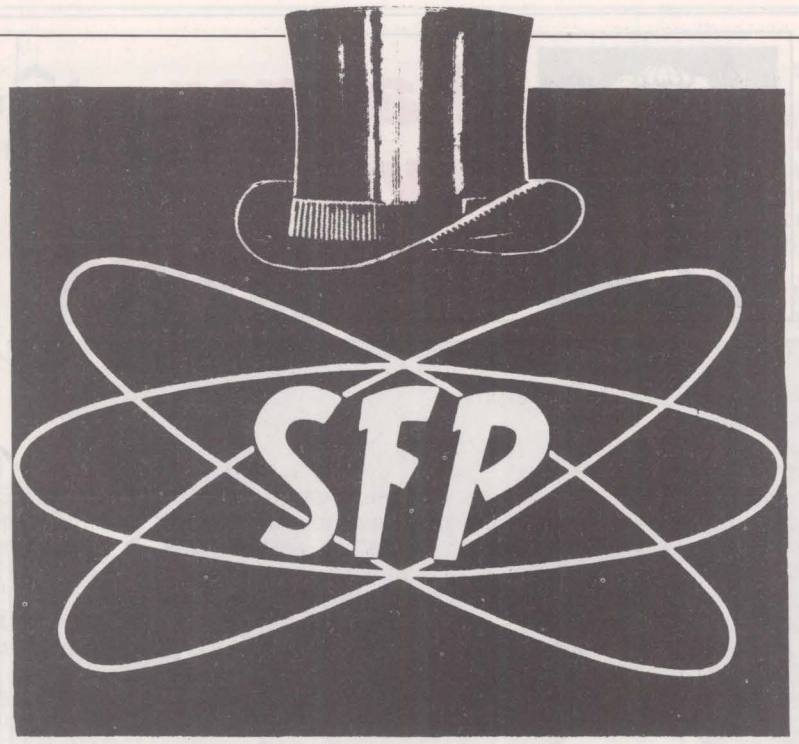

Secteur public : non à la loi scélérate

Cela n'a pas traîné. La loi Vivien déposée le 20 mars a été adoptée à l'Assemblée nationale le 27 avril. Les députés de la majorité ont voté pour la restriction du droit de grève à la télévision. Une atteinte au droit de grève en général qui pourrait servir d'exemple, et viser bientôt les services publics.

En ce qui concerne les trois sociétés de télévision, Robert-André Vivien (R.p.r.) estime qu'« aucune interruption de ce service public ne peut être acceptée ». La loi introduit une nouvelle notion : celle d'un « service normal ». Les présidents des chaînes ont maintenant le droit de « requérir », si la situation l'exige, « les catégories de personnel ou les agents qui doivent demeurer en fonctions » pour assurer la continuité du service public.

La droite a employé, pour défendre son projet, les arguments mille fois rabâchés : mais non, nous ne restreignons pas le droit de grève, mais il faut empêcher des « minorités » de paralyser un secteur, etc. La démagogie, évidemment, a joué à plein : les téléspectateurs, qui paient leur redevance, ont « le droit à la radio-télévision »...

A quand le droit aux transports, avec un « service normal » à la S.n.c.f., ou à la R.a.t.p. ? A quand le droit au courrier, avec un « service normal » dans les P.t.t. ? N'oublions pas que la loi Vivien tombe, comme par hasard, après toute une campagne anti-grèves menée rondement ces derniers mois.

21 mars. Charles Chevrier, directeur général d'Electricité de France : « Le droit de grève à E.d.f. doit être mené avec beaucoup de discernement. il ne faut pas l'exercer à tout propos, et hors de propos. »

Le même jour, Norbert Segard, ministre des P. et T. : « Il n'est pas normal que, dans le cadre d'un service public, on s'amuse avec la grève comme on le fait. » Joyeux lurons, ces postiers !

Le 21 mars toujours, André Giraud, ministre de l'Industrie, évoque des coupures de courant prévues le lendemain : « Ces mouvements, motivés par la défense d'intérêts particuliers, portent un préjudice grave à toute l'économie du pays. » Aïe !

Quelques jours, plus tard, les grandes orgues, Raymond Barre : « Le gouvernement est plus que quiconque respectueux du principe et de l'exercice du droit de grève. » (Si, si... Et son nez n'a pas bougé !) « Il n'en attend pas moins des agents des services publics qu'ils fassent preuve de responsabilité. » Bizarre : les rares moments où le gouvernement se soucie des usagers et de la qualité du service public, c'est pour les opposer aux salariés quand ces derniers revendiquent. Vous avez dit bizarre ?

Reste à savoir quel sera le sort réservé à la loi Vivien par le Sénat — puis par le Conseil d'Etat, que les partis de gauche ont l'intention de saisir. Car la menace est trop grave.

« Le droit de grève vous est insupportable, a lancé Georges Fillioud, au nom du Parti socialiste, aux députés de la majorité. Vous avez décidé de le supprimer. Il fallait saisir l'occasion qui passait. Robert-André Vivien a sauté. Tel Panurge, il a entraîné un grand nombre de moutons. »

M. K.

Les journalistes C.g.t. ont tenu leur congrès

C'est dans le château de Broyes, à Breteuil (Oise), que s'est tenu, les 26, 27 et 28 avril, le congrès national du Syndicat national des journalistes C.g.t.

Pendant ces trois jours, une centaine de délégués — représentant les différentes catégories de journalistes professionnels, permanents ou pigistes, et aussi bien rédacteurs que photographes, maquettistes, réviseurs ou dessinateurs — ont débattu les revendications de l'ensemble de la profession, dont on peut extraire en particulier, parmi tant d'autres :

— Garantie réelle du pouvoir d'achat par une véritable échelle mobile des salaires prévoyant une provision, puis une correction chaque fois que l'indice atteint 2 % (et non plus 3 % comme actuellement) ;

— Maintien de l'abattement fiscal de 30 % sur les revenus, à nouveau menacé :

— Création d'une commission paritaire de l'emploi qui, dans chaque entreprise, serait consultée sur l'embauche, les sanctions, les mutations, les licenciements (un journaliste sur sept est en chômage actuellement) ;

— Droit à la retraite sans abattement à partir de soixante ans (cinquante-cinq ans pour les femmes) avec un montant minimal de 75 % du salaire et fixation d'une indemnité de départ en retraite.

Le S.n.j.-C.g.t. rappelle que nul ne peut contester les responsabilités particulières du journaliste dans le traitement de l'information et les pouvoirs réels dont il doit disposer dans le fonctionnement de la rédaction.

Des commissions de travail se sont penchées sur les conséquences de l'introduction des techniques nouvelles dans la presse écrite et audiovisuelle, notamment quant au niveau de l'emploi et à leur utilisation, susceptibles de soustraire encore un peu plus l'information au contrôle de ceux qui la font. En ce sens, le S.n.j.-C.g.t. va réactualiser ses « propositions pour l'information ». Il poursuivra, en outre, son action pour l'extension de la dernière convention collective à l'ensemble des entreprises et il va intensifier son combat contre la violation par Robert Hersant des ordonnances de 1944 sur la presse.

Le nouveau comité national a été élu, qui a confirmé Gérard Gatinot au poste de secrétaire général du Syndicat.

changer la vie quotidienne

Des patrons en pleine lumière

Entre 1976 et 1977, Gérard Mordillat et Nicolas Philibert ont interviewé une quinzaine de chefs d'entreprise. Ils en ont, entre autres, tiré une série de trois émissions de télévision de soixante minutes qui devaient être diffusées par Antenne 2, en novembre 1978, sous le titre « Patrons/Télévision ». Cinq patrons ayant protesté, la série n'a jamais été programmée.

On peut cependant la voir depuis quelques jours sur un écran parisien : au cinéma La Clef. Dans le même temps, Mordillat et Philibert publient en volume l'aventure de leurs interviews et de leurs images ; le livre s'appelle « Ces patrons éclairés qui craignent la lumière... » (Editions Albatros) et se conclut par le chapitre « Télécensure ».

Transports en Ile-de-France : l'Etat retire ses billes

L'Etat envisage de se désengager financièrement en faisant payer le déficit des transports en région parisienne à la région Ile-de-France... ou aux usagers eux-mêmes. C'est ce que prévoit le projet de loi sur la réforme des transports en commun en Ile-de-France, présenté par Joël Le Theule, ministre des Transports.

Le déficit des transports en commun (2,6 milliards de francs en 1978) est actuellement couvert à 70 % par l'Etat. Une charge qui devait être progressivement transférée à la région. D'où une forte augmentation en perspective, à la fois des impôts régionaux et du prix du ticket de métro et du billet de train.

Un projet de loi qui a réussi à faire (contre lui) l'union des élus régionaux de toutes les tendances.

Natalité : une reprise pour bientôt ?

En trois ans, le nombre de Français favorables à une croissance démographique a presque doublé : ils sont aujourd'hui 41 %. C'est ce que révèle une enquête réalisée par l'I.n.e.d. (Institut national d'études démographiques). Mais il y a encore loin du souhaitable au possible : certes, un grand nombre de Français ont pris conscience des problèmes posés par la dénatalité (chômage, coût croissant des charges sociales et des impôts, etc.), et davantage de personnes considèrent que trois enfants représentent un nombre « idéal » (51 % contre 35 % en 1975) ; mais, lorsqu'il s'agit de son propre entourage, c'est le chiffre de deux enfants qui reprend l'avantage...

La majorité (59 %) des personnes interrogées par l'I.n.e.d. estiment qu'il y a lieu de prendre des mesures pour encourager la natalité. En particulier : la possibilité pour la mère de retrouver son emploi après plusieurs années d'interruption ; le relèvement des allocations familiales ; le développement du travail à temps partiel. L'enquête de l'I.n.e.d. montre également une évolution des attitudes et des comportements familiaux. Ainsi, 31 % des personnes interrogées s'affirment pour un partage égal des tâches (professionnelles et familiales) entre les conjoints : un sujet sur lequel les femmes évoluent plus vite que les hommes. Et la cohabitation avant le mariage est de plus en plus reconnue (11 % estiment qu'il faut l'encourager ; 65 % admettent cette situation).

Autre donnée nouvelle : la légalisation de l'avortement est désormais considérée comme une bonne chose par 66 % des personnes interrogées et désapprouvée par 22 % seulement. Des chiffrres qui pèseront lourd, à la veille d'un nouveau débat parlementaire sur l'avortement.

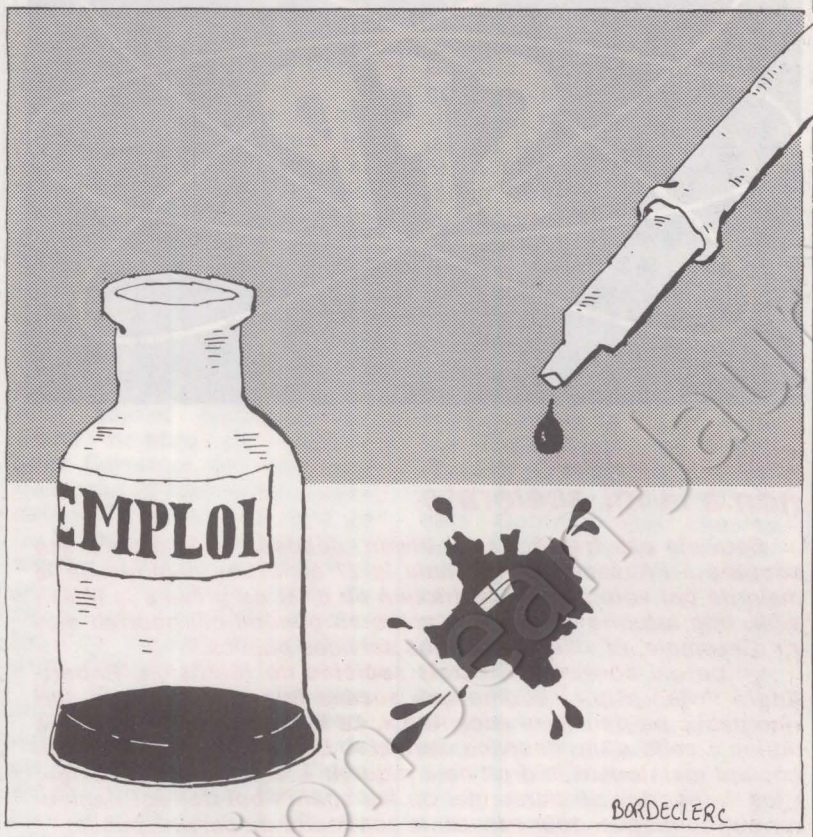

La décentralisation tertiaire ne va pas fort

80 000 emplois seulement en vingt ans ont été décentralisés dans ce secteur, dont 17 000 publics, alors que les services centraux des ministères emploient près de 100 000 personnes.

Pas de quoi pavoiser. « Difficiles et complexes » semblent être les adjectifs caractérisant près de la totalité des opérations menées avec l'aide de la Datar (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale). Elles prennent du retard. Du coup, les pouvoirs publics décident de la mener de façon plus souple et progressive... « En matière de décentralisation, il faut toujours faire preuve de prudence et de modestie », avoue la Datar.

Un seul point positif : on se décide enfin à tenir compte des revendications des travailleurs déménagés. Mais d'abord pour faciliter leur accession à la propriété, présumée plus facile en province. Puis en acceptant le principe de l'indemnisation du conjoint qui perdrait son emploi dans l'aventure.

Cela suffira-t-il ? Et surtout, quelle influence réelle la Datar peut-elle espérer avoir pour imposer une politique, en ces temps de vaches maigres ?

Un pétrolier à la mer : énième épisode

« Il n'y aura pas de marée noire. » Après le naufrage du « Gino », le pétrolier libérien entré samedi dernier en collision avec un pétrolier norvégien au large d'Ouessant, les autorités multiplient les déclarations rassurantes.

Pas de marée noire, puisque les 41 000 tonnes de « black carbon oil » sont composées d'hydrocarbures plus denses que l'eau et qui resteront au fond de l'Océan. N'empêche que ce produit est extrêmement toxique pour la faune et la flore. Et que ce nouveau naufrage pose encore une fois (si c'était nécessaire !) le problème de la surveillance des pétroliers et des moyens de lutte contre les marées noires.

Un nouvel « Amoco-Cadiz » aurait très bien pu se produire, tout le monde en Bretagne en est conscient. Un comité d'urgence a été formé à Brest par les élus locaux.

La ville dont les princes seront des enfants

Du 5 au 19 mai, Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) vit à l'heure de l'urbanisme. Sur un thème central : les enfants dans la ville. Ces quinze jours seront l'occasion d'une animation : préparation d'un terrain d'aventures, rencontre avec des immigrés, cirque.

Des tables rondes sont organisées, qui regrouperont des professionnels, des sociologues, des élus de gauche. Il y sera question de l'enfant dans la ville, de l'enfant et le logement, du chômage des jeunes, de la violence, de la sécurité et de la prévention, des rapports de pouvoirs entre élus et associations à l'intérieur de la commune. Associations qui ont participé de très près à ces journées, puisqu'elles animeront les quartiers.

Des adolescents ont également choisi d'organiser leur propre table ronde, le 16 mai, pour parler sans intermédiaire de leur vision de l'urbanisme. Renseignements : mairie d'Epinay (821-61-21), Marcel Rousset-Deschants et Raymond Horveno.

Les maîtres enfin à l'école

« Je me suis fait un serment. Entre toutes les nécessités du temps, entre tous les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'énergie, tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale ; c'est le problème de l'éducation du peuple. »

Non, ce n'est pas Christian Beullac qui a prononcé ces mots, mais Jules Ferry. Jules Ferry que le ministre de l'Education s'est plu à évoquer lorsque, le jeudi 26 avril, il a présenté, avec René Couaneau, directeur des Ecoles, la réforme de la formation des maîtres.

Réforme souvent entreprise, mais jamais menée à bien et que l'on attendait depuis trente ans. Pas moins. A cette attente, Christian Beullac a trouvé l'explication : « l'explosion scolaire des années cinquante », qui a exigé la construction hâtive d'écoles, le recrutement de maîtres et l'allongement de la scolarité obligatoire à seize ans. Raisons sans nul doute valables. Mais il reste que le projet de réforme de la formation des maîtres ne date pas de l'arrivée de Christian Beullac au ministère de l'Education. Reconnaissons au ministre actuel de l'avoir inscrit en priorité parmi les affaires à traiter.

« Un moment historique pour notre métier », a déclaré Guy Georges, secrétaire général du Syndicat national des instituteurs.

De quoi s'agit-il donc ?

Tout d'abord d'un allongement de la formation des instituteurs, qui passe de deux à trois ans, après le baccalauréat.

Ensuite de la sanction des deux dernières années par un Deug (diplôme d'études universitaires générales).

Enfin, les écoles normales seront « vivifiées » et assureront non seulement la formation des instituteurs, mais aussi la formation permanente des personnels enseignants.

Recrutés sur concours, les élèves-instituteurs accompliront une première année de formation de base, puis deux années de formation approfondie. Nouveauté d'importance : ce n'est qu'à l'issue de leur première année — et non dès l'entrée à l'école normale — qu'ils s'engageront définitivement dans la profession. Engagement pris pour sept ans, et non plus pour dix.

Lors de cette première année, les élèves-instituteurs seront plongés dans un « bain de métier », selon l'expression de René Couaneau. C'est-à-dire qu'ils prendront contact avec les réalités scolaires, au moyen de stages dans les écoles. Des stages « guidés » par un professeur d'école normale et un inspecteur départemental, concrets, et qui ne devront pas se limiter à du « tourisme pédagogique ».

Ils acquerront également une formation de base, poursuivie lors de la deuxième et de la troisième année.

La formation elle-même est organisée non plus en horaires et programmes traditionnels, mais en « unités de formation ». L'U.f. « constitue un projet proposé à l'élève-instituteur, et dont la réalisation se traduit par l'acquisition d'une compétence, d'une qualification professionnelle ». En clair, cela signifie que l'unité de formation comprend un objectif précis — par exemple, « apprendre à apprendre à lire » — et des activités intégrées — observation dans les classes, cours théoriques, travaux pratiques, etc.

Une unité de formation correspond à une durée d'enseignement ou d'encadrement de soixante-dix heures environ et fait l'objet d'un contrôle et d'une évaluation.

A la fin de la première année, le bilan effectué détermine la poursuite de la formation. A la fin de la troisième année, les unités de formation sont validées par un jury présidé par un professeur d'université en vue de la délivrance d'un Deug.

Chaque élève-instituteur aura acquis, au terme de sa formation, une trentaine d'unités. Certaines, les « unités de base », obligatoires pour tous, car elles correspondent à la qualification professionnelle minimale (français, mathématiques, activités d'éveil, éducation physique). D'autres, les « unités d'approfondissement », dont les matières sont optionnelles, selon les affinités des élèves.

Contenus de formation modernisés et adaptés, élargis — ainsi la formation s'ouvrira sur les activités des enfants hors de l'école : centres de vacances, animation culturelle, etc. « A nouveaux maîtres, nouvelle pédagogie », a d'ailleurs expliqué Christian Beullac.

Si les universités apportent à ce projet une dimension nouvelle — par l'enseignement, par le Deug —, la formation des futurs maîtres sera assurée par les écoles normales.

Leur nombre, de 132 aujourd'hui, devrait, selon le ministre, diminuer légèrement pour atteindre la centaine dans les prochaines années. Mais il sera maintenu une école normale par département. Les écoles normales deviendront des centres de formation : formation initiale et continue ensuite des instituteurs, formation d'autres personnels enseignants. Elles seront aussi des centres d'animation, d'expérimentation, de documentation pédagogique au niveau du département.

Formés sur le tas

Enfin, les formateurs ne seront plus seulement des professeurs attachés à l'école normale et des inspecteurs, mais aussi des professeurs d'universités, des praticiens et des personnalités compétentes extérieures à l'Education tels que médecins, animateurs culturels, etc.

Voici donc ce qui attend les 6 810 élèves-maîtres qui seront recrutés en septembre 1979 et enseigneront en 1982. Ce qui attend désormais tous les futurs instituteurs puisque, depuis le décret du 22 août 1978, ils doivent être recrutés par la voie des écoles normales, alors qu'aujourd'hui six instituteurs sur dix sont « formés sur le tas ».



Un projet ambitieux, sérieux, mais auquel il manque un point d'importance : la revalorisation des salaires. A la question de savoir quand elle aurait lieu, Christian Beullac a, le jeudi 26 avril, répondu en substance : « Chaque chose en son temps. »

Le temps est une longue patience...

NICOLE DU ROY
et MARYSE WOLINSKI



La démocratisation de la vie locale est un sujet depuis longtemps à l'ordre du jour. Le gouvernement accumule, dans ce domaine comme dans bien d'autres, les hypocrisies et les faux-semblants comme en témoigne son projet de réforme des collectivités locales.

Donner aux citoyens la possibilité de participer directement aux décisions qui les concernent, telle est la volonté affirmée par le Parti socialiste. Le problème n'est pourtant pas simple dans la mesure où il met en jeu les rapports, parfois difficiles, entre les élus et les associations locales notamment celles qui ont vocation à traiter des problèmes d'urbanisme, de cadre de vie, d'environnement, etc. Des incompréhensions, des conflits se développent qui tiennent souvent à la trop faible représentativité des associations, et, pour tout dire, au fait que la vie associative, en dépit des progrès enregistrés ces dernières années, n'est encore, en France qu'à ses premiers balbutiements.

Nous avons voulu dans cette enquête présenter les arguments des uns et des autres pour faire comprendre toute la difficulté d'une situation que le Parti socialiste, dans la pratique de ses élus locaux comme dans la proposition de loi qu'il vient d'élaborer, s'efforce d'améliorer.

Municipalités - associations : un dialogue difficile

« La droite veut garder le pouvoir ; nous voulons vous le rendre » : ce slogan de la campagne présidentielle de François Mitterrand en 1974 a été également l'un des mots d'ordre du Parti socialiste lors des élections municipales de 1977. Il est plus que jamais d'actualité.

Participation, vie associative, autogestion de la vie quotidienne : aujourd'hui, chacun, même à droite, s'affirme partisan de la démocratie locale. Avec, derrière les mots, des kilos d'équivoques. En pratique, la droite se contente de peu. A gauche, cette préoccupation est majeure dans bon nombre de municipalités... mais reste bien délicate à mettre en œuvre. Sur le terrain, les malentendus persistent. A preuve les réactions de rejet de nombreuses associations de défense du cadre de vie face à la réforme gouvernementale des collectivités locales qui doit être examinée avant l'été par le Sénat.

Cette réforme est, selon ces associations, bien loin de traduire leur aspiration à plus de démocratie locale et risque, au contraire, de transformer les 36 000 communes de France en autant de nouvelles féodalités. Le projet de loi prévoit, en effet, d'accroître sensiblement les pouvoirs — et donc les responsabilités — des maires. En particulier, dans le domaine de l'urbanisme : dans les villes de plus de 30 000 habitants, les maires pourront délivrer eux-mêmes les permis de construire sans avoir à en référer aux fonctionnaires de l'Equipement. Et les subventions d'Etat ne seront plus accordées au coup par coup, mais regroupées dans une enveloppe globale. Là où le bât blesse, c'est que le projet gouvernemental reste très timide sur le développement de la participation des habitants et des associations à la vie de la commune.

« Le projet actuel est incomplet et dangereux, estime Philippe Saint-Marc, président du Comité de la charte de la nature — et candidat U.d.f. en mars 1978 : il n'en est pas à une contradiction près ! —, qui regroupe une vingtaine d'associations. La France compte aussi trente millions de citoyens qui doivent pouvoir agir en permanence sur l'organisation de la vie locale. Faute de quoi, la réforme risque d'être une catastrophe pour l'environnement. »

Dans le même panier !

Une telle méfiance n'est peut-être pas tout à fait sans fondement... A Verrières-le-Buisson, malgré l'avis contraire de 80 % de la population, le maire R.p.r. avait imposé l'aménagement d'une Zac sur un terrain... en principe inconstructible. Le tribunal administratif puis le Conseil d'Etat ont donné raison aux associations. Péripéties juridiques... qui n'ont pas empêché la poursuite de l'opération ! Suite et fin : aux élections de 1977, le maire n'est pas réélu... mais sa liste passe et son (digne) successeur continue à laisser construire...

Ce « cas » pourrait-il se produire dans une municipalité de gauche ? Pour certaines associations, tous les élus sont à mettre dans le même panier. C'est l'avis, par exemple, de Jean-Claude Delarue, président de la Fédération des usagers des transports : « La race des maires bétonneurs n'est pas en voie d'extinction. »

Malgré tout, nombreuses sont les associations qui préfèrent avoir affaire à un responsable local proche du citoyen et élu, donc « sanctionnable ». « A condition, explique Vincent Riché, militant aux Amis de la Terre, que la toute-puissance de l'élu soit équilibrée par la possibilité donnée aux associations et aux habitants de se faire entendre. » Dans ce domaine les exigences sont unanimes : la mairie doit devenir une « maison de verre » — tout habitant doit pouvoir accéder aux documents dès qu'un projet local est à l'étude ; associations et usagers doivent disposer de droits d'expression très accrus (auditions publiques à l'anglo-saxonne pour tous les projets importants). Des référendums de rejet (ou de proposition) pourront être organisés à la demande d'au moins un cinquième des électeurs de la commune. Et les associations réclament aussi des droits et des pouvoirs plus étendus — participation de droit à toutes les commissions qui interviennent dans la vie locale, création de comités de quartier dans les grandes villes, etc.

Cela existe déjà dans quelques villes pilotes. Mais, dans l'ensemble, les capacités d'intervention des associations (et des habitants) dépendent du seul bon vouloir des élus. Dans les municipalités de droite, elles sont presque toujours



réduites à la portion congrue. A Caen, les habitants du quartier du Chemin-Vert et leurs associations se voient systématiquement refuser la disposition d'une salle de réunion. A Crépy-en-Valois, dans l'Oise, le maire R.p.r. entend réaliser une opération immobilière sur un terrain destiné à des équipements collectifs et au maintien des espaces verts : jusqu'à présent, l'association des habitants du quartier, appuyée par le conseiller municipal socialiste Noël Rouvier, a réussi à bloquer le projet.

A Paris, c'est l'arbitraire total, camouflé sous une démagogie éhontée... Exemple : pour monter les commissions d'arrondissement prévues par la loi, Chirac n'a pas hésité à faire entrer des représentants d'associations inconnues au bataillon. Il l'a avoué au cours d'un déjeuner de presse : les associations en sont encore, selon lui, à un stade infantile ; s'il les « consulte » — une semaine pour critiquer le projet des Halles ! —, c'est pour avoir la paix.

A gauche, et en particulier chez les élus socialistes, la volonté est quasi générale d'approfondir la démocratie locale. Les pratiques n'en demeurent pas moins diverses. De la volonté d'informer à l'organisation d'un embryon d'autogestion municipale, s'étage toute une gamme de nuances subtiles. Et les réticences n'épargnent personne : réticence au nom de l'efficacité et de la rapidité des décisions (la concertation, ça prend beaucoup de temps...). Logiquement, la plupart des associations sont plus exigeantes à l'égard des municipalités de gauche : « Les maires de droite, on sait qu'ils sont l'adversaire, explique Marcel Loarec, de la C.s.c.v. Mais on attend beaucoup des élus de gauche... »

Le dernier mot aux élus

Problème épineux qui empoisonne les relations entre associations et élus : à la limite, ce sont deux légitimités concurrentes qui s'affrontent ; et leur complémentarité n'est pas facile à organiser... Le cas d'Angers est symptomatique.

« Pendant la campagne électorale de mars 1977, nous avions promis des états généraux des associations, explique François Delacroix, directeur de cabinet de Jean Monnier, maire socialiste d'Angers. Nous les avons réunis aussitôt élus. En quatre jours, les 650 associations de la ville ont discuté à partir de notre programme municipal. Mais il y avait une ambiguïté : à nos yeux, il n'était pas question de définir une politique municipale, puisque nous avions été élus sur un programme précis. La concertation devait permettre d'affiner ce programme grâce à une meilleure connaissance des besoins de la population. En revanche, certaines associations estimaient qu'elles pouvaient remettre en question tel ou tel choix politique. »

Ce hiatus est très révélateur du décalage qui existe, même lorsque les élus ont une réelle volonté de concertation. « Nous sommes les élus du suffrage universel et donc responsables à l'égard de la population du respect de notre programme », affirment les élus. Et telle est la position officielle du Parti socialiste (voir encadré) : en cas de conflit, de blocage de la concertation, le « dernier mot » doit rester aux élus.

« C'est vrai que cela risque de décourager les associations, estime Marc Wolf, maire de Mons-en-Barœul et chaud partisan de l'autogestion municipale (1). La démocratie communale doit être un ménage à trois : s'il y a conflit entre municipalité et associations sur un dossier important, il faut organiser un référendum pour que l'ensemble des habitants se prononcent. » Ce qui débouche sur une nouvelle interrogation : le maire doit-il se contenter d'être une simple courroie de transmission des volontés de ses administrés — ce que réclament certains — ou peut-il choisir d'être incompris et minoritaire sur une question ponctuelle ?

A Chambéry, c'est ce dernier choix qui a été préféré. Lorsque la municipalité, pour loger des familles d'immigrés, décide d'user de son droit de préemption sur des villas de beaux quartiers, c'est le tollé. Lorsqu'il s'agit d'implanter un centre de réhabilitation pour détenus dans le 18e arrondissement de Paris, les associations ne sont pas les dernières choquées...

Un élu de gauche a pour ambition de transformer la société, fût-ce à l'échelle locale. Il doit aussi tenir compte de la globalité des problèmes. « L'intérêt d'un quartier est d'avoir le maximum d'équipements et le minimum de contraintes, déclare Jean-Michel Stievenart, adjoint à l'Urbanisme de Villeneuve-d'Ascq. Le droit de regard des habitants sur leur paysage est l'une de nos contraintes. A prendre en compte dans une synthèse avec les autres contraintes. » Une synthèse qui n'est pas toujours évidente !

A Nantes, la municipalité est en train d'en faire l'expérience. « Le Pos nord a été établi en totale concertation avec les associations, explique Françoise Tessier-Arguillère, conseiller municipal. Pour le Pos sud, la concertation est plus conflictuelle. Exemple : le quartier de Halvec se mobilise contre la voie de contournement

La proposition de loi du P.s.

« Il faut redéfinir les rapports entre associations, d'une part, et collectivités locales et partis politiques, d'autre part, explique Alain Barreau, délégué national socialiste à la Vie associative. Compte tenu que nous récusons à la fois la conception léniniste (l'association-courroie de transmission du parti politique) et la conception travailliste (le parti politique dans le sillage de l'association). Pour nous, les associations doivent être totalement autonomes... »

Une position claire, basée sur deux postulats : les associations doivent avoir le maximum de possibilités pour accéder aux informations et faire connaître leurs points de vue, mais la décision finale revient de droit aux élus du suffrage universel, respoonsable en particulier de la gestion des fonds publics.

**** Des droits nouveaux, fondés sur une appréciation objective de la représentativité des associations, c'est ce que propose le Parti socialiste.***

**** Des droits étendus pour toutes les associations (à conditions qu'elles aient un fonctionnement démocratique : qu'elles respectent la législation du travail ; qu'elles soient réellement à but non lucratif ; que l'engagement de leurs membres soit volontaire) :***

— capacité d'ester en justice,

— disposition des locaux scolaires et des locaux collectifs des immeubles,

— création de maisons des associations,

— exonérations fiscales.

**** Des droits supplémentaires pour les associations reconnues « d'utilité sociale » par les collectivités locales. Les plus importants de ces nouveaux droits :***

— un congé-formation rémunéré d'un mois par an pour les responsables d'associations,

— un crédit d'heures (considéré comme temps de travail) pour disposer du temps nécessaire à l'exercice des responsabilités de militant associatif (à l'instar du délégué syndical),

— une allocation forfaitaire annuelle, qui est un droit et non pas une subvention précaire et arbitraire.

de Nantes qui doit passer à proximité d'une cité H.l.m. Nous avons infléchi le tracé, et la voie sera enterrée à cet endroit, mais nous ne pouvons pas céder à la pression d'un quartier si cela porte atteinte à une option de l'envergure d'un plan de circulation : pour nous, le contournement de Nantes, qui est actuellement traversée par un trafic automobile national, c'est la priorité des priorités... »

Autre source de malaise dans les équipes municipales : comment mesurer la représentativité d'une association ? Ses membres font-ils plus que parler pour eux-mêmes ?

« Pour nous le principal critère est l'utilité sociale, affirme Alain Barreau, délégué national du P.s. à la vie associative et qui conserve ces fonctions auprès de la nouvelle secrétaire nationale Annette Chepy. Pour recevoir une aide particulière, l'association doit, par ses objectifs, assurer une mission d'intérêt général. »

Pour la Confédération syndicale du cadre de vie, il faut aller plus loin et définir un critère supplémentaire. Le « choix de classe » : « Ce n'est pas normal qu'une association de pêcheurs à la ligne ou un club de majorettes soit traité de la même manière qu'une association de type syndical qui défend des intérêts collectifs. A fortiori dans les municipalités de gauche... »

Sur le terrain, les élus règlent cette question de la représentativité en avançant un argument simple : « Les associations offrent avant tout une capacité d'action en commun. Le dialogue doit s'établir, de toute façon, parce que nous n'avons pas la souplesse des associations ; l'administration est une structure trop lourde pour promouvoir des innovations », constate Francis Ampe, maire de Chambéry (voir ci-dessous).

Mais cette capacité à mobiliser les populations, toutes les associations ne peuvent s'en prévaloir également. Certaines s'essoufflent, perdent l'initiative, finissent par tout attendre de la « municipalité-providence ». C'est un problème qui se pose à Grenoble, où les élus trouvent les associations... « trop peu contestatrices » !

« Les gens reviennent le soir chez eux assommés et cherchent à fuir leur commune pendant le week-end, s'inquiète Mme Voiret, présidente de l'Association de



Pierre Caudron, le maire de Villeneuve-d'Ascq et son adjoint Jean-Michel Stievenart.

défense des espaces verts de Châtenay-Malabry. Nombre de personnes se refusent à consacrer une partie de leur temps à la lutte dans les associations. » Conséquence de la faiblesse du militantisme associatif, les permanents, toujours les mêmes, ont tendance à s'installer dans la notabilité. Refuges des technocrates en mal d'action, des opposants écartés du pouvoir, certaines associations font écran entre la population et le conseil municipal.

Sans pour autant court-circuiter les associations, les élus cherchent donc des moyens de contacter les isolés qui ont du mal à s'intégrer dans un débat dominé souvent par les plus sensibilisés, les professionnels de la participation. A Villeneuve-d'Ascq, la municipalité vient de lancer une campagne : des réunions avec le maire, l'après-midi ou le soir, pour toucher tous ceux qui ne se déplacent jamais dans les réunions organisées par les associations. « Nous prenons ainsi conscience de problèmes comme celui de la sécurité dans la ville, explique Jean-Michel Stievenart. Nous ne le pensions pas si important. Les associations nous digèrent déjà les informations, elles font la part des choses. Il faut les écouter, mais ça ne suffit pas. »

Reste aussi la question des groupes opposants systématiques qui, par mauvaise foi ou ignorance, manifestent toujours la même méfiance vis-à-vis de la politique. Cas fréquent : l'association impute à la municipalité une action dont elle n'est pas responsable, qu'elle a même combattue. A Châtenay-Malabry, c'est l'histoire du pavillon Colbert, qu'un promoteur achète pour construire alentour des logements de luxe. Le maire refuse le permis de construire. Mais le préfet l'accorde... L'association de défense accuse le maire et en tire argument pour refuser l'extension des pouvoirs municipaux...

Du bidon !

Les groupes actifs admettent mal que leurs avis ne soient pas toujours suivis. « C'est du bidon », disent-ils. Mais l'élu ne peut se permettre de répondre en girouette à chacun des desiderata exprimés par des associations qui ne sont pas toutes nécessairement du même avis. Les conflits sont difficilement évitables entre des groupes de quartier et des

Chambéry : la concertation c'est pas du gâteau en Savoie

« Nous ne concevons l'urbanisme que dans une perspective d'élaboration avec la population. » Josée Jeanneret, adjointe à l'Urbanisme, donne ainsi le ton de la municipalité de Chambéry — d'Union de la gauche depuis mars 1977.

Sensibilisation et élaboration des projets urbains passent donc, à Chambéry, par les discussions avec les associations, qui ont mis en place dans chaque quartier des plates-formes, lieux de réunions, sortes de comités de quartier. « Pour la programmation des travaux, je visite chaque année le quartier avec les plates-formes, pour qu'elles nous fassent connaître les priorités », explique Maurice Meunier, adjoint aux Travaux.

Exemple, le travail actuellement en cours sur le Pos (plan d'occupation des sols). La consultation prend ici de vastes proportions : pour leur permettre de jouer le jeu, d'élaborer un contre-projet, les associations sont dotées d'un budget global de 100 000 F, d'un technicien et d'un secrétariat pendant six mois. Et encore, cela ne suffira peut-être pas...

« Ce qui est sympa, c'est que les contacts sont plus faciles », constatent des animateurs de la Marge, une association d'écologistes, en comparant les pratiques de la nouvelle municipalité : « Avec l'autre, on n'aurait même pas essayé. »

« Maintenant, nous faisons plus qu'exister, raconte Jean Coux, créateur de la plus ancienne association de Chambéry, celle du faubourg Montmélian. On nous consulte pour la moindre bricole. »

Ce zèle, toutes les associations ne l'apprécient pas. Jean Coux lui-même reconnaît qu'il est source de fatigue : « Nous tenons à ne rien faire sans consulter la population du quartier ; les réunions se multiplient. » Bruno Rigaud, membre de la plate-forme de Chantemerle, au nord-ouest de la ville, fait le même constat. Sans, pour autant, être par-



associations de dimension nationale, entre tel comité de défense créé contre un projet précis et telle association du cadre de vie. Sans parler de la multitude associative qui regroupe sous le même mot club de pétanque et groupement de locataires, sportifs et écologistes.

Oppositions qui sont souvent le reflet de conflits entre classes sociales, groupes d'âge ou d'usagers. Lorsqu'une association lilloise préconise, pour sauver un bouquet d'arbres, de faire passer une rocade au pied des H.l.m. ; lorsque des écologistes souhaitent ne plus rien voir construire et que la commune se contente de réhabiliter le centre-ville... Peu conscients des problèmes de logement des classes défavorisées, ces groupes laissent filtrer un certain élitisme. Est-ce dans le rôle d'une municipalité de gauche de les suivre sur cette voie ?

Source de conflit majeur dans toutes les cités : l'automobile. Les histoires de rues piétonnières, de couloirs d'autobus, de stationnement... ne laissent pas de provoquer des drames aux quatre coins du pays. Que de discussions pour une bordure de trottoir ! A Chambéry, la commune a cédé devant la grogne des automobilistes qui refusaient un élargissement de trottoir devant une école. « Il y a tant d'équipements à réaliser sur une ville... Mieux vaut réserver la priorité à ceux que demande tout le monde », s'en explique-t-on. A Paimpol, le conseil municipal a choisi sur une question comparable une attitude plus pédagogique. Alors qu'il y avait contestation sur la largeur d'une rocade qui obligeait à rogner quelque peu sur les clôtures le maire socialiste Max Querrien a organisé un arpentage collectif sur le terrain : il n'y avait pas seulement en jeu les intérêts des automobilistes et ceux des propriétaires de pavillons mais aussi la sécurité des enfants rentrant à pied de l'école et disposant (ou pas) d'un trottoir... C.q.f.d.

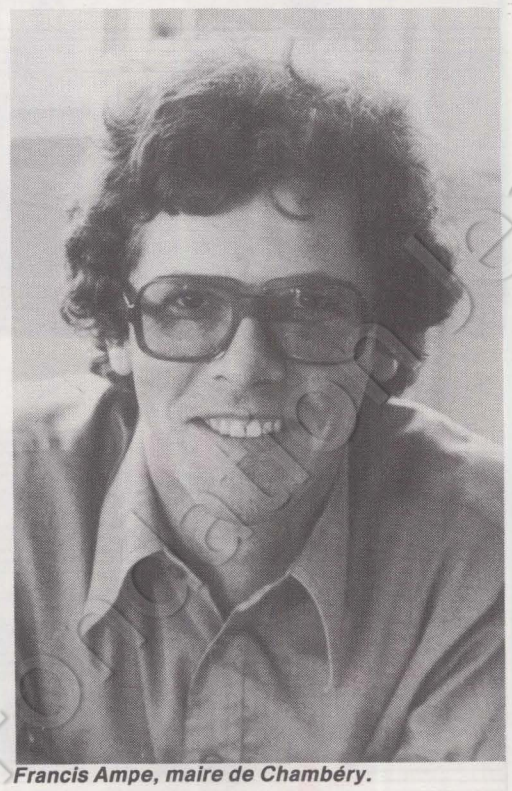

Francis Ampe, maire de Chambéry.

Des alliés irremplaçables

Entre l'élu suiviste, entérinant tous les choix (parfois conservateurs) de la population et l'élu « Dieu-le-père pour six ans », il y a bien évidemment un juste milieu. Même si le ton est difficile à trouver, la coopération entre conseils muncipaux et associations a fait ses preuves. A Epinay-sur-Seine, un combat commun a permis de contrecarrer un projet immobilier de la S.c.i.c. (filiale de la Caisse des dépôts). A Villeneuve-d'Ascq, après toutes sortes d'agressions mutuelles, après des heures de réunions, le comité de défense et la municipalité ont finalement fait pièce contre l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle. Et imposé leur volonté. Il aura suffi que l'association comprenne qu'elle partageait le même intérêt.

Dans le combat sans cesse renouvelé qui oppose les élus aux technocrates parisiens ou départementaux, lutte que la réforme du gouvernement ne suffira pas à faire cesser, les associations représentent, c'est évident, des alliés irremplaçables. A condition que les élus veuillent bien les écouter... et qu'elles ne se trompent pas d'adversaire.

MARIE-JOSE BERNARDOT
et FREDERIQUE DE GRAVELAINE

(1) Cf. « les Ascenseurs de la Zup » (Maspero). Marc Wolf et Jacqueline Osselin y racontent l'expérience municipale de Mons-en-Barœul.

faitement satisfait du résultat : « Sur 3 000 habitants, on se retrouve en général à 30 ou 40. Il y a des gens qu'on ne voit jamais ; d'autres qui viennent seulement aux fêtes. Est-ce vraiment la démocratie ? Je n'en sais rien. »

Bruno Rigaud regrette également la sous-information : « Parfois, on se sent démuni. L'aménagement, c'est bien du domaine des citoyens. Mais le budget, est-ce de notre ressort ? Nous n'avons pas de moyens de jugement réels. Nous demander notre avis, c'est presque de la fausse démocratie ; même les élus ne comprennent pas tout... »

Jean Baud, président de l'association Vivre à Chambéry, regrette, quant à lui, que les réunions se limitent à des affaires de bordures de trottoir et de panneaux indicateurs. Vivre à Chambéry, tout le monde en parle dans la ville. Plutôt pour critiquer cette association, très active mais dont le président se présente à chaque élection. Entre lui et Francis Ampe, le maire socialiste, il y a de toute évidence conflit : « Les associations candidates au pouvoir perturbent le jeu normal de la gestion négociée. Ce sont des partis qui ne disent pas leur nom, mais qui refusent de poser les problèmes politiques », s'indigne le maire.

Jean Baud, au contraire, estime qu'il joue le jeu. « Nous nous plaçons dans un rôle de contre-pouvoir ; nous imaginions que la gauche saurait s'en accommoder. Mais la municipalité cherche peu à nous utiliser. »

Affirmations un tantinet contradictoires. D'autant que « Vivre à Chambéry » prétend ne pas vouloir se mouiller dans les affaires politiques.

Philosophe, Maurice Meunier admet : « L'association joue son rôle en étant un peu extrémiste. Mais nous ne sommes pas obligés de la suivre en tout. En tant qu'élus, nous devons assumer nos responsabilités. » Langage clair. Mais que les associations, partout en France, ont du mal à admettre.

Plus graves sont les critiques que portent les animateurs de la Marge : « Nous ne sentons pas une ligne à laquelle se tiendrait la municipalité. Un coup elle prend en compte nos désirs, un coup non. Evidemment, on obtient plus facilement ce qui coûte peu. Mais les réponses varient sans raison apparente. » A Chambéry comme ailleurs, les divergences politiques à l'intérieur d'une municipalité d'union, qui regroupe socialistes, communistes et P.s.u., se répercutent sur les rapports avec les associations. Etat de fait qu'elles sont en droit de déplorer.

Très dynamique au départ, très porté sur la consultation systématique des habitants et le travail avec les associations, le conseil municipal de Chambéry a mis un peu d'eau dans son vin. « Les gens ont du mal à remettre en question le cadre dans lequel ils vivent ; ils demandent seulement des choses en plus, constate Maurice Meunier. Et il ajoute : « Il faut parfois tenter un petit coup de force pour imposer une idée, faire un exemple qui va convaincre les habitants. Certains aménagements sont pour nous fondamentaux ; ce sont des choix politiques de la municipalité. » Il remarque pourtant que, lorsque la population, au départ, est associée à une idée, après discussion et information le désaccord tient rarement jusqu'à la fin. « C'est le mécanisme de la décision collective. Ce qui était notre projet devient le leur. Ils tirent même parfois un peu trop la couverture à eux. »

Malgré tout, Francis Ampe semble un peu découragé : « La négociation avec les associations ne nous satisfait pas absolument. La garantie de démocratie locale prend énormément de temps. Et elle n'est jamais certaine, au bout du compte. » C'est que, sans cesse sur le métier, il faut remettre l'ouvrage...

F. de G.

Gennevilliers : la musique vivante commence au conservatoire

Si à tout propos musical on parle de conservatoire, sait-on vraiment — dans le grand public comme dans le moins grand — ce que recouvre ce terme ? Et pourtant, la musique vivante commence au conservatoire, où les enfants apprennent la musique. Une révolution silencieuse et profonde depuis quelques années bouleverse certains conservatoires : dans la région parisienne à Pantin, Romainville, Champigny, Boulogne, en province à Chalon-sur-Saône, etc., villes pour la plupart aux municipalités de gauche, tandis que d'autres reproduisent un héritage aussi traditionnel que conservateur, comme à Asnières par exemple.

Gennevilliers (Hauts-de-Seine) qui se situe dans la catégorie des audacieux, a inauguré ses nouveaux et modernes locaux — du style de la Défense — à l'automne 1978. C'est Jean Leber qui dirige le centre musical Edgard-Varèse de Gennevilliers. Pour les mélomanes, Jean Leber n'est pas un inconnu. Durant dix ans, ce violoniste a appartenu à l'orchestre de l'Opéra de Paris. Actuellement, il est premier violon de l'Octuor de Paris, une formation réputée de musique de chambre, qui donne des concerts en France et à l'étranger. Lorsqu'il y a cinq ans Jean Leber a accepté d'occuper le poste qui est le sien aujourd'hui, ce fut à condition de conserver les matinées pour son violon.

« Je suis arrivé à Gennevilliers au moment où les édiles mettaient en chantier le projet du conservatoire que nous connaissons aujourd'hui. Ce fut donc une chance pour moi que d'être associé au projet dès le départ. Ce qui existait alors ne manquait pas de dynamisme, mais était fondé sur des bases classiques et traditionnelles, c'est-à-dire qu'on fonctionnait comme une annexe du conservatoire de Paris, comme pourvoyeur aux côtés de tant d'autres d'un système national pyramidal, avec au sommet l'élite professionnelle et au bas l'infanterie où s'opère la sélection. Symbole de tout cela, lors de mon engagement le conservatoire de Gennevilliers passait de l'agrément au premier degré (c'est-à-dire sans subvention de l'Etat) à celui du second degré (avec une subvention de l'Etat qui équivaut à la valeur du salaire annuel du directeur augmentée de celle d'un demi-salaire de professeur à plein temps).

Remarquez qu'un conservatoire national — comme ceux de Toulouse ou de Metz — n'est couvert par l'Etat qu'à concurrence de 9 % de son budget. Une récente revendication de l'Association des maires de France et de la Fédération nationale des centres culturels postule une augmentation de ces subventions à concurrence de 33 % pour les conservatoires municipaux et de 50 % pour les nationaux. En attendant, les municipalités et accessoirement les conseils généraux se saignent aux quatre veines.

— Pourquoi les enfants viennent-ils au conservatoire ?

— A cette question principale on peut répondre de deux manières. Ils viennent pour apprendre la musique savante et tenter, en ce qui concerne une infime minorité d'entre eux, de pénétrer le système élitaire. Ou bien, au contraire, fait-on venir le plus grand nombre d'entre eux pour qu'ils se familiarisent avec l'univers sonore en général. Dans cette seconde hypothèse, il ne s'agit pas d'apprendre une grammaire — le solfège — pour ensuite faire de la littérature, mais de parvenir à ce que les enfants prennent contact tout de suite avec l'univers sonore et trouvent eux-mêmes ensuite leurs propres codes. Soit le conservatoire œuvre pour alimenter les orchestres professionnels, soit il veut former des amateurs de musique. Alternative qu'il faut rapprocher de ce constat statistique : 1 % des élèves deviennent des professionnels ; si bien que si nous n'avons pour objectif que les concours, notre pédagogie n'est pas adaptée pour 99 % de nos enfants.

— En somme, vous visez la démocratie musicale !

— J'aime le mot. Il ne correspond pas seulement à une volonté idéologique abstraite, mais à ce que nous observons. Ne remarque-t-on pas qu'il se crée plus de musique à l'extérieur des conservatoires traditionnels qu'en leur sein ? Même si, au pire, cette musique n'est que de la « musak » manipulatrice, distillée dans les super-marchés. Et il faut prendre en compte la musique que fabriquent d'eux-mêmes une multitude de groupes de jeunes. On n'y parviendra pas en créant des postes de professeurs en plus : professeurs de pop, de jazz, etc. Un pas décisif sera franchi si l'on reconnaît enfin qu'il n'y a pas de frontière entre les différents types de musique ; les variétés ne sont pas inférieures au classique. C'est cela qu'il s'agit de faire passer dans les structures traditionnelles ; et cela passe mal.

— Est-ce pour cela que vous accordez tant d'importance à la musique contemporaine ?

— Si un enfant, pendant les trois premières années de son initiation, n'entend que du Bach ou du Ravel, son oreille n'est pas réceptive à un autre type d'œuvres comme celles qu'écrivent les compositeurs d'aujourd'hui. Aussi importe-t-il de le familiariser à la musique de son temps dès le départ. Nous allons même plus loin en plaçant les jeunes élèves en face d'appareils électro-acoustiques au terme des trois années initiales. Le groupe de Bourges a mis au point à notre intention le Gmeb-Bo-Gosse, qui permet de façon simplifiée de produire de la musique électro-acoustique. Chaque appareil comprend un générateur, un synthétiseur, un magnétophone, avec prise micro. Et l'enfant a la possibilité de produire,

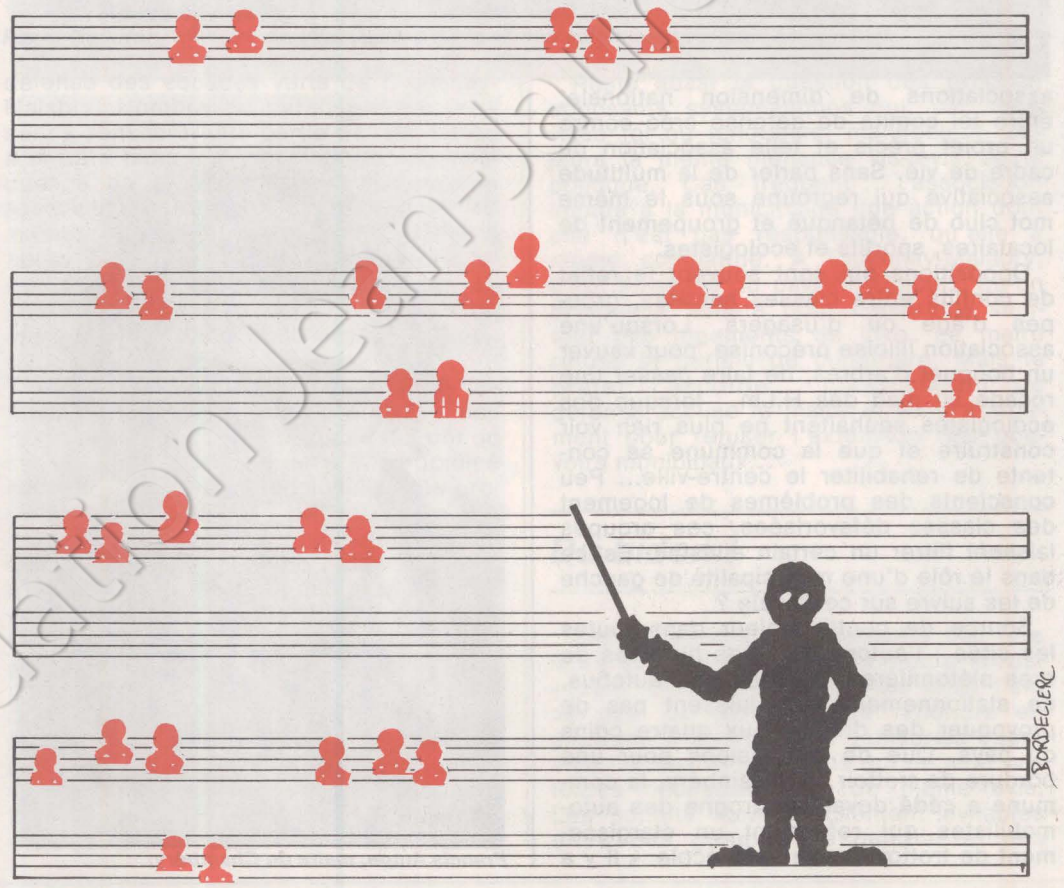







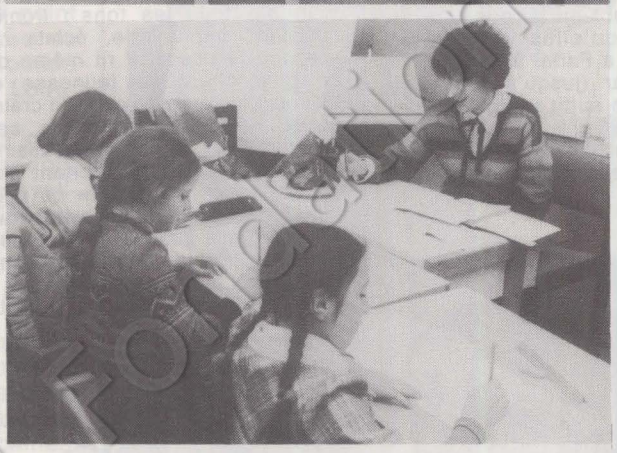

d'enregistrer et de moduler des sons. Ce contact précoce nous a paru préférable à la traditionnelle dictée musicale.

— Ne faut-il pas se méfier des illusions en s'imaginant que le public recevra Kagel autrement que Beethoven, c'est-à-dire sans se sentir dominé ?

— C'est, d'une manière générale, toute la question du concert. La musique fait trop recours à une répression continuelle, même si c'est pour la bonne cause. D'où le rôle accordé au dialogue que nous nous efforçons d'instaurer avec nos auditeurs, qui pour l'essentiel sont les parents d'élèves et les élèves. Rechercher à développer l'esprit critique de ceux qui écoutent.

— Quelle est, en gros, la composition sociale du public de vos concerts ?

— De l'ordre de 50 % pour les ouvriers et petits employés et de 50 % pour les professions libérales, enseignants et cadres. Or, nous savons fort bien que dans une ville comme Gennevilliers le premier groupe constitue en réalité 80 % de la population. Sur ce plan également, il ne faut pas se nourrir d'illusions : le public de concert n'est pas le reflet de la masse des habitants de la cité.

— Dans vos rencontres avec les parents, lors des concerts ou à l'occasion des cours, ne vous heurtez-vous pas à des réactions plutôt conservatrices ?

— Bien sûr. Certains parents sont inquiets de ne pas reconnaître à tout instant leur sacro-saint solfège et d'entendre des œuvres jugées marginales par rapport aux grands classiques. Ils veulent retrouver les références culturelles qu'on leur a inculquées comme autant de signes de promotion. En tout cas, nous poursuivons le dialogue, et un « Bulletin » émanant des parents vient d'être édité ; il paraîtra régulièrement et constituera un lien.

— Je me fais l'avocat du diable : n'est-il pas significatif que vous ayez constitué un groupe instrumental avec les professeurs du conservatoire, comme si ces derniers avaient tenu à rappeler à leurs élèves qu'ils étaient de bons professionnels ?

— Dans la mesure où les enseignants interprètent eux-mêmes une œuvre devant les enseignés, cela leur est beaucoup plus facile d'en parler ensuite. De plus, comme le groupe exécute surtout de la musique contemporaine, les professeurs ont été contraints de se familiariser avec cette dernière. Ce qui n'était pas toujours le cas jusqu'ici. Que nous soyons en permanence guettés par la tentation de reconstituer le schéma professionnel, rien de plus exact. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit avec l'Orchestre régional des jeunes, que j'avais fondé à partir d'un recrutement de la région nord-ouest de la banlieue parisienne. Nous avons abandonné le projet, entre autres à cause de ce risque.

— Les parents constituant la grande masse de votre public, y a-t-il des parents-élèves ?

— Absolument, le conservatoire fonctionne également pour les adultes. Phénomène capital. Quatre-vingts adultes suivent actuellement nos cours. Une écrasante majorité d'entre eux ont opté pour la guitare. Il est intéressant de constater que sur vingt adultes on en compte deux ou trois au maximum qui auraient eu les moyens de se payer individuellement des études musicales, les dix-sept ou dix-huit autres ne l'auraient pas pu. Et là il s'agit bien d'amateurs.

— Comment jugez-vous les initiatives annoncées par Jacques Charpentier, à la Direction de la musique, et qui visent précisément l'enseignement de la musique ?

— La réponse n'engage que moi. De toute évidence, il ne s'agit pas de remettre en question l'absence quasi totale de la musique à l'école. Soit dit en passant, durant une période nous avions assuré une animation dans les écoles de la ville ; puis nous avons stoppé, ne désirant pas pratiquer une politique de substitution qui aurait dédouané les responsables de cette carence. Cette précision fournie, nous constatons d'autre part que tous les conservatoire sont saturés. Ici nous avons six cents élèves, une bonne cinquantaine étant inscrits sur une liste d'attente. Donc, rien à l'école et la saturation au conservatoire. Il faut faire quelque chose. Alors, on va mettre en place des ateliers musicaux avec des animateurs au rabais, le tout financé par les municipalités. Le gros de la troupe sera dirigé vers ces ateliers, tandis que les conservatoires retomberont dans l'élitisme au moment même où nous sommes parvenus à les en extraire — du moins pour certains d'entre eux. C'est la conséquence d'une politique plus générale, celle d'un système dont le budget culturel a la faiblesse que nous savons.

— Alors, comment expliquer la politique musicale différente en Grande-Bretagne ou en République fédérale d'Allemagne ?

— Certes, dans ces deux pays, l'éducation musicale se présente sous de meilleurs auspices. Mais les possibilités sont considérables aussi dans certains pays de l'Est. Considérez qu'en Hongrie il y a quelque chose comme cinq ou six heures d'éducation musicale par semaine dans les écoles. Reste que cette machine sert également à produire des athlètes du son, sans compter un certain conservatisme musical.

— Faut-il, en conclusion, attribuer une grande importance au centre musical Edgard-Varèse ?

— Le centre musical est plus ouvert que le conservatoire traditionnel. Un élève de l'Idhec qui a un film à tourner est venu nous solliciter afin que nos élèves composent sa musique. C'est la notion de centre musical qui l'a attiré ; il ne se serait pas adressé à un conservatoire. Quant à Edgard Varèse, quel meilleur symbole que ce pionnier « maudit » de la musique électro-acoustique pour orner notre fronton ? »

Propos recueillis par
CLAUDE GLAYMAN

changer la vie culturelle

Le nouveau « Bazar » de Fugain

Séparé de son « Big Bazar », le chanteur Michel Fugain vient de se mettre sur le dos un nouveau « bazar » : il ouvre, en ce début de mai, une école de music-hall à Nice, aux Studios de la Victorine. Il s'installe dans un local de 250 mètres carrés et accueille d'entrée une cinquantaine d'élèves. Ils y apprendront à chanter, à danser et à jouer la comédie.

Cette initiative est un don du ciel pour les patrons de la Victorine, qui cherchent un deuxième souffle... depuis plus de vingt ans. Pour les apprentis artistes français, ce n'est pas une mauvaise chose non plus : ils seront enfin « formés » dans toutes les disciplines du métier, comme le sont les jeunes Américains ou les élèves des pays de l'Etat. Reste à savoir ce qu'il en coûtera aux intéressés : combien pourront s'offrir cette école ?

Les ministères concernés — Culture et Education — ont-ils l'intention de soutenir financièrement cette initiative ? Et, à la fin de leurs études, les nouveaux « petits rois du music-hall » trouveront-ils du travail ? Autant de questions qui demeurent, pour l'instant, sans réponse.

A cordes et à cris

Vieil habitué du Théâtre de l'Est parisien et promoteur de talents méconnus, le saxophoniste-clarinettiste Michel Portal sera logiquement le 10 mai sur la scène du Tep en compagnie du bassiste Henri Texier et du batteur et guitariste Aldo Romano. Le premier, grâce à son bel album « A cordes et à cris », où sa musique court de la contrebasse à la flûte et aux percussions sous ses seuls doigts (J.m.s. Free Bird 06), sort tout juste du ghetto de la demi-célébrité.

Quant à Romano, son « Il Piacere » avec Michel Portal (Owl 015) a un charme fou et complète bien la collection où l'activiste musical Jean-Jacques Pussiau a enregistré tour à tour des gens aussi significatifs que Randy Weston, Mas-Alvim, François Jeanneau, Gordon Beck ou Steve Grossman...

S. R.

Konitz-Solal à Paris

Un des plus importants personnages du saxo alto, Lee Konitz, se plaît décidément beaucoup en Europe. L'an dernier, il avait enregistré, en duo en Italie, un disque-manifeste, « Duplicity » (Musica-Horo 17-18), confirmant sa prodigieuse invention en même temps que celle, au piano, de son complice Martial Solal.

Du coup, Konitz et Solal ont reformé leur tandem et Paris attend cette semaine, à la Chapelle des Lombards, une équipe qu'on souhaite maintenant indissociable.

Le Mai du Français

Vingt comédiens du Français sont actuellement en tournée aux Etats-Unis. Ils y donnent trois spectacles : « le Misanthrope », de Molière, dans une mise en scène de Pierre Dux, « la Puce à l'oreille », de Feydeau, dans une mise en scène de Jean-Laurent Cochet, et « Ruy Blas », de Victor Hugo, dans une réalisation de Jacques Destoop.

A la Brooklyn Academy of Music, à New York, ils jouent « le Misanthrope » jusqu'au 9 mai et « la Puce à l'oreille » du 10 au 13 mai. Et au Kennedy Center, à Washington, « Ruy Blas » du 15 au 20 mai, « la Puce à l'oreille » du 22 au 24 mai et « le Misanthrope » du 25 au 27 mai.

Pendant ce temps, à Paris, la Comédie-Française affiche « le Barbier de Séville ».

Blanche ou l'esprit

Trois petites dames talentueuses se réunirent un jour pour créer le groupe « Nous chantons ne vous déplaise » : Sabine Belloc, Danièle Berdou et Colette Nicolas. En 1978, elles nous donnèrent un joyeux spectacle Boby Lapointe. Cette année, elles rendent hommage à un autre humoriste patenté : Francis Blanche. Elles ont choisi une citation du « maître » pour en faire le titre du spectacle qu'elles présentent chaque soir à Paris, à 20 h 30, au Café d'Edgar (jusqu'à la fin de juin) : « Il ne suffit pas d'être inutile, encore faut-il être odieux. » L'irrespect et l'insolence sont, en effet, les deux mamelles de cet éblouissant patchwork composé de chansons, de poèmes et d'aphorismes.

Blanche, c'est l'esprit : il rit de tout, sur tous les tons : ironie, railleries, espièglerie, éclats de rire, tout y passe. Il rit même de ce qu'il chérit (la jeunesse et l'amour), comme de ce qu'il craint (la mort). Ses pirouettes, ses cocasseries et son surréalisme inné ne réussissent pourtant pas à nous faire oublier que ce militant de la dérision fut avant tout un tendre ; à preuve cette « pensée » : « Plus je connais les hommes, plus j'aime les femmes. »

J.-P. L.



Des Sioux à Paris

Dix Sioux, trois femmes et sept hommes, de la réserve de Cheyenne-River (dans le Sud-Dakota) sont à Paris jusqu'au 12 mai. Ils ont été invités par le Carré Silvia Montfort et le Centre de relation des Indiens. Ils sont là pour présenter au public français leurs chants, leurs danses rituelles et séculaires et leur artisanat.

Chaque après-midi, ils se produisent au Petit Théâtre du Jardin d'acclimatation et chaque soir à la salle Pleyel. Aux enfants du Jardin ils expliquent la construction et l'utilité de leur grande tente conique : le « tipi ». Pour les spectateurs de Pleyel, ils chantent et ils dansent. Après Paris, les Sioux se produiront dans plusieurs villes : à Epinay-sur-Seine les 16 et 18 mai, à Saint-Gratien les 17 et 19, à Grenoble du 23 au 26 et à Laval les 30 et 31.

Tout du chiqué... sauf le cinéaste

Les valeureux combattants de la critique cinématographique française respirent enfin. Pour prouver qu'allons, il ne se porte pas si mal le cinéma français que diable, ils avaient dû, depuis des mois, recourir aux peu convaincantes étiquettes du nouveau naturel et du je ne sais quoi renaissant. D'intéressantes œuvrettes — charitablement, on n'en citera aucune — se sont retrouvées ainsi hissées à un rang qu'elles ne méritaient pas, et plus dure fut la chute. Voilà pourquoi ces mêmes personnages sont soulagés de pouvoir enfin, avec « Série noire » d'Alain Corneau, se raccrocher à une branche. Et une branche solide.

Tout cela n'étonnera guère. Le premier film de Corneau, « France société anonyme » — et « l'Unité » avait été parmi les plus enthousiastes à saluer cette apparition — signalait du premier coup un auteur. Depuis, le jeune cinéaste a approfondi encore son sens de l'atmosphère et son goût pour la complexité des personnages les plus prosaïques : de ce point de vue, « Police Python 357 », avec sa bourgeoisie orléanaise traîtresse comme un banc de sable au milieu de la Loire, montrait la voie.

Cette voie, Corneau la poursuit à merveille avec « Série noire » et il le doit, d'abord, à une rencontre avec ce merveilleux romancier qui se nomme Jim Thompson dont la Série noire, justement, a publié au moins deux livres caractéristiques : « 1275 âmes » et « Des cliques et des cloaques » d'où est adapté, par le romancier Georges Perec, le nouveau film de Corneau. Le monde de Thompson, c'est celui des laissés-pour-compte de la réussite sociale s'agitant dans la glu grise et insipide des petites villes américaines. Le coup de génie de Perec et Corneau, c'est d'avoir trouvé l'équivalent de cet univers dans l'anonymat de la périphérie parisienne.

C'est elle, cette banlieue boueuse et disparate où les tours alternent avec les zones pavillonnaires et presque un morceau de campagne sale, qui partage la vedette du film avec Frank Poupart — Patrick Dewaere sur fond de chansonnette débile moulinée par la radio. Poupart n'est pas un simple petit représentant de commerce, tâchant de placer le minable contenu de sa grosse valise : il traîne avec lui bien plus lourd, c'est-à-dire une assez jolie panoplie d'aliénations en tout genre. L'astuce, pour ce psychopathe, c'est de dissimuler le tout sous les dehors gouailleurs du petit malin à qui on ne la fait pas. Même quand la malchance s'acharne.

Elle va s'acharner tout particulièrement, c'est vrai, sur ce minable qui veut tout à coup jouer au truand machiavélique. Enfant perdu, adolescent mal grandi à qui rien n'a jamais été donné, pas même ce minimum de vraie culture qui est une lanterne pour marcher dans la vie, Poupart n'est qu'un copieur sachant tout juste « faire semblant » — comme dans la séquence d'ouverture (absente du livre) où ce mythomane se veut danseur élégant, musicien, etc. Pauvre personnage chiqué, dans un imper chiqué, sur la musique ellingtonienne d'une fiesta exotique chiquée... Et l'enchaînement des catastrophes va donc le trouver, en compagnie d'une Lolita qui en a trop vu, complètement désarmé, sauf pour de pitoyables palliatifs qui ne résolvent rien.



Patrick Dewaere et Alain Corneau.

Car « Série noire », comme son titre l'indique au vrai sens du terme, est l'histoire d'un engrenage. Mais pas celui de la tragédie antique ni la machinerie sublime, presque métaphysique, à laquelle un Huston affronte ses héros, même s'il les condamne d'avance. Non : une suite de rouages où le dérisoire personnage se laisse couler et où, même, toute une partie de son être semble pressée de se précipiter. Au bout d'un certain temps, Poupart a beau savoir qu'il ne va nulle part désormais, il y va, tout droit et jusqu'au bout.

Personne, et surtout pas lui, n'est dupe de la danse peudo-triomphale qui conclut le film. Sous la caméra prersque fraternelle de Corneau, il y a « toute la vacherie du monde », comme disait Marcel Duhamel, dans cette simple fin plus puissante que tous les plaidoyers.

SERGE RICHARD

Au risque de vous plaire

livres

Une sélection de Jean-Paul Liégeois

Des nouvelles de l'édition

* ***Gallimard.***

Un chef-d'œuvre : « le Livre du rire et de l'oubli », de Milan Kundera. Deux livres de Claude Roy : « la Traversée du pont des Arts », un roman, et « Sais-tu si nous sommes encore loin de la mer ? », un poème. Deux romans hors collection : « le Défi à la mort », de Clifford Irving et Herbert Burkholz, et « Vengeance atomique », de Joseph Dimona. Deux romans dans la collection Blanche : « Bellevue », de Didier Martin et « le Livre du sang », d'Abdelkébir Khatibi. Deux poètes dans la même série : « Bucolique », de Robert Vigneau, et « Etier », de Guillevic. Un recueil de nouvelles aussi : « le Rivage », de Naïm Kattam. Dans la collection Le Chemin : « Contes d'exil et d'oubli », d'Henri Raczymov. Dans la série de poche Poésie : « Travailler fatigue/ La mort viendra et elle aura tes yeux », de Cesare Pavese. Les derniers volumes de la collection L'Imaginaire : « Nous autres », d'Eugène Zamiatine, « Soleil des loups », d'André Pieyre de Mandiargues, et « les Plaisirs et les jours », de Marcel Proust. Dans la collection Du monde entier : « la Rose détachée et autres poèmes », de Pablo Neruda ; « Ni bras ni jambes », un roman russe de Vladimir Kornilov ; « l'Œuvre de trahison », un récit de l'Italien Mario Brelich ; « Une échelle vers le ciel », de Isae Spiegel, un roman traduit du yiddish.

Le petit dernier de la collection pour adolescents 1 000 soleils : « le Petit Homme » d'Erich Kästner. Pour les enfants, les dernières livraisons de Folio-Junior : « Monsieur le Vent et Madame la Pluie », de Paul de Musset ; « le Renard rouge et les tambours fantômes », de Joyce Stranger ; la série des « Arthur », d'Alan Cohen : « Arthur le cow-boy », « Buffalo Arthur », « Arthur contre les Sioux », « Arthur chercheur d'or » et « Arthur le Kid et les bandits masqués ».

* ***Christian Bourgois éditeur.***

Trois interventions de Maria Antonietta Macciocchi à l'université de Vincennes, réunies en un volume : « les Femmes et leurs maîtres ». Une compilation sur l'antisémitisme : « Le pitre ne rit pas », de David Rousset. La réédition d'une romancière anglaise du XIXe siècle : « Raison et sentiments » et « Orgueil et préjugés », de Jane Austen.

* ***Editions Jean-Claude Simoën.***

Deux études politiques : « Leurs ancêtres les Gaulois... le Mal antillais », de Maurice Lemoine et « Chine 79. Une brèche dans la grande muraille », d'Yvon Manuel. Une enquête sur le mal de vivre dans le contexte urbain : « Frapper les cieux d'alignement », de Françoise Simpère. Un récit sur une anti-école : « Ecoliers sans tabliers », de Leonid Kameneff.

* ***Hachette.***

Une autobiographie : « Epopée d'une anarchiste / New York 1886 - Moscou 1920 », d'Emma Goldman. La livraison du numéro 1 de la nouvelle revue « Enseigner l'Histoire » : au sommaire, on trouve les signatures de Pierre Daix, François Furet, Mona Ozouf, Georges Perec, Henri Vincenot, etc. Un livre pratique : « la Peinture sur soie en dix leçons », d'Evelyne Keller. Un témoignage : « Un bleu de Bretagne, Souvenirs d'un fils d'instituteur de la IIIe République », de Maurice Le Lannou. Deux essais historiques : « l'Inquisition espagnole. XVe-XIXe siècle », de Bartolomé Bennassar, et « Histoire de la Corse » de Francis Pomponi.

* ***Stock.***

Quatre romans : « A l'autre bout de moi », de Marie-Thérèse Humbert, « Petit Arbre », de Forrest Carter, « l'Héritage du vent », de Jean Freustié, et « Rumeurs de pluie », d'André Brink. Un essai sur la prostitution : « l'Amour et l'argent », de Jean-Jacques Lebel. Le dernier ouvrage de la série de Stock-musique : « Ma vie racontée à Albert E. Kahn », de Pablo Casals. Un livre-cri d'Hélène Parmelin : « Libérez les communistes ! » ***(voir notre article en page 32).*** Dans la collection Voix de femmes : « la Maternité en milieu sous-prolétaire », de Marie-Catherine Ribeaud, et « les Contemplatives, des femmes entre elles », de Catherine Baker.

* ***Grasset.***

Un pamphlet : « la République mondaine », de Jean Bothorel. Une enquête remarquable, préfacée par Jean Ziegler : « la Fuite des capitaux », de Victor Franco. Quatre romans : « le Vent dominant », de Gilles Rosset, « Le Bouddha s'est mis à trembler », de Claude Mauriac, « Chatte allaitant ourson », d'Henri Ager, et « Beau-Soleil », de Gérard Guégan. Dans la série Humeurs : « le Coq, l'autruche et le bouc émissaire », d'Alfred Sauvy, et « Vous en aviez vraiment assez d'être français ? », de Jean Ferniot. Dans la collection Figures : « Brecht ou le Soldat mort », de Guy Scarpetta, et « l'Opéra ou la Défaite des femmes », de Catherine Clément. Deux enquêtes : « Banquiers, votre argent nous intéresse », de Philippe Simonnot, et « les Nouveaux Parents », d'Yves Agnès et Frédéric Gaussen.

* ***Jean-Pierre Delarge.***

Un roman : « Griotte », de Raymonde Anna Rey. Un livre-portrait : « André Dhotel/Terres de Mémoire », par Patrick Reumaux et Gyula Zarand.

* ***Fernand Nathan.***

Dans la collection Langues en question : « les Créoles français », de Robert Chaudenson. Une revue : le numéro 1 d'« Enfances et cultures » ouvre le dossier « la Bête et l'enfant ». Dans la collection Dossier de l'Histoire : « Histoire des Alsaciens », en deux volumes, de Jean-Claude Streicher, Georges Fischer et Pierre Blèze.

* ***François Maspero.***

Dans la collection Bibliothèque d'anthropologie : « Taso ; la vie d'un travailleur de la canne », de Sidney Mintz. Dans la nouvelle collection Débats communistes : « Ouverture d'une discussion ? », dix interventions à la rencontre des quatre cents intellectuels communistes à Vitry. Dans la collection Voix : « l'Air des choses », de John Berger. Dans la collection Malgré tout : « Je propose qu'on travaille pas assez », par un groupe d'enseignants qui racontent l'histoire d'une classe. Dans la collection Textes à l'appui : « les Anarchistes russes », de Paul Avrich. Dans la série Actes et mémoires du peuple : « la Jeunesse d'une ouvrière », d'Adelheid Popp. Dans la série Hérodote : « l'Ecogéographie », de Jean Tricart et Jean Kilian. Les derniers volumes de la Petite Collection Maspero : « l'Ascension de Mobutu », de Jules Chomé, et « Le commandant d'Auschwitz parle », de Rudolf Hoess. Les dernières livraisons des Cahiers libres : « Procès en République fédérale d'Allemagne », de Klaus Croissant et « la Mort d'Ulrike Meinhof », un rapport de la commission internationale d'enquête.



Henri Vincenot.



Pablo Neruda.



Marcel Proust, vu par Solo.

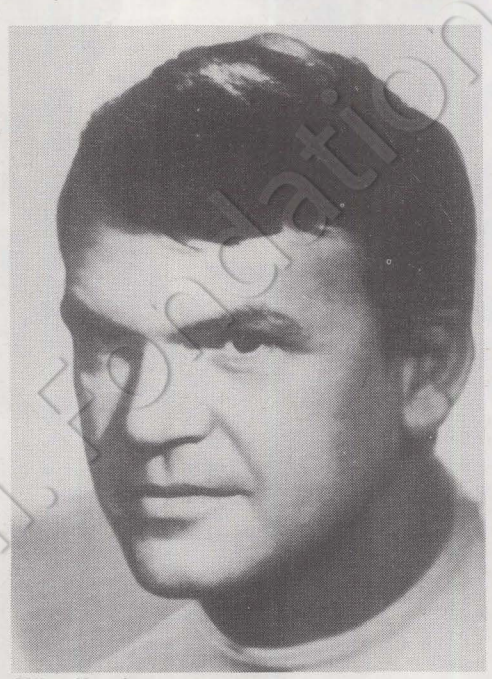

Milan Kundera.

Le temps des festivals

PARIS

**** Fête d'« Ecoute s'il pleut » (le 5 mai à l'Hippodrome de Paris, de 13 heures à minuit).***

Avec : Areski et Brigitte Fontaine, Guy Bedos, Michèle Bernard, Bijou, Casthelemis, Charlelie Couture, Font et Val, Plume Latraverse, Jean-Yves Luley, Magma, Malicorne, Oze, Renaud, Hubert-Félix Thiéfaine, Antoine Tomé, Urban Sax et René Werneer.

BANLIEUE

**** Douzième Mai culturel de Malakoff (du 5 mai au 5 juin).***

De la musique : Mohamed Ben Dhiab (le 5 mai) et un concert Docteur Jazz (le 5 juin). De la danse : le Ballet de poche de Grenoble (le 8 mai). Du théâtre : la Compagnie les Hurlus joue « Sherlock Holmes, Watson et la baronne » (le 10, 22, 28, 29 et 31 mai) ; l'Atelier de Malakoff joue « Vol au-dessus de l'océan » et « l'Importance d'être d'accord », de Bertold Brecht (le 23 mai). Du cinéma : « l'Enigme de Kaspar Hauser », de Werner Herzog (le 17 mai), « Fernand Léger et le temps présent », de Bauquier (le 17 mai également).

**** Sixième Festival de bandes dessinées de Clichy (les 5 et 6 mai).***

Des montages audio-visuels. Une exposition de deux cents planches originales. Des animations : jeux graphiques, débats et ateliers pour enfants. Des stands : une vingtaine d'éditeurs et une trentaine de « fanzines ». Des auteurs de B.d. en nombre : Druillet, Gotlib, Pratt, Solo, etc.

**** Premier festival du Val Maubué (du 5 au 12 mai).***

Du jazz-rock à la Maison pour tous d'Emérainville : Bedja Betch (le 5). Un Big Band à la ferme du Buisson (le 10). Du flamenco à la Maison pour tous d'Emérainville : El Lobo (le 12). Du cinéma : un film sur les Beatles, « Help », à la Maison pour tous des Pyramides (le 5) ; un film sur un festival de pop music, « Monterey Pop », sur le cours des Deux-Parcs, à Champs-sur-Marne (le 8). De la musique : « la Passion selon saint Jean », de Bach, en l'église de Torcy (le 6) ; le « Concerto en mi pour violon et orchestre », de Bach, à la chapelle de Croissy (le 9) ; « Ma mère l'Oye », de Ravel, au gymnase du Vieux-Champs (le 11).

PROVINCE

**** Sixième Festival d'Evian (du 5 au 13 mai).***

Les quatuors hongrois Eder et Takacs-Nagy, roumain Athenaeum, américain Audubon et tchèque Prazak. Le Waseda University Orchestra de Tokyo. L'orchestre des jeunes de Tbilissi, de Géorgie soviétique. Ces formations du monde entier passeront sans vergogne de Ravel à Stravinski. La plupart des concerts seront diffusés sur France-Musique, du 5 au 13 mai : à 11 h et 17 h 30 du lundi au vendredi, à 16 h 5 les samedis et dimanches..

**** Deuxièmes Rencontres de la chanson de Saint-Lô (du 9 au 12 mai).***

Roger Mason et Yves Duteil le 9. Jean Dréjac, Marc Vincent, Yves Desnos, Maren Berg, Bernard Haillant, Luce Dauthier, le groupe Sélune et une veillée québécoise le 10. Dick Annegarn, Jean-Marie Vivier, Maurice Fanon et Christine Authier le 11. Maurice Fanon et la Journée nationale pour la chanson le 12.

**** Quatrième Festival international de science-fiction de Metz (jusqu'au 8 mai).***

Des films, des débats, des conférences, des séries télévisées, des séances de signatures, des concerts et des expositions graphiques.

**** Opération « Chapiteau » de la maison de la culture de La Rochelle (du 8 au 26 mai).***

Trois spectacles sous chapiteau : Anne Sylvestre, le Théâtre du Silence et les Tréteaux de la Terre et du Vent. Chacun tournera pendant une semaine, s'installant chaque soir dans une ville différente. Anne Sylvestre sera le 8 à Surgères, le 9 à Saint-Jean-d'Angely, le 10 à Jonzac, le 11 à Montguyon et le 12 à La Tremblade.

**** Les journées nationales et rencontres régionales de la chanson de Besançon (du 7 au 12 mai).***

Des animations dans les collectivités (du 7 au 10). Deux montages audio-visuels : « le Festival Chant-Libre » et « Images de femme à travers la chanson » (les 9 et 10). Spectacle non-stop, avec : l'Atelier-chanson de Franche-Comté, Claire et Jacques Bertin (le 11). Journée nationale de la chanson : scène ouverte, exposition, montages audio-visuels et débats (le 12).

à ne pas manquer

Monique, allons voir si la rose...

Monique Morelli a toujours chanté les grands poètes populaires : Bruant, Carco, Rictus, Couté, Villon, Corbière, etc. Mais ses « classiques » personnels resteront Louis Aragon et Pierre Mac Orlan. Son plus récent enregistrement de Mac Orlan, « Chansons du quai des Brumes » (Arion ARN 33474), lui a valu un grand prix de l'Académie Charles-Cros. Son tout dernier disque est consacré à Ronsard (Productions L.M. 78001) ; il vient d'être couronné d'un grand prix de l'Académie du disque français. Monique Morelli chante pour la première fois en scène, à Paris, à la Cour des Miracles (jusqu'au 19 mai), ces poèmes de Ronsard : « Je vous aime », « Le temps s'en va », « Quand je vous vois », « Je n'ai plus que les os », « Mignonne », etc. Monique, allons voir si la rose...

J.-P. L.

Mama Brenda

Elle est céramiste, peintre, couturière, comédienne : Brenda Wooton. Elle a fait de la chanson sa profession depuis six ans seulement. Mais cela commence à se savoir et à s'entendre ! Parce qu'elle peut tout chanter : les ballades traditionnelles anglaises ou irlandaises, les compositions américaines de Dylan comme celles, brésiliennes, d'Antonio Carlos Jobim, les pièces de Gershwin et tous les blues du monde, des gospels et du folk, etc. Surtout, elle a tiré de l'oubli le langage de son pays natal, moribond depuis deux siècles, la langue des Cornouailles : le « kernewek ».

Quand elle ne sillonne pas le monde pour donner des concerts, elle continue de vivre en Cornouailles où on l'appelle « Cornwall's First Lady » : la première dame de Cornouailles. Sous cette appellation un peu ampoulée se cache un hommage sincère : Brenda Wooton a rendu aux Cornouaillais le goût d'affirmer leur identité ; grâce à elle, aujourd'hui, des enfants apprennent à nouveau le kernewek, et un dictionnaire anglais-kernewek est près d'être achevé.

Le Théâtre de la Ville, à Paris, n'accueille Mama Brenda que quelques jours : du 8 au 12 mai, à 18 h 30. Mais un disque est disponible depuis quelques années en France : « Pamplemousse » (Barclay BA 212). Deux occasions pour faire connaissance avec un des plus beaux timbres du monde.

JEAN-PAUL LIEGEOIS

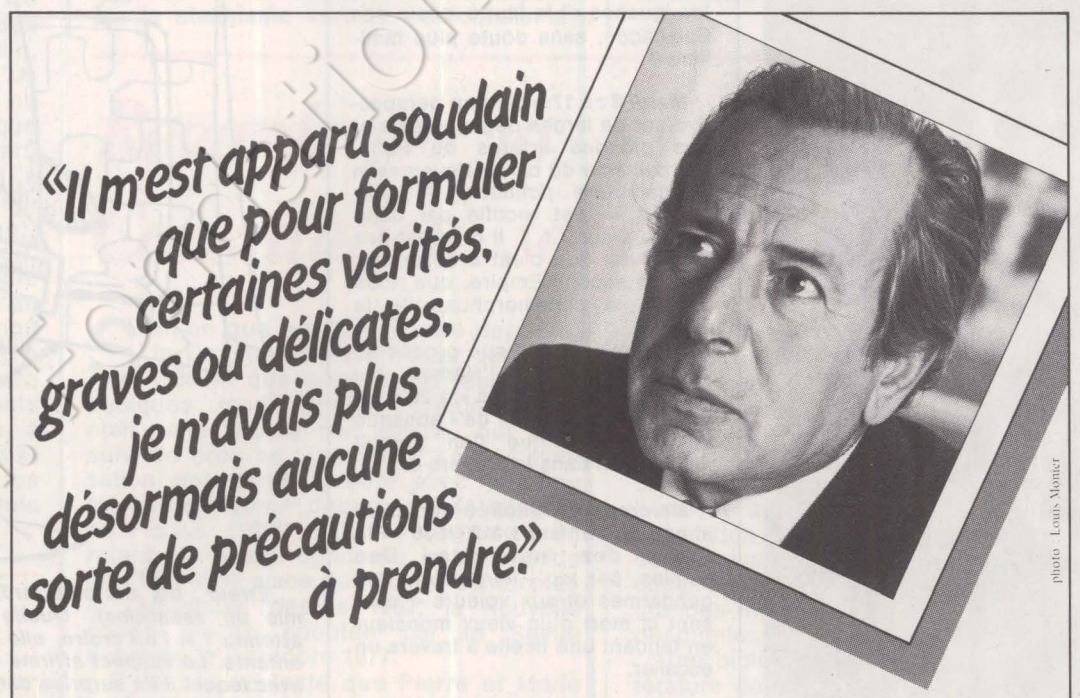

Jean Daniel

L'ère des ruptures

M.B.C.

GRASSET

Une sélection de Mauricette Duchemin

Vendredi 4 mai : sur Antenne 2 et Europe 1, à 20 h 15, l'Europe se construit. Les leaders des listes françaises aux élections du prochain Parlement européen, François Mitterrand pour le P.s., Georges Marchais pour le P.c., Simone Veil pour l'U.d.f. et Jacques Chirac pour le R.p.r., feront face à la presse européenne. Le débat sera dirigé par Etienne Mougeotte et Jean-Pierre Elkabbach.

Histoire de vous mettre en train avant « l'Inconnu du Nord-Express », quatre invités de Bernard Pivot parlent, à Apostrophes, de l'Histoire, avec un grand H, à 21 h 30.



« Nana ».

Prendre l'express de 23 h avec Alfred Hitchcock nous réserve un voyage à suspense et qui nous tiendra perpétuellement en haleine. L'étrange marché, un échange des meurtres et des mobiles, reste le fleuron de l'œuvre hitchcockienne. A ne pas manquer, même si vous avez envie de sauter en marche.

Une question tout aussi inquiétante : que prévoit le plan Orsec-Rad ? Après l'incident de la centrale nucléaire de Three Mile Island, nous sommes en droit de le savoir. Le secret qui entoure ce plan, l'incertitude et l'ignorance nous laissent perplexes (sur FR 3 à 20 h 30).

Samedi 5 : le mystère s'épaissit. Gabrielle Rolin critique page 30 une nouvelle série d'énigmes proposées par Pierre Desgraupes et Pierre Dumayet. Première à 20 h 30 sur Antenne 2 « Mort non naturelle d'un enfant naturelle ».

« Tu comprends ça, soldat ? ». William Irish intrigue cette fois-ci Pierre Granier-Deferre à 20 h 30 sur FR 3.

Dimanche 6 : le juge mène l'enquête sur TF 1 à 20 h 30. Après « la Veuve Couderc », le couple Alain Delon-Simone Signoret se retrouve dans « les Granges brûlées ». Une atmosphère familiale à couper au couteau.

Trois univers, aussi inquiétant les uns que les autres sur FR 3 : Zouc à 18 h 30, les sœurs Brontë à 22 h et pour poursuivre cette soirée féminine « Nana » de Jean Renoir à 22 h 30 — la parfaite illustration du monde de Zola.

Lundi 7 : véritable dilemme pour le choix de cette soirée à 20 h 30 sur T.f 1, Kim Novak - en compagnie de Dean Martin — dans une comédie qui se veut cocasse crie « Embrasse-moi idiot ». Sur Antenne 2, Raymond Barre - en stéréophonie avec Europe 1 - parle des pays de la communauté européenne. Mais peut-être préférez-vous regarder sur FR 3 les iguanes et la faune locale des Galapagos, sans doute plus familiers ?

Mardi 8 : à 17 h 30, une perspective sur de larges dégagements et des grandes artères de Paris. L'urbanisme du baron Haussmann au caractère politique — voire policier — est rectifié par Jean des Cars sur T.f. 1. Il n'en est pas moins vrai que c'est à ce préfet, sous le second Empire, que nous devons la métamorphose de la capitale.

La télévision fait son procès au débat qui suivra « l'Homme qui racontait des histoires » à 20 h 40. Est-elle responsable de l'absence de dialogues que l'on perçoit aujourd'hui dans les foyers ?

Mercredi 9 : soirée spéciale année de l'enfance à 20 h 35 : « le Crime des innocents » Des gamins, par jeu - ils jouaient aux gendarmes et aux voleurs -, causent la mort d'un vieux monsieur en tendant une ficelle à travers un escalier.

Jeudi 10 : rappelez-vous « la Chambre de musique » et « la Grande ville », Antenne 2 ouvre sa fenêtre sur Satyajit Ray à 17 h 30. Il y parle de son métier, de ses méthodes de travail, de l'illustration musicale de ses films. A ne pas manquer pour mieux connaître ce grand cinéaste indien.

Dégusterez-vous « le Canard à l'orange » sur la même chaîne ou le film de Valerio Zurlini « le Professeur » avec Alain Delon sur Fr 3 à 20 h 30 avant de zigzaguer à travers les images du passé à 22 h 50 sur Antenne 2 ?

La ballade de Ben Shahir nous révélera la misère du peuple américain d'hier et d'aujourd'hui sur un rythme de country et de blues.

Des dossiers mangés aux mites

L'A vérité finit toujours par se savoir, prétendent les optimistes. Erreur, riposte Pierre Desgraupes, le temps n'arrange rien, au contraire. Il brouille les pistes, enfouit les indices, efface la mémoire des témoins ou les expédie dans l'au-delà. C'est lui qui parachève les crimes presque parfaits.

Pour nous en convaincre, il a réuni, avec la collaboration de Pierre Dumayet, une série d'énigmes judiciaires qu'il présente sous le titre de « Dossiers éclatés » (A. 2, à partir du 5 mai, à 20 h 30). Encore des faits divers ! dira-t-on. Certes, mais ceux-ci nous sont livrés en pièces détachées. A nous de reconstituer le puzzle, moins dans l'espoir de découvrir le coupable que pour comprendre pourquoi la justice a failli à sa tâche.

Le premier cas qu'on nous soumet, « la Mort non naturelle d'un enfant naturel », peut sembler cousu de fil blanc. Il s'agit d'un mélo tel qu'il s'en joue parfois dans le grand monde où l'Honneur s'écrit avec une majuscule, histoire d'en augmenter la valeur marchande. La fille du château a fauté avec le jardinier. Il faut la marier dare-dare, et le permier noble décavé fera l'affaire. Mais l'instant d'égarement a laissé des traces : un petit garçon qu'on s'est empressé d'envoyer en nourrice. Tout semble donc rentré dans l'ordre, et la vie suivrait son cours paisible si peu à peu « l'époux acheté » ne cédait à des accès de jalousie rétrospective. Il rend, avec sa femme, visite au « fils de l'amour », qu'il prend en grippe et décide d'éloigner. Confié à un pensionnat savoyard, l'enfant s'interroge sur sa destinée, sur l'intérêt que lui prodiguent ses protecteurs huppés. Sa curiosité représente un risque ; s'il arrivait à percer le secret de sa naissance, quelle tache sur le blason familial ! Pour parer à cette menace, le marquis emmène le petit en Italie, où une chute providentielle l'expédie au fond de la baie de Naples. Ouf ! Voici le scandale définitivement éteint.

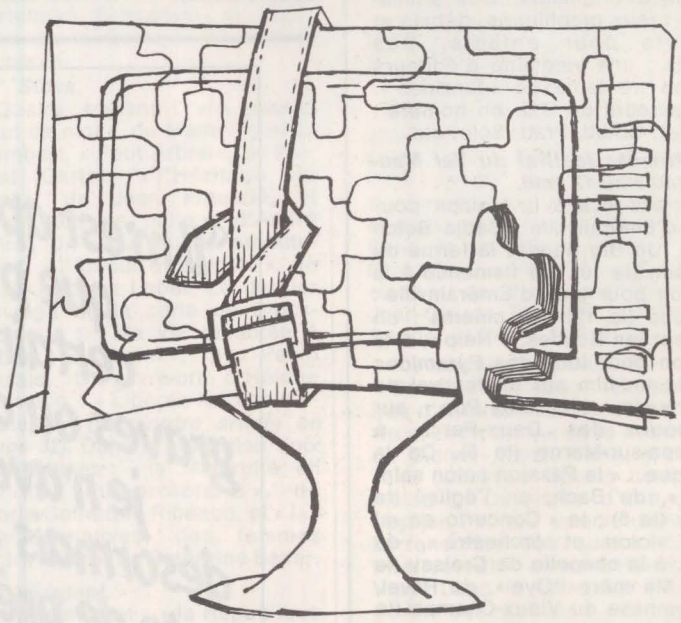

Erreur ; dix ans plus tard, la marquise accuse son mari d'avoir commis un assassinat. Quelle mouche la pique ? Pourquoi avoir tant attendu ? A l'en croire, elle craignait pour sa vie et celle de ses autres enfants. Le suspect affirme qu'elle subit l'influence du précepteur abbé avec lequel il l'a surprise dans une attitude qui « donnait à penser ». Les juges y perdent leur latin.

« Quels benêts ! s'exclamera peut-être le téléspectateur convaincu de la culpabilité du marquis, qui a la gueule de l'emploi. Mais il ne suffit pas d'avoir une sale tête pour mériter la guillotine, et, si séduisante soit-elle, la marquise ne nous inspire pas une confiance absolue. Tout le monde ment pour sauver des apparences qui pourtant s'émiettent, nourrissant la presse à sensation. Et, pour finir, le rideau tombe sur ce drame sordide, vieux d'un siècle, dont les protagonistes ont emporté la clef dans leur tombe.

En quoi nous concerne-t-il ? Il apportera de l'eau au moulin des sceptiques, persuadés de l'impuissance de la justice face aux ruses des criminels. Encore s'il s'agit de menu fretin, mais les grands carnassiers passent impunément entre les mailles du filet. « On ne connaîtra jamais le dessous des cartes », conclut mélancoliquement l'homme de la rue. Cette résignation fait le jeu des tricheurs. A quoi bon rouvrir des dossiers, si c'est pour en tirer un constat d'échec ? « A dissiper nos illusions », répondrait Pierre Desgraupes. Nous préférerions applaudir le triomphe de la vérité.

GABRIELLE ROLIN

les sabots d'Hélène

(Suite de la page 32)

à coup sûr dans les lieux pris en main par des communistes et où chaque rue, chaque C.e.s., chaque usine a pour eux un nom et des visages. Et pas seulement parce qu'ils empêchent les saisies, se cassent la tête sur des histoires d'H.l.m., essaient de sauver le monument du coin, se baladent sur le marché en connaissant les « ménagères » ou se lèvent la peau pour réaliser des « animations culturelles ». Ils ne sont pas les seuls à le faire, même s'ils sont parmi les plus efficaces. Mais parce que l'incarnation des idées en hommes les empêche de dévier de leur liberté première. »

Le Parti communiste français est-il donc immuable ? Les changements apparus à partir de 1972 n'étaient-ils qu'illusion ? Les choses sont plus complexes : « L'Union de la gauche a d'abord activé la déstalinisation. Par force et par nécessité. Du jour où cette union a cassé, une restalinisation du Parti, non déstalinisé mais sur la voie, a commencé à prendre sa revanche. »

Sur cette « restalinisation », tout le monde n'est pourtant pas d'accord. Ce mot prononcé par moi à la « réunion des intellectuels », raconte Hélène Parmelin, m'a valu une remarque narquoise d'un camarade, et non des moindres, en ce qui concerne ses fonctions. « Parce que tu trouves vraiment, me dit-il, que le Parti se re-stalinise ?... Ce qui porterait à croire qu'il était le moins du monde déstalinisé ?... »

Hélène Parmelin, membre du P.c.f. depuis plus de trente-cinq ans, journaliste à « l'Humanité » de la Libération jusqu'en 1956, a tout vu, tout entendu, tout connu du stalinisme à Moscou et du stalinisme à Paris. N'ayant jamais quitté le Parti, elle n'en mesure que mieux les changements et les non-changements. Par exemple, à propos des dissidents qu'elle a, elle-même, avec Pignon son mari et d'autres communistes marginaux, plusieurs fois défendus :

Sans complaisance

« Au temps de Staline, les communistes français ont applaudi aux procès des traîtres et popularisé ce qu'un journaliste communiste de l'époque appelait (avec désespoir) la « dératisation » des Partis communistes. Aujourd'hui, on condamne fraternellement le Goulag. Mais comme ses victimes sont « anticommunistes », on tient bon la rampe du soutien malgré tout inconditionnel. Avec l'appui de nombreux intellectuels que les propos de Soljenitsyne navrent. »

C'est ainsi que son refus de dénoncer le stalinisme d'hier dont il a été, à tout le moins, le complice conduit le P.c.f. à soutenir — « bilan global positif » — le stalinisme d'aujourd'hui. Hélène Parmelin veut encore espérer, mais elle est sans complaisance envers son parti :

« Cette attitude de fuite en avant devant la vérité, en « exprimant notre désapprobation chaque fois que nous le jugeons nécessaire », est stalinienne ! Notre ruse historique d'ensevelissement de nos responsabilités est stalinienne. Notre méthode de détournement des attaques sur le stalinisme vers le « colonialisme » du Parti socialiste ou sa marche à la réaction est stalinienne. Notre parole a des accès d'émancipation, mais nos méthodes demeurent staliniennes. »

Jugement sévère ? Livre lucide, en tout cas, sur lequel il n'y a pas à s'étonner que « l'Humanité » ait fait un silence total. Façon de confirmer que la « libération » des communistes n'est pas encore pour la semaine prochaine !

ANTOINE VIOLET



Hélène Parmelin devant son portrait par Pignon.

Regards sur la Constitution soviétique

Sait-on que jusqu'à l'année dernière, la Constitution soviétique datait de 1936 et que donc, sous réserve de quelques modifications mineures, elle était celle voulue par Staline, qui avait suivi de près sa rédaction ? La déstalinisation entreprise ailleurs avec plus ou moins de vigueur depuis le XXe congrès du P.c.u.s. (1956) était manifestement en retard en ce qui concerne la conception de l'Etat et la place du citoyen dans celui-ci. Annoncée depuis 1962, la nouvelle charte a été adoptée par le Soviet suprême le 7 octobre 1977.

C'est sur ce texte que Pierre et Marie Lavigne (1), tous deux professeurs à Paris-I, le premier de droit, la seconde d'économie, spécialistes du monde soviétique, nous convient à jeter quelques regards, et leur apport est moins modeste qu'ils ne veulent bien le dire. A côté d'une traduction de l'ensemble, plus précise que la version officielle et qui fera sans doute désormais foi, une comparaison des différents articles avec ceux de 1936 et des rédactions des avant-projets, partie qui s'adresse davantage aux spécialistes, ils proposent, dans quelques études ponctuelles, l'examen des points centraux du système politique soviétique.

On retiendra surtout le problème de la conception de l'Etat ; car, si l'Etat est l'instrument de domination d'une classe sur une autre, que peut-il être soixante ans après la Révolution, et que recouvre l'expression désormais consacrée d'« Etat du peuple entier », et aussi l'analyse du rôle des organisations sociales et des collectifs de travailleurs, sans doute plus importants à connaître pour comprendre le régime soviétique que les grandes institutions centrales à l'examen desquelles on s'arrête souvent.

Une bibliographie très nourrie de la littérature de langue française accompagne ce petit ouvrage de référence dont les auteurs reconnaissent eux-mêmes qu'il est incomplet et en annonce d'autres. Souhaitons que l'un des premiers soit consacré à l'examen du grand chapiteau de la Constitution sur la place de l'individu dans l'Etat, sur lequel il y a beaucoup à dire en ce qui concerne le théorie, et malheureusement peut-être plus encore en ce qui concerne la pratique.

JEAN-CLAUDE COLLIARD

(1) Pierre et Marie Lavigne : « Regards sur la Constitution soviétique de 1977 », Editions Economica, Paris, 1979, 163 pages.

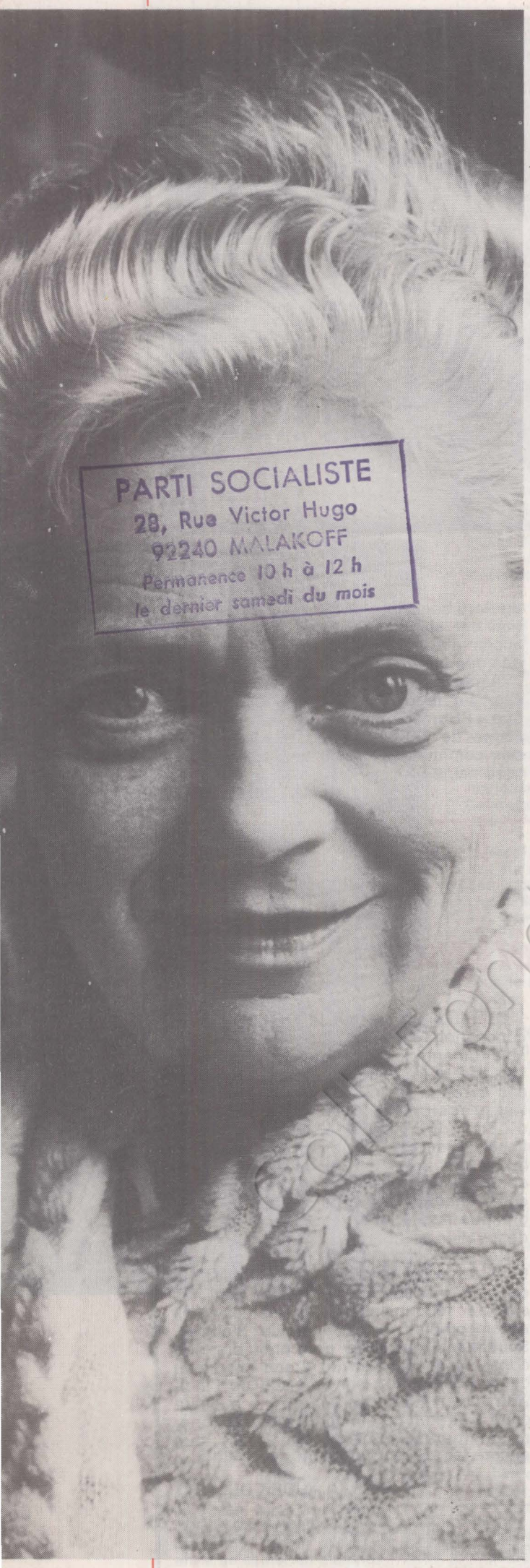

VOYAGE A L'INTERIEUR DU STALINISME FRANÇAIS OU les sabots d'Hélène

A partir de mercredi prochain et pendant cinq jours, le XXIIIe congrès du Parti communiste français va se tenir à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Par les plus récentes déclarations de ses dirigeants, par la teneur générale de la « tribune de discussion » qui vient de s'achever dans « l'Humanité » et dans « France nouvelle », il est aisé d'en deviner les conclusions. On ne saurait mieux résumer la préparation de ce congrès que vient de le faire, dans une lettre à Georges Marchais, Yvonne Quilès — qui était encore il y a quelques semaines rédactrice en chef de l'hebdomadaire communiste :

« Ceux qui étaient à l'ombre du XXIIe congrès, les voilà au soleil du XXIIIe arrivés ou revenus aux premières places. La dynamique brisée du XXIIe congrès brise et continue à briser ses partisans les plus sincères : j'en suis. Si j'ai bien compris, le XXIIIe congrès va sonner le double glas de l'Union de la gauche et du Programme commun. Que reste-t-il alors de la stratégie du XXIIe congrès ? On la change ? Alors, disons-le clairement. »

Comment en est-on arrivé là ? Ceux qui s'interrogent sur cette nouvelle « glaciation » du P.c.f., selon l'expression de Jean Elleinstein, trouveront de précieux éléments de réponse dans le livre qu'Hélène Parmelin — qui s'y connaît en matière de contestation à l'intérieur du P.c. à force de l'avoir pratiquée depuis près de vingt-cinq ans — publie chez Stock sous le titre parlant : « Libérez les communistes ! »

De quelle libération s'agit-il ?

« Mon projet, annonce-t-elle d'emblée, consiste à éclairer, cerner, approcher de plus en plus près, toucher au cœur le stalinisme français dans ses actions et ses exactions, ses mœurs, ses réflexes conditionnés et sa présence désastreuse aujourd'hui sous des formes, apparences et déguisements variés. Comme seul un communiste peut le faire. Parce qu'il — ou elle — est partie prenante des actions de ce parti. Et que sa vision ne peut rien avoir de commun avec un anticommunisme quel qu'il soit. »

Sans remonter au déluge — le stalinisme au temps de Staline —, l'auteur s'applique à décrire le système tel qu'il a survécu à toutes les déstalinisations, à toutes les apparences de changement. Par exemple : la grande parade de ces fameuses filiales qui furent pour la direction du P.c.f. le prétexte de la rupture de septembre 1977.

Ecoutons Hélène Parmelin :

« Le Parti socialiste ayant été déclaré seul coupable, par décret du bureau politique du Parti communiste réuni en tribunal de salut public, il ne reste plus qu'à faire triompher cette belle innocence. C'est ce que le Parti s'applique à faire. Les uns avec la satisfaction non dissimulée de se retrouver enfin face à l'adversaire qu'ils n'ont jamais au fond d'eux-mêmes accepté pour allié. Les autres convaincus d'avoir été largués par les traîtres sociaux-démocrates, et ravis de se retrouver dans ce qu'un communiste heureux m'a dit être la « clarté des options »... »

Et encore ceci, qui a dû faire bondir Georges Marchais et Roland Leroy :

« Jusqu'à aujourd'hui, comme on sait, la parole venue d'en haut dispense la « juste analyse » de la direction. Les communistes ont à se repaître de ces nourritures mâchées par d'autres. S'ils objectent, on leur envoie une nouvelle fournée de nourriture surmâchée. La « juste analyse » ne prend en compte ni les critiques ni les idées autres. Elle écoute les propositions qui ne sont pas les siennes. Elle les écrit sur son papier. Les accumule. Et quand les tam-tams de la contradiction se taisent, elle synthétise l'ensemble des propos, et fait une réponse non-réponse absolument semblable à la parole initiale. Ce n'est pas un dialogue de sourds. Mais un automate intelligent auquel on n'a fourni qu'une réponse à toutes les questions, et qui fonctionne.

C'est ce qu'on appelle le centralisme démocratique... »

Ils ont leur microsociété

D'où vient alors que ces dizaines de milliers de militants, peu convaincus de cette « juste analyse », troublés en entendant à la radio ou à la télévision des informations qu'ils ne lisent jamais dans « l'Humanité », continuent à consacrer une large part de leur vie à travailler pour le Parti, à le servir, à permettre à la direction d'affirmer que le Parti se porte bien.

Hélène Parmelin a, là aussi, sa réponse :

« Partout, groupes ou individus, les communistes de municipalités, de villes, de quartiers agissent dans la sincérité de l'approche populaire. Ils vivent dans leurs villes et dans leurs banlieues, dans leurs villages, sans équivoque du côté des gens. Ni en toute pureté. Qui n'existe pas. Ni en toute intelligence. Dont le partage inégal ne fait jamais d'exception. Ni exempts d'erreurs, de stalinisme déguisé en sectarisme, d'autoritarisme ou de n'importe quoi. Le « centralisme démocratique » leur envoie ses décisions politiques de masse. Et ils s'en emparent.

« Mais eux, ils ont leur microsociété, leurs rues, leurs gens, leurs immigrés, leurs foyers culturels et leurs théâtres, leurs entreprises qui battent de l'aile, leurs crédits qui se recroquevillent. Ils ne vivent pas dans l'abstraction des grandes ou maigres options politiques. Si on respire du communisme quelque part, c'est

(Suite en page 31)